



Rapport
à Monsieur le Ministre
de la Culture et de la Communication

Éléments de décision
pour
la Maison de l'Histoire de France

Jean-François Hebert
Chargé de la préfiguration de la Maison de l'Histoire de France
Président du château de Fontainebleau

avril 2010

REMERCIEMENTS

Ma gratitude va d'abord à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, qui m'a confié la mission, délicate et passionnante, de préciser les contours de la Maison de l'Histoire de France, pour sa confiance, pour sa disponibilité et pour les visites que nous avons effectuées ensemble à la recherche du site parfait.

Elle va aussi à toutes les personnalités qui m'ont fait part de leurs réactions, de leurs idées, de leur expérience.

Elle va également à la petite équipe de fidèles composée de Marie-Christine Labourdette, Hervé Lemoine, Jean-Pierre Rioux et Thierry Sarmant, qui m'a constamment soutenu dans cette entreprise.

Elle va enfin à Charles Personnaz pour sa collaboration efficace à l'édification de ce beau projet.

Jean-François Hebert
Président du château de Fontainebleau

SOMMAIRE

Introduction	4
Première partie : les missions de la Maison de l'Histoire de France	6
1.- Un paradoxe français : l'absence de musée d'Histoire de France	6
2.- « Un projet que le corps social attend » (Gabriel de Broglie)	8
3.- La Maison de l'Histoire de France : un musée, un forum, un réseau et un portail	9
a) Un musée	9
b) Un forum pour la recherche en histoire	13
c) Un réseau des musées d'histoire	14
d) Un portail internet	15
4.- « Veiller au grain » (Elie Barnavi)	16
Deuxième partie : la mise en place de la Maison de l'Histoire de France	18
1.- Doter la Maison de l'Histoire de France d'un socle patrimonial et scientifique	18
2.- Comment organiser cette structure multipolaire ?	19
3.- Modalités de mise en œuvre	21
Troisième partie : emplacement symbolique ou lieu de tous les possibles ?	22
1.- Une institution nationale située à Paris ou dans ses environs	22
2.- Les critères du choix du site	23
a) Caractère historique du lieu : avantage ou inconvénient ?	23
b) Un lieu accessible à tous les publics	24
c) La présence de collections	24
d) La solution la plus économique	25
e) Le temps de la réalisation	25
3.- Analyse des différents sites	26
a) Les Invalides, un « Capitole pour l'Histoire »	27
b) L'hôtel de la Marine, « la Place de l'Histoire »	29
c) Le quadrilatère des archives, « aux sources de l'Histoire »	30
d) Le bâtiment des ATP, « l'Histoire pour chacun »	32
e) Vincennes, « à l'Orée de l'Histoire »	33
f) L'île Seguin, la « Fabrique de l'Histoire »	35
g) Fontainebleau, « la Maison des siècles »	37
Conclusion	40
Annexes	41
Annexe 1 : Lettre de mission	
Annexe 2 : Liste des personnalités scientifiques rencontrées lors des missions d'Hervé Lemoine, de Jean-Pierre Rioux et de Jean-François Hebert	
Annexe 3 : Les Invalides	
Annexe 4 : L'Hôtel de la Marine	
Annexe 5 : Le quadrilatère des Archives	
Annexe 6 : Les ATP	
Annexe 7 : Vincennes	
Annexe 8 : L'île Seguin	
Annexe 9 : Fontainebleau	

Alors que notre histoire est riche et complexe et qu'elle passionne nos compatriotes, alors que l'école historique française est un des fleurons de notre Université, alors que notre pays est doté d'un réseau d'institutions culturelles parmi les plus denses au monde, alors que la plupart de ses voisins en ont ouvert un, la France ne dispose pas encore d'un musée qui raconte son histoire.

Le Président de la République a entrepris de mettre un terme à cette anomalie. Sur ce sujet, le chef de l'Etat est publiquement intervenu à trois reprises. D'abord au début de son mandat, en demandant à Christine Albanel, alors ministre de la Culture et de la Communication, « d'expertiser l'idée de créer un centre de recherche et de présentation des collections dédié à l'histoire civile et militaire de la France » (lettre de mission d'août 2007). Ensuite, en janvier 2009, à Nîmes, où il a annoncé un ensemble de mesures importantes pour la Culture, au nombre desquelles sa décision de créer un musée de l'Histoire de France, sans en préciser la localisation. Et, plus récemment, en janvier dernier, lorsque, réunissant les acteurs du monde culturel à la Cité de la musique, il a redit son intérêt pour ce projet¹.

En deux ans et demi, celui-ci a mûri et s'est précisé. Le rapport d'Hervé Lemoine, remis en avril 2008, a dessiné les contours de ce qui est devenu la « Maison de l'Histoire de France ». En mai 2009, le rapport de Jean-Pierre Rioux a expertisé les lieux d'accueil possibles de ce grand équipement. Un mois plus tard, un colloque organisé par l'Institut national du patrimoine et la Cité de l'architecture et du patrimoine a permis à une assemblée d'historiens, de conservateurs et de spécialistes des musées, français et étrangers, de s'exprimer sur le sujet. Dès sa nomination, Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, a fait du projet une de ses priorités et l'a replacé au cœur de l'actualité en nommant un préfigurateur².

Le temps de la réflexion s'achève et l'objet de ce rapport est de faire la synthèse des différentes études³ qui ont été réalisées pour proposer aux pouvoirs publics d'arrêter les missions, l'organisation et la localisation de la future Maison de l'Histoire de France.

Maison de l'Histoire de France : chaque mot compte.

D'abord Maison. Le terme veut signifier que la future institution ne sera pas seulement un musée mais plus encore : un forum pour exposer des avancées de la recherche et pour signaler les travaux des différentes écoles historiques, une tête de réseau pour les centaines d'institutions qui conservent des collections témoignant de notre histoire et un portail internet rassemblant toutes les ressources disponibles pour les mettre à la portée du grand public.

¹ «Au cœur de cette culture humaniste, je place aussi l'histoire, que nous devons tous connaître pour ne pas en reproduire les erreurs. J'ai décidé de créer une « Maison de l'Histoire de France » pour que chacun, Français ou visiteur de passage, puisse comprendre d'où vient la France, d'où vient que nous sommes Français... C'est (...) un projet qui me tient très à cœur ». Cité de la musique, 7 janvier 2010.

² Lettre de mission de Frédéric Mitterrand à Jean-François Hebert, 27 septembre 2010.

³ Le rapport d'Hervé Lemoine (avril 2008), qui est à l'origine du projet de création de la Maison de l'Histoire de France, est consultable sur le site du ministère de la Culture et de la Communication (culture.gouv.fr). Celui de Jean-Pierre Rioux (mai 2009) n'a pas été rendu public.

Histoire ensuite. Mais pas celle du « roman national ». Une histoire objectivée, qui repose sur des faits, sur leur analyse critique, qui les replace dans leur contexte, qui pose les questions qu'ils suscitent encore.

France enfin, bien sûr, parce que c'est de l'histoire de cet « agrégat inconstitué de peuples désunis » selon la formule de Mirabeau qu'il s'agit et aussi d'un rapport très singulier entre les hommes, l'État et la Nation, d'une histoire indissociable de celle de l'Europe⁴, indissociable de celle du monde.

Et du coup, histoire de chacun et Histoire de tous, Histoire de France avec un grand H.

⁴ L'intérêt de la Maison de l'Histoire de France a été mis en doute au motif que nous sommes aujourd'hui engagés dans la construction européenne. Comme le rappelait récemment Marc Ferro, le *Malet et Isaac* lui-même ne se limite pas aux frontières hexagonales. Il va de soi qu'une présentation de l'Histoire de France ne peut se faire sans aborder les multiples interactions entre la France et son environnement international. Dans son *Tableau de la France*, Michelet insiste bien sur le rôle de l'ennemi anglais comme facteur d'unité nationale. Plus positivement, on voit mal comment évoquer la France contemporaine sans l'inscrire dans la construction de l'Europe. Un musée qui ne parlerait que de la France sans référence à l'au-delà de ses frontières, paraîtrait bien étrange à ses visiteurs.

PREMIERE PARTIE

LES MISSIONS DE LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE

« Il faut décrire, voir et faire voir pour faire comprendre l'histoire » (Fernand Braudel)

1.- Un paradoxe français : l'absence de musée d'Histoire de France

Assurément, les Français ont le goût de l'histoire.

En témoigne la place qu'elle occupe dans les programmes de leur média préféré : la télévision. Alors que les rares émissions littéraires qui subsistent ont été reléguées en fin de soirée (« France, mère des arts, des lettres et des lois » ?), celles dédiées à l'histoire se multiplient et des chaînes thématiques, comme la chaîne Histoire, se consacrent entièrement au sujet. Récemment, nos compatriotes ont été plus de 11 millions (25,5 % de part d'audience) à regarder « Apocalypse », le documentaire de France 2 sur la Seconde Guerre mondiale, et même six millions à suivre, en première partie de soirée, l'émission que le tandem Marie Drucker-Max Gallo a consacrée à la rafle du Vel d'Hiv. Même succès d'audience à la radio pour « Concordance des temps » animée par Jean-Noël Jeanneney et la « Fabrique de l'histoire » d'Emmanuel Laurentin sur France Culture. Quant à « Deux mille ans d'histoire » de Patrice Gélinet, toujours sur France Inter, elle est l'émission la plus podcastée de la radio française avec près de 925 000 téléchargements en novembre 2009.

Le même engouement se retrouve dans l'édition. Que l'on songe par exemple aux tirages des biographies ou des sagas historiques. Succès également des revues : *Historia* tire à plus de 100 000 exemplaires, *L'Histoire* à plus de 70 000. Goût également pour la réédition de textes fondateurs puisque *L'Histoire de France* de Michelet, rééditée par les éditions des Equateurs, a connu un important succès de librairie avec 5000 à 6000 exemplaires vendus pour chacun des 17 exemplaires de la série (plus de 10 000 pour les cinq premiers), cette publication débouchant sur l'*Histoire de France* dirigée par Lavis, en 27 volumes cette fois. Parmi les publications récentes, citons également *L'Histoire de France* prévue en 13 volumes (4 sont parus en 2009), dirigée par Joël Cornette aux éditions Belin, première entreprise de ce genre depuis près de 30 ans.

Dans un autre registre, les Rendez-vous de l'histoire de Blois attirent chaque année, depuis dix ans, des milliers de passionnés, chercheurs, professeurs et grand public confondus. N'oublions pas, pour terminer ce tour d'horizon, les sociétés savantes et les sociétés de généalogistes⁵, les associations de sauvegarde, les rendez-vous de collectionneurs... qui partout, en un réseau local dense, participent à la recherche et à la diffusion du savoir historique.

Au regard de cette passion qui ne se dément pas, il est paradoxal que notre pays ne bénéficie pas d'un musée, d'une institution, qui retrace les grandes séquences de cette histoire qui est celle des hommes et des femmes d'hier et d'aujourd'hui. Et pourtant, la France compte plus de mille musées d'histoire⁶. Musées de ville ou de région, musées archéologiques ou ethnologiques, musées maritimes ou militaires, maisons de grands hommes, longue est la liste des musées présentant une période ou un thème particulier de notre histoire nationale.

⁵ Signalons à ce propos que les sites internet des Archives nationales et des Archives départementales ont enregistré plus d'un milliard de pages lues en 2008.

⁶ Marie-Hélène Joly et Laurent Gervereau, *Musées et collections d'histoire en France*, Association internationale des musées d'Histoire, 1996.

On peut citer, à titre d'exemple de leur grande diversité, le musée de la résistance de Nantua ou le Mémorial de Caen, la maison de Gambetta à Sèvres, le musée archéologique de Lectoure ou le musée Carnavalet de Paris, la Coupole à Saint-Omer ou le musée de la Révolution française de Vizille. Certains d'entre eux ont connu des rénovations récentes mais la majorité est demeurée à l'écart du grand mouvement de rénovation des musées lancé dans les années 1980. En tout état de cause, aucun n'a l'ambition d'embrasser toute l'histoire de notre pays.

Certes, au XIXe siècle, deux musées ont été créés, deux musées « d'Histoire de France »: celui de Versailles, dédié par Louis-Philippe à « *toutes les gloires de la France* », dans un souhait de réconciliation nationale autour des Orléans, et celui des Archives nationales⁷, créé sous Napoléon III⁸, pour valoriser les sources écrites les plus importantes de l'histoire de France. Le premier vit aujourd'hui à l'ombre de Louis XIV et de Marie-Antoinette, et donne accès à ses collections grâce à une importante politique de diffusion en ligne. Le second a fermé ses espaces permanents et propose des expositions temporaires. L'ouverture du site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine nécessitera certainement une redéfinition de ses missions.

Que la France ne dispose pas d'un musée d'histoire nationale digne de ce nom constitue une vraie singularité. Aux Etats-Unis, le *National Museum of American History* de Washington vient de rouvrir, un an après le musée historique d'Etat de Moscou. En Europe, la plupart de nos voisins se sont dotés ou se dotent de tels établissements. Certains sont anciens, comme le musée national hongrois de Budapest ou le musée d'histoire nationale d'Athènes. En Italie, le *museo nazionale del Risorgimento* de Turin relate l'unification de la nation italienne. D'autres sont en cours de conception comme le musée national néerlandais. Quant à la situation de l'Espagne et du Royaume-Uni, elle se rapproche de celle de la France où musées archéologiques nationaux et musées militaires tiennent encore le rôle de mémoriaux de l'histoire nationale. Mais Catalogne, Pays de Galles et Ecosse possèdent chacun un musée d'histoire nationale proprement dit.

Pour la Maison de l'Histoire de France, tous ces musées seront, bien sûr, d'utiles sources d'inspiration, au même titre que certains musées thématiques français. Mais il ne fait pas de doute que c'est le *Deutsches Historisches Museum*⁹ de Berlin qui constituera, sinon un modèle, du moins une référence pour notre projet. Pourquoi ? Parce qu'il a été conçu dans les années immédiatement postérieures à la chute du mur de Berlin. Parce que, de l'avis général, les Allemands ont réussi à présenter de façon pertinente les pages les plus sombres de leur histoire. Parce que trois ans après son ouverture en 2007, il a trouvé son public qui plébiscite sa galerie chronologique. Enfin, parce que ce musée, dirigé avec passion par Hans Ottomeyer, apporte des réponses utiles à tous ceux qui s'interrogent sur l'identité allemande¹⁰.

⁷ Qui n'a d'ailleurs pris son appellation qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

⁸ A la même époque, Napoléon III crée le musée des Antiquités nationales à Saint Germain-en-Laye dans le but d'exposer au public les découvertes archéologiques relatives aux périodes celtiques et gallo-romaines.

⁹ Le *Deutsches Historisches Museum* complète et amplifie l'œuvre accomplie par la RFA avec la création de la *Haus der Geschichte* de Bonn, spécialement consacrée à la période s'étendant depuis la fin de la guerre jusqu'à aujourd'hui.

¹⁰ « Le *Deutsches Historisches Museum* a été fondé à Berlin par le Chancelier Kohl dans le but de remédier à l'occultation de l'histoire et de lutter contre l'ignorance consternante des élèves et des étudiants, sans aucune orientation en ce qui concerne le passé. Et bien sûr aussi pour forger une autre image de la Nation elle-même. Le musée avait pour but explicite de ne pas glorifier l'histoire nationale, mais de présenter plutôt l'histoire de l'Allemagne dans le cadre de l'Europe et sous l'aspect d'une histoire partagée avec les pays voisins » (Hans Ottomeyer).

2.- « Un projet que le corps social attend » (Gabriel de Broglie)

En France aussi, le moment est venu de créer un nouvel acteur national en faveur de l'histoire.

Dans son rapport, Hervé Lemoine rappelle les raisons de cette urgence. En France, l'histoire joue, au moins depuis le XIXe siècle, un rôle de matrice, de creuset. Elle est un des piliers de notre identité républicaine et a toujours eu pour mission d'être le témoin, le miroir de notre société.

Au risque, parfois, d'en simplifier à l'extrême, voire même d'en nier les diversités, les aspérités, les rugosités. C'est la source d'un récit national parfois trop ethnocentrique qui allait progressivement s'amoinrir avec les conflits mondiaux et les conflits coloniaux.

La déconstruction d'une vision héroïsée et parfois simplificatrice de l'histoire nationale s'est accompagnée de l'émergence de nouvelles écoles historiques et de l'extension du champ de recherche de l'historien qui n'a pas hésité à devenir démographe, sociologue, politologue... avec pour conséquence de dissoudre en partie ses habituels cadres de référence dont la chronologie, la géographie historique, etc.

Par ailleurs, ce mouvement a été suivi de l'irruption des questions mémorielles sur la scène publique, dont la perversion consiste à faire comparaître le passé au tribunal du présent. Les lois dites mémorielles qui se sont alors multipliées n'ont pas été exemptes de ce pêché d'anachronisme contre lequel les historiens ont protesté, rassemblés autour du manifeste « Liberté pour l'histoire »¹¹.

De ce fait, les Français souffrent d'un rapport brouillé à leur propre passé qui les gêne dans la construction d'un avenir partagé. Ce phénomène est accentué par des médias et des technologies fondés sur la seule immédiateté. La dilution de la notion de territoire dans le cadre de la mondialisation ajoute encore à cette perte de repères.

C'est pourquoi la Maison de l'Histoire de France est aujourd'hui si nécessaire. Par la transmission et le questionnement, elle répond au besoin des Français de mieux se connaître pour mieux embrasser l'évolution du monde dans lequel ils vivent, dans toute sa complexité et toutes ses composantes. Elle donnera à ses visiteurs des clés de compréhension, un « socle de culture historique commun ». Frédéric Mitterrand ne dit d'ailleurs pas autre chose¹² dans la lettre de mission déjà citée : « Nécessaire à toute époque, la connaissance de notre histoire l'est plus encore aujourd'hui. Elle fournit des savoirs et des repères essentiels dans un monde toujours plus complexe. Elle est un antidote à la tentation du relativisme qui nivelle toutes les

¹¹ « Emus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, nous tenons à rappeler les principes suivants :

- L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.
- L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.
- L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.
- L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.
- L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire. » Manifeste « Liberté pour l'histoire » (extraits), décembre 2005

¹² Voir la lettre de mission en annexe.

valeurs. Elle n'implique ni vision passéiste, ni repli sur soi. Parce qu'elle est constitutive de notre identité nationale, elle doit au contraire nous permettre, et singulièrement aux plus jeunes d'entre nous, de faire face à l'ouverture du monde et aux défis du temps présent avec la conscience de notre héritage commun au sein d'une Europe qui, pour les mêmes raisons, se dote de son propre musée d'histoire ».

Et ceci concorde avec ce que Jean-Pierre Rioux écrivait en conclusion de son rapport : « A un horizon spatial, social et culturel aujourd'hui brouillé et en mal d'éclaircies doit correspondre un récit historique mieux construit et plus parlant, plus ouvert et plus prospectif que jamais ». En ce début de XXI^e siècle, une histoire nationale, européenne et mondiale rapportée au devenir de notre pays ne pourra convaincre et stimuler que si elle aide aussi à comprendre, à assumer et à prendre en charge ce qui enflamme, rassemble ou inquiète aujourd'hui et, notamment, le rapport à l'espace mondial, la prégnance des enjeux de mémoire, la force du sentiment patrimonial et généalogique, l'affirmation des différences, l'apport des créations. La Maison de l'Histoire de France devra donc « laisser s'épanouir, sous des formes à inventer ou à réinventer, une histoire intelligible et à plusieurs voix, mise à la portée et au service de tous, partant plus que jamais à la rencontre du particulier et de l'universel, de la diversité et de l'unité, de l'Un et de l'Autre ».

3.- La Maison de l'Histoire de France : un musée, un forum, un réseau et un portail

Le terme de « maison » vise à exprimer l'ambition nationale et globale de la nouvelle institution qui assumera quatre missions puisqu'elle sera à la fois un musée pour tous les publics, un forum pour la recherche historique, la tête du réseau des musées d'histoire et un portail visant à mettre l'histoire à la portée de tous.

a) Un musée pour tous les publics

La première mission de la Maison de l'Histoire de France est d'offrir au public le plus large la possibilité d'une meilleure compréhension de notre histoire grâce à une politique d'expositions ambitieuse en développant une culture matérielle de l'histoire¹³. À l'instar de ses homologues dans les pays voisins, elle offrira trois types d'espaces à ses visiteurs : une galerie chronologique, des salles d'expositions temporaires et des lieux pour débattre et travailler.

Comment « donner vie à un passé aboli » ? (Jean-François Sirinelli)

Soutenir l'intérêt et l'attention du visiteur, quel que soit son niveau de connaissance, tout au long de son parcours, sera un des défis que les concepteurs de la Maison de l'Histoire devront relever. Il leur faudra démontrer qu'elle n'est pas un sarcophage, que l'histoire peut être muséographiée sans être figée. Au fond, comme le soulignait Jean-François Sirinelli, il leur faudra réussir « à donner vie à un passé aboli », ce qui est précisément le travail de l'historien et du conservateur.

Dans la lettre de mission qu'il a adressée à l'auteur de ce rapport, Frédéric Mitterrand indique que la Maison de l'Histoire devra « se situer à la pointe de la modernité en termes de muséographie et d'accueil du public ». Il exprime même le souhait que ce projet soit « l'occasion de lancer un vaste chantier de réflexion sur la muséographie des musées de société et d'histoire, comme Georges-Henri Rivière le fit en son temps ». Bref, qu'il soit, de ce point de vue, un laboratoire d'expérimentation.

Sans anticiper sur cette réflexion que l'association de préfiguration du projet devra lancer, on peut d'ores et déjà dire que c'est le visiteur qui en sera le centre. Avec ses connaissances plus ou moins précises, plus ou moins justes, ses idées préconçues parfois. A la

¹³ L'idée ici est de développer une reconnaissance de l'objet et, plus généralement, de la trace matérielle de l'histoire comme une des sources essentielles de la discipline historique.

Maison de l'Histoire de France de stimuler son envie d'apprendre, sa soif de comprendre, dans la mise en perspective que nécessite le temps long de notre histoire. La muséographie qui sera mise en place devra donc être intelligente, subtile, pédagogique. Evolutive aussi pour tenir compte du fait que notre vision du passé évolue, pour s'ouvrir à des connaissances nouvelles. Avec des alternances de moments dramatiques et de moments drôles, des clins d'œil au visiteur. Celui-ci doit parcourir les salles du musée en se sentant concerné, impliqué, touché. D'une manière générale, il faut que le passage au musée le marque, qu'elle lui laisse des traces. A la Cité des sciences et de l'industrie, on parle ainsi de « visite mémorable ».

De ce point de vue, certains objets ont une force démonstrative peu commune. Le costume de la veuve de guerre de l'Historial de Péronne est à la fois vecteur d'émotion et il s'insère adroitement dans une démonstration rigoureuse. Ceux présents dans la galerie de l'Histoire de France et les expositions temporaires devront être choisis avec soin. Contrairement aux craintes qui s'expriment parfois, on ne devrait pas avoir grand mal à les trouver.

D'abord parce que, comme on le verra plus loin, il est proposé de constituer la Maison de l'Histoire de France à partir de la réunion d'un ensemble de musées nationaux (le musée de l'Archéologie nationale de Saint Germain-en-Laye, le musée du Moyen Age de Cluny, le musée de la Renaissance d'Ecouen, le château de Fontainebleau, la Malmaison, le palais de Compiègne...), ce qui aura pour effet de la doter d'emblée d'un socle de collections¹⁴.

Ensuite parce que l'*Unicum* - le chef-d'œuvre artistique - n'est pas le cœur des collections d'un musée d'histoire. Des objets symboliques sont certes indispensables mais, dans la plupart des cas, des objets plus communs, voire de série, sont tout aussi parlants.

On aura, de surcroît, recours à une très grande variété d'objets (objets précieux et objets de la vie quotidienne, armes et armures, meubles, étoffes, tableaux, sculptures, maquettes, cartes et plans, affiches, livres rares et livres plus courants, revues, documents d'archives, photographies, films, bandes son...).

Toutes les études montrent que les visiteurs privilégient le contact avec les objets, réservant les écrans à leur usage domestique. Les nouvelles technologies sont néanmoins très utiles dans certains cas. C'est ainsi qu'au musée de la Nature et de la Chasse, un des rares écrans présents sert, à partir de dessins très pédagogiques, à faire comprendre le fonctionnement d'un fusil parce que c'est la façon la plus appropriée de le faire. Une réflexion devra être lancée pour fixer la place de ces nouvelles technologies au sein de la Maison de l'Histoire de France et notamment de sa galerie permanente.

La galerie de l'Histoire de France

La galerie de l'Histoire de France - que l'on pourrait aussi appeler galerie du Temps ou galerie permanente - constitue l'élément phare de la Maison de l'Histoire de France. Elle invite le visiteur à plonger dans l'épaisseur du temps, à parcourir l'histoire de notre pays, des origines de son peuplement jusqu'à aujourd'hui. Elle le réconcilie avec la chronologie, avec la géographie humaine et historique. Lui offre des repères, des éléments de compréhension pour mieux appréhender la complexité de l'Histoire de France.

Elle proposera trois niveaux de lecture de l'histoire : la découverte, l'approfondissement et le débat.

La découverte en premier lieu. Il s'agit en effet d'abord de faire découvrir de façon attrayante les fondements de notre histoire à un vaste public, français et international. Pour obtenir ce résultat, le parcours doit être lisible, pédagogique, aisément compréhensible sans pour autant être trop linéaire.

¹⁴ Pour ne donner qu'un exemple, le musée de Saint-Germain-en-Laye expose 6000 objets d'une collection qui en comprend plus de trois millions.

C'est pourquoi le découpage général proposé est essentiellement chronologique. Ses principales séquences correspondent aux grandes périodes de l'histoire telles qu'elles sont connues du public notamment à travers les manuels scolaires : Antiquité, Moyen Age, époque moderne, époque contemporaine, temps présent.

En revanche, à l'intérieur de ces séquences, les subdivisions pourront tantôt présenter un récit chronologique (la guerre de Cent Ans, les guerres de religion, la Révolution française, les deux guerres mondiales...), tantôt évoquer de grands thèmes économiques, sociaux ou culturels (le christianisme et l'islam au Moyen Age, la Réforme, les Lumières, les mutations sociales au XIXe siècle...).

Approfondissement ensuite. Le parcours de la galerie est également organisé de façon à permettre au visiteur d'approfondir un sujet pour lequel il éprouverait un intérêt particulier. La scénographie a pour mission de permettre ce deuxième niveau de lecture : des objets, des cartes, des documents écrits ou audiovisuels apporteront une information plus précise que celle qui est proposée de prime abord au visiteur pressé. On pourrait aussi imaginer, voisinant avec le parcours général, un parcours secondaire où de grandes questions seraient détaillées. Ainsi, en parallèle de la section consacrée au Moyen Age français, on pourrait présenter l'Orient à l'époque des Croisades ou le Saint Empire romain germanique.

Au sein de ce parcours, une signalétique particulière indiquera les musées, les monuments et les lieux en rapport direct avec le sujet. Les salles traitant du Premier Empire inviteront ainsi le visiteur à se rendre à la Malmaison et à Fontainebleau, aux Invalides, à Brienne, à Ajaccio et à l'île d'Aix ; celles consacrées à l'Ancien Régime évoqueront largement Versailles, mais aussi les fortifications de Vauban et le musée des Plans-reliefs.

Et enfin, le débat¹⁵. Car le parcours général de la galerie de l'Histoire de France doit introduire le visiteur au débat contradictoire indispensable à la compréhension du récit historique, antithèse et antidote à toute histoire officielle. Autour d'un socle factuel, il montrera les différentes présentations auxquels les événements ont donné lieu sur le moment même et les interprétations divergentes qui en ont été tirées par la suite. À côté du paysage idéalisé de la tenture des « Nouvelles Indes », tapisseries qui montrent la vie des indigènes sous un jour idyllique, on verra les fers d'un esclave du XVIIIe siècle et on renverra au musée des Ducs de Bretagne de Nantes et au musée d'Aquitaine de Bordeaux. Les portraits officiels de Napoléon feront face aux caricatures anglaises de Gillray ou aux gravures de Goya, ceux de Mazarin aux mazarinades de la Fronde.

Tout au long du parcours, des espaces seront réservés pour présenter l'évolution de la recherche sur une période ou un sujet, les différentes écoles historiques et leurs principaux historiens. C'est ainsi que la salle consacrée à la Gaule indépendante puis à la Gaule romaine présentera les fouilles entreprises sous Napoléon III et la création du musée des Antiquités nationales (devenu de « l'Archéologie nationale ») à Saint-Germain-en-Laye. Les espaces

¹⁵ Dans *Libération* à l'automne 2009, Nicolas Offenstadt écrivait : « Une chronologie n'est rien sans l'analyse qui l'accompagne et le regard critique sur sa construction ». Il rejoignait ainsi les arguments utilisés dans *Le Monde* par Christophe Charle et Daniel Roche. Rejetant à raison une vision essentialiste et providentialiste de l'Histoire de France, les deux universitaires font état de leurs inquiétudes : « Au total, il s'agit de substituer à la guerre mémorielle et à la repentance difficile une version figée, du moins muséale et qui reconstruirait « l'âme de la France », donc une vision correspondant à la réconciliation, voire à l'effacement des contraires ».

Le projet de Maison de l'Histoire de France, dès l'origine, s'est inscrit dans la volonté ferme de montrer que l'histoire n'est pas un récit intangible mais le fruit de la recherche et de la critique des sources. Nous reprenons donc sans peine la position équilibrée d'Henri Rousso dans le *Journal des Arts* du 8 janvier 2010 : « Un tel lieu devrait, avant tout, donner conscience que la France change, que le monde change. Un musée doit être un exercice de réflexion, non une célébration ». « Il doit d'abord être un musée d'histoire avant d'être un musée d'histoire de France. » Et cela sans pour autant sombrer dans le relativisme, comme le disait Jean-Noël Jeanneney en une formule ramassée : il faut « aiguïser la curiosité sans décourager le patriotisme ».

évoquant Paris et la province à l'époque moderne feront une place à Alexis de Tocqueville et à son livre *L'Ancien Régime et la Révolution*.

Les expositions temporaires

Il est indispensable que la Maison de l'Histoire de France puisse présenter de grandes expositions temporaires sur des questions historiques. Alors que Bruges, Berne et Vienne ont organisé en 2009 une exposition de dimension internationale sur Charles le Téméraire, la France, en 2010, présente plusieurs événements pour célébrer la quatre-centième anniversaire de la mort d'Henri IV mais ne dispose d'aucun lieu pour monter une exposition de grande ampleur sur le sujet.

La Maison de l'Histoire de France accueillera des manifestations de formats différents : depuis la grande exposition annuelle s'étendant sur plus de 1000 m² jusqu'à la petite exposition thématique limitée à 100 ou 200 m². Les sujets ne manquent pas pour intéresser tous les publics, de l'exposition de synthèse « Dix siècles d'industrie en France » ou « L'empire colonial français » à l'exposition biographique « Talleyrand », de l'exposition-question « Fallait-il brûler les templiers ? » à l'exposition carte blanche donnée à un historien pour analyser un thème ou une période. Une grande exposition sur le thème du « Pain » permettrait de croiser les regards entre histoire sociale, politique, économique, culturelle, religieuse et géographie historique. Ce serait l'occasion d'évoquer les paysages et les boulangers, les crises frumentaires et les émeutes, les granges dimières et l'alimentation, Turgot et Raimu...

Directement produites par elle ou coproduites avec de grandes institutions, françaises ou étrangères, notamment la Réunion des musées nationaux, ces expositions auront vocation à circuler au sein du réseau de la Maison de l'Histoire laquelle pourra aussi accueillir des expositions « invitées ».

Des lieux de débat et de travail¹⁶

Il est fondamental que le monde enseignant s'approprie la Maison de l'Histoire de France qu'il doit considérer comme le prolongement naturel, comme le complément indispensable, de l'enseignement dispensé en classe. Pour ce faire, celle-ci offrira aux élèves tous les services qui leur permettront de se familiariser avec la discipline historique. Et notamment une programmation s'intégrant harmonieusement dans les programmes scolaires, des aides à la visite, un site internet dédié aux activités pédagogiques, l'assistance de médiateurs spécialement formés. Ateliers, visites-conférences, promenades historiques, rencontres avec des acteurs de l'histoire et des chercheurs, autant de moyens qu'il faudra également développer.

La nouvelle institution a aussi vocation à accueillir les étudiants et leurs professeurs. Dans cette perspective, elle conduira une politique spécialement active en direction des facultés d'histoire. Elle accueillera des travaux dirigés, des formations à la recherche, des modules d'initiation à la critique de toutes les sources historiques. Ces formations seront également ouvertes aux enseignants et, plus largement, à toute personne intéressée.

Des salles pédagogiques compléteront cet ensemble car la Maison de l'Histoire de France doit être un vrai lieu de travail pour les groupes scolaires, pour les étudiants et leurs enseignants.

Il est essentiel aussi que la Maison de l'Histoire de France s'ouvre à toutes les dimensions de la vie culturelle. Lieu de débats, de présentation d'ouvrages ou de travaux, de

¹⁶ Voir les travaux de l'association nationale des professeurs d'histoire-géographie de l'enseignement public sur l'enseignement de l'histoire nationale face à la diversité des publics.

colloques, de spectacles, de concerts, elle disposera d'un ensemble de salles multimedia (auditorium et salles de projection) pour organiser par exemple des rencontres avec des historiens mais aussi avec ceux qui ont fait l'histoire des dernières décennies.

Les salles de cinéma permettront de projeter films d'archives et films historiques¹⁷. Des avant-premières, des festivals s'y dérouleront. Le cinéma aura ainsi une place à part. Une initiation au décryptage des images sera proposée. Autour d'un personnage, d'un événement, des films seront analysés pour discuter, en présence d'historiens, de la véracité des visions des cinéastes. Entre la *Jeanne d'Arc* de Dreyer et celle de Besson, laquelle se rapproche le plus de la jeune fille de Domrémy ? De Planchon ou de Rossellini, comment peindre l'enfance de Louis XIV ? Tavernier, Kubrick et Boyd partagent-ils la même vision de la guerre des tranchées ?

b) Un forum pour la recherche en histoire

On l'a dit, la recherche en histoire est un des points forts de nos universités. Elle est dense, elle est riche. Mais elle manque de vecteurs pour restituer le résultat de ses travaux.

La deuxième mission de la Maison de l'Histoire de France est donc de lui offrir les instruments de valorisation, les instruments de diffusion à un large public dont elle a besoin. C'est à elle qu'il incombera de donner une large audience aux débats qui animent le monde universitaire, lesquels ne manquent pas, surtout lorsqu'ils sont polémiques et repris par la presse, d'intéresser nos concitoyens... Cette dimension du projet devrait répondre au souhait des historiens dans la mesure où elle souligne l'utilité sociale de la recherche en histoire.

L'enjeu n'est pas ici de créer de nouvelles structures de recherche. Il s'agit plutôt de disposer d'instruments propres à assurer le rayonnement des travaux des chercheurs. Le musée du quai Branly s'est engagé dans cette voie depuis sa création. Il accueille des chercheurs, des séminaires de recherche, suscite des travaux, attribue des bourses et utilise les vecteurs de communication de pointe pour la diffusion de la connaissance. Il organise d'importantes expositions dans le domaine de l'anthropologie. Après « *Qu'est-ce-qu'un corps ?* » et « *Planète métisse* », l'exposition actuelle « *La fabrique des images* » s'inscrit dans ce cadre.

Dans ce sillage, la Maison de l'Histoire de France accueillera des chercheurs en résidence en allouant chaque année des postes à des chercheurs. Elle attribuera des bourses à des doctorants et des post-doctorants qui devront, en retour, présenter leurs travaux à un large public en participant, par exemple, au commissariat scientifique d'expositions. Des espaces seront réservés à l'accueil, si elles le souhaitent, des structures de recherche et des sociétés savantes comme le comité des travaux historiques et scientifiques ou les comités d'histoire des différents ministères. Au sein de la Maison de l'Histoire de France, les chercheurs pourront disposer de postes de travail, de salles de séminaire, d'un accès facilité à des ressources documentaires...

Un comité scientifique définira les axes de recherche et de diffusion encouragés par la Maison de l'Histoire de France¹⁸. Il veillera à associer toutes les disciplines intéressées par l'objet « Histoire de France » afin qu'un dialogue fécond puisse se nouer autour de thèmes communs de recherche. La Maison de l'Histoire de France devra mener une réflexion autour de la constitution d'un réseau thématique de recherche avancée, structure partenariale prévue par la loi de 2006 de programmation de la recherche et dont l'école d'économie de Paris est un bon exemple.

¹⁷ En liaison avec la Cinémathèque, l'INA, l'ECPA-D...

¹⁸ Pourquoi, par exemple, ne pas encourager les projets de recherche exploitant des sources inédites de l'histoire ?

Le service interministériel des Archives de France, les Archives nationales, les Archives départementales, la Bibliothèque nationale de France, le Louvre, le MUCEM, le CNRS, les universités seront les partenaires naturels de cette mission de mise en valeur de la recherche historique.

Elle devra participer à l'effort que requièrent la publication, la mise à disposition et la diffusion des sources de l'histoire de France, écrites et non écrites. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il est fréquent que des sources fondamentales de notre histoire ne soient pas éditées. C'est ainsi que la correspondance complète de Louis XIV, celle de Louvois, celle également de Vauban, sont seulement aujourd'hui en cours d'édition. Si des personnages aussi importants sont encore si mal connus, on imagine le travail à mener pour des aspects plus cachés de notre histoire. Il s'agit là d'une mission de service public, dont les éditeurs peinent à porter seuls la charge, la rentabilité immédiate de ce type d'ouvrages n'étant pas assurée. A moyen terme, en revanche, c'est un investissement fondamental pour le développement de la recherche et des connaissances.

Dans le même ordre d'idée, il serait souhaitable que la Maison de l'Histoire de France aide la traduction des historiens étrangers qui travaillent sur la France. On peut imaginer aussi qu'elle apporte son soutien à la production de téléfilms ou de documentaires historiques de qualité.

Évidemment, avec le portail internet de l'histoire de France, la recherche trouvera un outil adapté et performant de diffusion de ses travaux et d'accès aux sources.

c) Un réseau des musées d'histoire¹⁹

Ce qui frappe lorsque l'on considère le millier de musées d'histoire répartis sur l'ensemble du territoire français, c'est leur diversité tout autant que leur relative absence de notoriété. Les historiens ignorent souvent leurs collections, riches pourtant, et les visiteurs ne s'y pressent pas, à quelques exceptions près.

D'où la troisième mission de la Maison de l'Histoire de France : constituer pour tous ces musées un référent national comme le Louvre, Orsay, le Centre Pompidou ou le musée du quai Branly le sont devenus chacun dans leur domaine.

L'objectif est que se mette en place un réseau informel, non dirigiste, respectueux des statuts de chacune de ses composantes, réunissant ces musées et, plus largement, tous les lieux d'histoire : musées, mémoriaux, historiques, sites historiques, lieux de mémoire, notamment les maisons des hommes célèbres²⁰, villes et pays d'art et d'histoire...²¹

¹⁹ Dès le lancement du projet, le Président de la République a insisté sur la nécessité de mettre en place un réseau pour que la nouvelle institution et tous les acteurs qui s'intéressent à l'histoire puissent travailler ensemble à la réalisation de projets communs. Durant la mission de Jean-Pierre Rioux, de nombreuses collectivités territoriales ont fait part de leur volonté de s'associer à ce réseau montrant ainsi le souhait de voir prises en compte les spécificités des histoires locales. Plusieurs villes, plusieurs régions ont d'ailleurs entrepris récemment la modernisation de leurs musées d'histoire. C'est le cas par exemple à Nantes avec le château des ducs de Bretagne, à Strasbourg, à Bordeaux où le musée d'Aquitaine a ouvert de nouvelles salles consacrées au XVIIIe siècle, ou à Lyon avec la réouverture en 2009 du musée Gadagne.

²⁰ Les maisons des hommes célèbres forment un réseau très dense couvrant l'ensemble du territoire. Maisons d'écrivains, d'artistes, d'hommes politiques, de militaires, de saints, de savants, diversement présentées, mises en valeur, ouvertes au public, elles sont autant de témoins incarnés de notre histoire. Certaines sont très connues, celle de Victor Hugo place des Vosges ou celle de Pierre Loti à Rochefort, d'autres beaucoup moins, celle de Foch à Tarbes par exemple.

²¹ L'Histoire de France ne s'écrit pas en oubliant celle des territoires qui la composent. Mais à l'inverse, l'intérêt pour l'histoire locale ne délégitime pas l'histoire nationale. Comme dans le cas des questions européennes et internationales, c'est sur le jeu des échelles géographiques qu'il faut insister.

Ce que les membres de ce réseau peuvent en attendre, c'est d'abord un nouvel élan, un regain d'intérêt pour l'histoire qui est leur raison d'être et, par voie de conséquence, une hausse de leur fréquentation.

C'est aussi la mise en œuvre de projets communs les associant tous ou impliquant seulement une partie d'entre eux : alimentation du portail de l'Histoire de France, liens à développer avec le monde éducatif, production d'outils pédagogiques, expositions itinérantes, colloques, débats... Beaucoup d'expositions montées en région mériteraient ainsi de circuler. Pour ne donner qu'un exemple, l'exposition consacrée à la reconstruction de Caen par le musée de Normandie aurait pu être accueillie par la Maison de l'Histoire de France qui aurait développé un module comparatif consacré à Reims, à Coventry ou à Dresde. De la même manière, si elle avait existé dès 2010, elle aurait ainsi pu être chargée de la coordination des manifestations commémorant la mort d'Henri IV ou de celles consacrées à l'anniversaire de 1940.

Au sein de ce réseau, une place particulière pourrait être faite – sous la forme de pôles associés ? - aux institutions dont les collections ont une importance particulière pour la Maison de l'Histoire de France : château de Versailles, Archives nationales, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), musée de l'Armée, musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (MUCEM), Cité nationale de l'histoire de l'immigration, INA, CNC, Cinémathèque... la liste n'est pas exhaustive.

Enfin, des liens privilégiés seront tissés avec les réseaux existants : villes et pays d'art et d'histoire, réseau Vauban, musées et mémoriaux des conflits contemporains, sociétés savantes... Ce sera également le cas avec les réseaux internationaux et les grands musées d'histoire à l'étranger.

d) Un portail internet

Pas de diffusion des connaissances sans recours au numérique : la création de la Maison de l'Histoire de France doit être l'occasion de mettre en place un portail internet destiné à tous les publics, curieux ou spécialistes, que l'histoire passionnent.

Le portail de l'Histoire de France offrira un accès à l'ensemble des ressources en ligne disponibles sur l'histoire de notre pays. Une première opération, très attendue des historiens, pourrait être la publication en ligne de la *Bibliographie Annuelle de l'Histoire de France* préparée par le CNRS et interrompue faute de moyens.

Comme le portail de l'*Imperial War Museum* de Londres, qui permet de naviguer d'un site historique à un mémorial, d'un musée à un navire historique, le portail de l'Histoire de France associera tous les membres du réseau, accueillera des musées virtuels et constituera un outil décisif de diffusion de la connaissance historique. La manière dont est conçu le géoportail de l'IGN peut également servir d'exemple. Associant une vingtaine d'institutions, il laisse à chacune le soin de l'enrichir en prenant la responsabilité de ce qu'elle apporte. L'utilisateur trouve une version consolidée mais peut, à tout moment, savoir d'où viennent les informations qui lui sont données.

Le portail internet pourra également accueillir des expositions virtuelles. On connaît le travail de l'Association des études de la Résistance intérieure (AERI) pour développer un musée virtuel de la Résistance et présenter des objets parfois conservés dans des musées ou des associations qui, faute de moyens suffisants, ne peuvent plus les exposer au public. Ce travail pourra être élargi à d'autres thématiques et ainsi, peu à peu, créer une base de données des collections historiques.

Par ailleurs, le portail internet permettra de conserver la mémoire des événements. Chaque exposition, chaque colloque, chaque publication de la Maison de l'Histoire de France et de ses partenaires pourra ainsi y être archivé afin que l'on puisse garder trace des débats, des échanges et des travaux entrepris.

Outil collaboratif par excellence, ce portail devra devenir le site virtuel de référence consacré à l'histoire de France.

4.- « Veiller au grain » (Elie Barnavi)

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre compte tenu de la sensibilité du sujet, le projet de Maison de l'Histoire de France n'a pas fait l'objet de polémiques et n'a pas connu d'instrumentalisation politique malgré quelques poussées de fièvre (lettre de Guy Moquet, enseignement de l'histoire en classe de terminale...) et l'effervescence liée au débat sur l'identité nationale.

Peut-il y avoir une politique en faveur de l'histoire sans intervention politique dans l'histoire ? Fort heureusement oui.

À l'origine du projet, il y a incontestablement une volonté politique, celle que le Président de la République a exprimée à Nîmes en janvier 2009. Et cette expression est non seulement légitime, mais heureuse. Que le chef de l'Etat, en décidant de créer une Maison de l'Histoire de France, veuille redonner à l'histoire la place qu'elle a perdue ne peut que réjouir tous ceux qui sont convaincus qu'elle joue un rôle essentiel dans la formation de l'esprit civique et dans le développement de l'esprit critique.

Mais cela ne signifie nullement que le pouvoir politique interviendra de quelque façon que ce soit, ni dans la conception de cette institution, ni dans son fonctionnement. Le ferait-il que la crédibilité de la Maison de l'Histoire serait anéantie avant même d'avoir ouvert ses portes²².

Le débat n'est d'ailleurs pas nouveau et s'est posé en des termes voisins lors de la création du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou inauguré en 1977. Or, il n'y a pas eu, il n'y a pas « d'art officiel ». Et il n'y aura pas « d'histoire officielle ».

Conseiller scientifique du musée de l'histoire de l'Europe, Elie Barnavi ne dit pas autre chose dans un article récent paru dans l'hebdomadaire *Marianne* : « Après tout, que le Président de la République souhaite un tel musée ne signifie pas qu'il en dicterait le contenu. Ce serait plutôt, me semble-t-il, l'affaire des historiens et des muséographes à qui il appartiendrait de veiller au grain. Et quelle singulière inconsistance que de se plaindre de la communautarisation de la société française, tout en refusant de la dépasser par la création d'un lieu de mémoire collectif ».

La conception de la Maison de l'Histoire de France sera en effet l'affaire des historiens, des conservateurs, des muséographes, des hommes et des femmes de métier qui, chacun dans leurs domaines de compétence, verront leurs propositions et leurs travaux évalués et validés par des instances scientifiques *ad hoc*.

*
* *

²² Différentes interrogations de Nicolas Offenstadt dans *Libération*, de Daniel Roche et de Christophe Charle dans *Le Monde* du 7 février 2009 avaient, de manière critique, soulevé la question de l'intervention du politique dans la sphère politique.

L'ambition assignée à la Maison de l'Histoire de France est très haute puisqu'il s'agit de faire émerger un nouvel acteur national en faveur de l'histoire qui réunissent les quatre fonctions qu'on a décrites : lieu d'expositions (musée), foyer pour la recherche (forum), référent national (réseau) et centre de ressources (portail internet).

On l'aura compris, ces quatre fonctions se renforcent les unes les autres. Elles feront de la Maison de l'Histoire de France un lieu où se croiseront tous les publics : Français et étrangers, Parisiens et provinciaux, familles et groupes scolaires, et - on l'espère - visiteurs peu familiers des lieux culturels...

Un lieu attrayant. Un lieu vivant. L'endroit où il faudra être si l'on aime l'histoire. L'endroit qui fera aimer l'histoire.

DEUXIEME PARTIE

LA MISE EN PLACE DE LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE

La Maison de l'Histoire de France peut prendre vie dès l'année prochaine. La nature des missions qui lui sont assignées lui permet en effet d'en exercer une partie avant que l'ensemble de ses équipements soient achevés. Elle peut notamment organiser, dans des lieux prestigieux de la capitale, des expositions temporaires préfigurant celles qu'elle réalisera plus tard dans ses murs. Elle peut soutenir l'édition d'ouvrages historiques, encourager des recherches innovantes, jeter les bases du réseau des musées d'histoire dont elle devra constituer le référent national, concevoir l'architecture du site internet de l'Histoire de France...

Pour ce faire, il est proposé de réunir rapidement, au sein d'un même établissement, les musées nationaux qui conservent des collections historiques correspondant aux périodes couvertes par la Maison de l'Histoire de France.

1. - Doter la Maison de l'Histoire de France d'un socle patrimonial et scientifique

Dans la mesure où une des principales missions de la Maison de l'Histoire de France consiste à organiser, pour le public le plus large, des expositions d'histoire, temporaires ou semi-permanentes, la question se pose de l'origine des objets qui y seront présentés et des équipes qui en auront la charge.

Plutôt que de s'engager dans la constitution d'une collection supplémentaire, l'idée est de s'appuyer sur les fonds et les compétences de huit musées nationaux : Saint Germain-en-Laye pour couvrir la période qui va de la Préhistoire à l'An Mil, Cluny pour le Moyen Age, Ecouen pour la Renaissance, Fontainebleau et Pau pour l'époque moderne, la Malmaison²³ pour le Directoire et le Consulat, Compiègne²⁴ pour le XIXe siècle et le musée des Plans-reliefs pour l'histoire de la constitution du territoire²⁵.

Avantage : la nouvelle institution disposera d'emblée d'un collège scientifique de réputation internationale, composé de spécialistes incontestés dans leur domaine, s'appuyant sur des équipes de conservation (une trentaine de conservateurs au total) très expérimentées. Elle rassemblera en outre des collections d'une exceptionnelle richesse, couvrant une période allant des premières traces de peuplement de la France à la fin du XIXe siècle.

Cette approche pragmatique laisse entrevoir quelques manques, notamment pour ce qui concerne la Révolution et le XIXe siècle, qu'il faudra combler en faisant appel aux membres du réseau²⁶.

Pour la période contemporaine, un partenariat privilégié, sinon un rattachement du même type, pourrait être recherché avec le musée d'histoire contemporaine de la Bibliothèque

²³ Les musées de l'île d'Aix et d'Ajaccio sont rattachés à la Malmaison.

²⁴ Le musée de la coopération franco-américaine de Blérancourt dépend de Compiègne.

²⁵ Le musée national Clemenceau – de Lattre de Tassigny de Mouilleron-en-Pareds pourrait rejoindre cet ensemble et fournirait un exemple éloquent d'une maison d'hommes célèbres. La réflexion pourra par ailleurs être engagée avec d'autres départements ministériels sur l'avenir d'autres lieux emblématiques de notre histoire comme le Struthof ou le Mont Valérien. L'avenir de l'ossuaire de Douaumont, qui relève d'une association, pose aussi problème.

²⁶ Travailler sur la Révolution nécessitera par exemple de tisser des liens avec le musée Carnavalet et le musée de Vizille.

de documentation internationale contemporaine (BDIC) qui dépend du ministère chargé de l'enseignement supérieur et dont les collections concernant le XX^e siècle sont immenses²⁷. Même chose avec l'Institut des archives sonores (IAS), dirigé et fondé par Franklin Picard, qui détient plus de 200 000 documents. Grâce à eux, les visiteurs découvriront les voix de ceux qui ont fait le siècle dernier, celle de Louis Blériot ou celle de François-Gérard Maurin, seul journaliste présent à bord de l'*Exodus*.

Autre atout : l'institution ainsi constituée pourrait voir le jour en quelques mois et, avant même l'ouverture du bâtiment qui en sera le siège, donner corps à la Maison de l'Histoire de France. Celle-ci sera en mesure d'organiser de grandes manifestations : expositions, colloques internationaux... Pourrait ainsi être organisée, au Grand Palais ou en tout autre lieu à forte visibilité, une exposition dont le thème serait : « Depuis quand la France ? » qui poserait la question de nos origines et examinerait toutes les hypothèses possibles : les premiers peuplements, les Gaulois, le baptême de Clovis, le partage de Verdun, l'élection d'Hugues Capet, la fête de la Fédération. Mais il est bien d'autres sujets envisageables : les frontières, une histoire du drapeau, les Français et leurs impôts...

Enfin, serait ainsi réglée, autour d'un projet scientifique et culturel ambitieux et cohérent, par leur intégration dans un nouvel établissement public, la question récurrente du sort de la plupart des services à compétence nationale (SCN) rattachés à la direction générale des patrimoines – musées de France, débattu dans le cadre de la seconde phase de la révision générale des politiques publiques.

2.- Comment organiser cette structure multipolaire ?

Participation active aux missions de la Maison de l'Histoire de France et autonomie préservée de chacune de ses composantes, telles sont les finalités qui doivent guider le choix de cette organisation. Au fond, il s'agit ici de structurer de la façon la plus intelligente les rapports entre la direction de la Maison de l'Histoire de France, qui sera dotée de services spécifiques, et une constellation de musées nationaux, bien établis, porteurs de leurs propres projets de développement et unis par une même volonté de travailler ensemble.

Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou offre un cadre de nature « confédérale » intéressant. Etablissement public administratif, le Centre est en effet associé à la Bibliothèque publique d'information, qui est elle-même un établissement public, et à l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM), qui est une association. Depuis peu, il est même lié au Centre Pompidou-Metz, lequel est un établissement public de coopération culturelle. Une telle structure permet de réunir au sein d'une même entité des organismes aux statuts très divers et elle serait bien adaptée à la constitution du « socle » de la Maison de l'Histoire de France qui pourrait fédérer des services à compétence nationale (les musées nationaux sauf Fontainebleau), un établissement public (le château de Fontainebleau), un centre d'acquisition de l'information scientifique et technique (la BDIC), voire une association (l'IAS).

La limite de cette formule tient cependant à ce qu'elle est très peu « participative ». Si le président du Centre préside également les conseils d'administration des trois entités qui lui sont associés, assurant par là une fonction de coordination, si leurs directeurs participent au comité de programmation du Centre, les liens qui les attachent à leur maison-mère sont très lâches et ils ne sont pas directement impliqués dans la politique qu'elle met en oeuvre.

²⁷ Les collections de la BDIC se caractérisent par leur grande diversité (objets, affiches, peintures, gravures, tracts politiques, journaux, photographies, documents sonores...) et ont l'avantage de permettre une approche comparatiste grâce à l'ampleur des collections ayant trait à l'étranger.

De son côté, la Cité de l'architecture et du patrimoine va plus loin dans l'intégration de ses différentes composantes : musée des Monuments français, Centre des hautes études de Chaillot (Ecole de Chaillot) et Institut français d'architecture. Le directeur du musée des Monuments français est en effet à la fois directeur d'un musée et directeur du département du patrimoine de la Cité. Et il en va de même de ses collègues, respectivement directeurs des départements de la formation et de l'architecture.

C'est sur la base d'un modèle mixte, empruntant au Centre Pompidou son aptitude à rassembler des structures dotées de statuts différents et à la Cité de l'architecture et du patrimoine l'implication des responsables de ses différentes entités dans un projet collectif, qu'il faudrait édifier les fondations de la Maison. En même temps qu'il assumerait comme aujourd'hui la direction de son institution, chaque directeur de musée serait parallèlement chargé de la responsabilité d'un département scientifique de la Maison de l'Histoire de France. Logiquement, celle du département « Des origines à l'an Mil », s'il venait à être créé, devrait être confiée au directeur du musée d'Archéologie nationale ; de la même façon, celle du département de la « Renaissance » devrait revenir au directeur d'Ecouen... Bien sûr, beaucoup dépendra du découpage qui sera retenu. Et il faudra préciser les attributions de ces départements qui, à la différence de ceux du Louvre, ne seront pas prioritairement chargés de la conservation des œuvres, dont, il faut le rappeler, la Maison de l'Histoire de France ne sera que faiblement dotée, mais tournés vers les manifestations temporaires et l'animation du réseau, chacun dans leur spécialité.

Pour ce qui est de l'autonomie des musées nationaux qui apporteront leur concours à la Maison de l'Histoire de France, elle sera garantie par des dispositions inspirées de celles en vigueur dans d'autres établissements. Le directeur du musée national restera directeur. Il sera nommé par le ministre chargé de la culture. Il sera responsable de la définition de la politique scientifique et culturelle de son musée, ce qui recouvre, on le sait, l'élaboration du projet scientifique et culturel, les expositions temporaires, les acquisitions, les prêts d'œuvres...

Sur ce dernier point, il doit être clair que l'intégration à la Maison de l'Histoire des musées nationaux disposant de collections historiques ne signifie pas qu'ils en seront dépouillés à son bénéfice. Certes, aucune institution n'est propriétaire des collections dont elle a la garde pour le compte de l'Etat. Mais la richesse de celles confiées aux musées nationaux conjuguée à l'appartenance de leurs directeurs à l'équipe de direction de la maison-mère devraient permettre de trouver des solutions consensuelles aux questions qui se poseront.

En réalité, l'intérêt de tous sera que l'activité de la Maison de l'Histoire de France et celle de ses composantes soient bien coordonnées, cette coordination n'étant pas exclusive de mutualisations, notamment pour les fonctions nouvelles qui seront créées au niveau central et dont ne disposent pas, ou pas assez, les actuels SCN. On pense par exemple aux politiques des publics, à la communication, à la recherche de mécènes. Il appartiendra en outre au nouvel établissement public de jeter les bases d'une coopération renouvelée avec la Réunion des musées nationaux.

Construire la Maison de l'Histoire de France sur une *tabula rasa*, passer du rien au tout est évidemment possible.

Il n'empêche que l'intérêt de doter d'emblée la nouvelle institution d'équipes compétentes et de collections, la situation des finances publiques, le souci d'organiser l'activité des services à compétence nationale autour d'un projet qui ait du sens sur le plan culturel et non selon une logique technocratique, l'atout que représente pour un projet de cette ampleur la possibilité de le créer dès l'année prochaine, tout concourt à constituer le socle de la Maison de l'Histoire de France à partir des musées nationaux dont la politique de rayonnement culturel et la gestion ne peuvent plus être assurées dans le cadre de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication.

3.- Modalités de mise en œuvre

Une association de préfiguration, puis un établissement public

Pour amorcer les choses et comme c'est classiquement le cas en de telles occasions, une association de préfiguration sera créée afin de préciser les missions de la Maison de l'Histoire de France, fixer le programme du musée, préparer la mise en place de la structure qui assumera la direction de la nouvelle institution. L'intérêt du projet est que cette phase préliminaire soit la plus courte possible et que ses futurs responsables prennent rapidement le contrôle des opérations.

Sans anticiper sur les préconisations de cette association, il est vraisemblable que la Maison de l'Histoire de France sera dotée du statut d'établissement public administratif comme toutes les grandes institutions muséales. Naturellement, cet établissement sera placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture. On pourrait marquer sa vocation interministérielle en élargissant sa tutelle - et son financement - à l'Education nationale, à l'Enseignement supérieur, voire à la Défense compte tenu de l'importance des musées qui en dépendent et qui conservent la trace des conflits qui ont marqués notre histoire.

Ce qui est certain, c'est que la nouvelle institution devra bénéficier de moyens en rapport avec ses missions. Des études approfondies devront être menées sur ce point pour qu'elle n'ouvre pas ses portes sans que l'on ait une idée précise de ses besoins. Encore une fois, on dispose du temps nécessaire pour ce faire. Dans l'immédiat, le dernier-né des musées parisiens peut servir de point de repère. Ouvert au public en 2006, le musée du quai Branly a accueilli 1,3 million de visiteurs en 2009. Il dispose d'un budget de fonctionnement de 78 millions d'euros (subvention de 50,4 M€ et ressources propres) et emploie 263 personnes de façon permanente et plus de 200 en sous-traitance.

Dans le contexte de maîtrise des dépenses publiques et d'épuisement des marges de manœuvre budgétaire que nous connaissons, il ne fait pas de doute qu'il faudra une forte volonté politique pour que la Maison de l'Histoire fasse sa place au soleil. Il faudra aussi réunir - et ce n'est pas la moindre des difficultés - un ensemble de compétences (historiens, conservateurs, médiateurs, spécialistes des publics...) à la hauteur de l'ambition du projet.

D'où l'intérêt de la « première marche » proposée pour doter la Maison de l'Histoire d'un socle de compétences scientifiques et de collections.

Calendrier

A partir de la décision de créer la Maison de l'Histoire de France, il faut compter neuf à douze mois pour que soient franchies toutes les étapes qui conduiront à sa mise en place effective : élaboration d'un projet de statut d'établissement public par l'association de préfiguration ; validation de ce projet par les autorités de tutelle ; parallèlement, concertation avec les équipes de direction des différentes structures impliquées et leurs personnels, délibération des instances paritaires, avis du Conseil d'Etat et publication des textes.

L'association de préfiguration mettra à profit ce laps de temps pour préparer les premières grandes expositions du futur établissement.

Il lui reviendra aussi d'engager les procédures nécessaires à la conception du programme, indispensable à la consultation des équipes d'architectes qui auront, soit à la construire, soit à l'aménager, selon l'option qui sera retenue pour sa localisation.

TROISIEME PARTIE

« LIEU SYMBOLIQUE » OU LIEU DE TOUS LES POSSIBLES ?

Une Maison de l'Histoire de France conçue pour répondre au goût de l'histoire de nos concitoyens, une organisation originale fondée sur la réunion d'une dizaine de musées nationaux... reste à fixer le lieu qui accueillera la nouvelle institution.

1.- Une institution nationale située à Paris ou dans ses environs

Ce lieu a une forte valeur symbolique. Dans son discours de Nîmes en janvier 2009, le Président de la République a indiqué que la Maison de l'Histoire de France serait installée dans « un lieu emblématique de notre histoire ». Il a aussi évoqué « un endroit symbolique ».

Le choix de Paris ou de sa région pour accueillir la Maison de l'Histoire de France a été discuté. On a parlé de Marseille, première cité sur le territoire français, de Lyon, capitale des Gaules. Mais il est vite apparu à tous que Paris s'impose, tout simplement parce c'est la capitale de la France et que tout Français peut faire de Paris sa ville. Parce que la construction de l'Etat-nation s'est faite depuis Paris.. Parce que beaucoup d'étrangers débutent leur séjour en France par une escale à Paris. Enfin, parce que Paris sera le centre d'un réseau qui mettra en valeur toutes ses composantes, sur l'ensemble du territoire.

15 à 20 000 m² SHON²⁸

Le préprogramme de la Maison de l'Histoire de France conduit à rechercher de l'ordre de 15 000 m² SHON²⁹. Ce besoin découle de l'estimation des surfaces nécessaires à l'installation de chacune de ses différentes composantes : galerie de l'Histoire de France (5000 à 7000 m²) et espaces dédiés aux expositions temporaires (2000 à 3000 m²), auditorium et salles de projection (1000 m²), espaces pédagogiques (500 à 700 m²), espaces consacrés à l'accueil du public (1500 m²), réserves et bureaux (2000 m²).

Ces surfaces sont comparables à celle du musée historique de Berlin qui dispose de 8000 m² pour ses expositions permanentes et de 2700 m² pour ses expositions temporaires. Quant aux Galeries nationales du Grand Palais, elles développent 5300 m² d'espaces d'exposition pour une surface totale de l'ordre de 12 000 m².

Ces estimations ont pour objectif de permettre de prendre une décision, mais il doit être clair que ce n'est que lorsque le site de la Maison de l'Histoire sera choisi que les éléments de son programme pourront être définitivement fixés. Ainsi en va-t-il par exemple de ses espaces d'accueil. Le choix d'un monument historique conduira à leur réserver les espaces plus prestigieux, quelle que soit leur dimension, tandis que dans un bâtiment neuf, on sera tenté de faire un geste architectural pour marquer d'emblée l'importance du sujet.

Trouver des surfaces disponibles est chose relativement aisée. Encore faut-il que le site soit en adéquation avec les nécessités du projet.

²⁸ Surface hors œuvre nette, c'est-à-dire incluant les circulations. Le passage de 15 à 20 000 m² s'explique par la possibilité, dans certains sites, d'utiliser des réserves foncières pour étendre le programme.

²⁹ Le musée du quai Branly occupe une surface de 40 600 m² dont 8700 m² muséographiés et la CNHI dispose de 8500 m² dont 1500 m² d'exposition permanente ; le MUCEM comptera quant à lui 15 500 m².

2.- Les critères du choix du site

Quels sont donc les critères qui doivent présider au choix du siège de la Maison de l'Histoire de France ?

La lettre de mission que Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication, a adressée à Jean-Pierre Rioux le 13 février 2009, quelques jours après le discours de Nîmes du Président de la République, en recense six, dont deux (le deuxième et le troisième) sont très proches : pertinence historique du lieu, accessibilité aux publics français et étranger, capacité à accueillir de grandes expositions nationales ou internationales d'histoire, présence éventuelle de collections historiques, coût et délai de réalisation de l'opération.

a) Caractère historique du lieu : avantage ou inconvénient ?

Au terme de « pertinence historique », on préférera celui, plus neutre, de « caractère historique » du lieu. La recherche d'un lieu « emblématique de notre histoire », et par conséquent, d'un lieu pertinent de ce point de vue, découle en effet directement, comme cela a été rappelé, des propos tenus au début de l'année 2009 par le chef de l'Etat. Mais, depuis lors, une nouvelle hypothèse a surgi consistant à installer la Maison de l'Histoire de France dans un bâtiment neuf ou, à tout le moins, peu marqué du sceau de l'histoire.

L'intérêt principal d'un lieu historique réside dans sa puissance d'évocation et sa force symbolique. Il introduit et prolonge la visite. Outre le monument lui-même, les ombres de ceux et celles qui l'ont conçu, qui y ont vécu, parlent nécessairement d'histoire. Le public peut y confronter immédiatement ce qu'il a vu ou appris dans le musée. Au surplus, installer la Maison de l'Histoire de France dans un monument historique constitue une utilisation intelligente du patrimoine de la Nation. Enfin, il peut se faire, mais c'est évidemment fonction de l'ampleur des travaux à réaliser, que l'opération soit moins coûteuse qu'une construction nouvelle³⁰.

Dans un bâtiment neuf, le murmure des siècles est absent. On peut y gagner en liberté. S'y projeter vers l'avenir y est plus aisé que dans des murs antiques. Ni les concepteurs de la Maison de l'Histoire de France, ni ses visiteurs n'y sont influencés par la référence à une histoire ou à un lieu particulier. L'Histoire de France s'y écrit au présent, sur une page blanche. Et surtout, les contraintes d'insertion dans un lieu patrimonial n'existent pas, une muséographie contemporaine peut se déployer sans peine. Nulle difficulté à créer les espaces qui expriment pleinement l'ambition du projet, à structurer le bâtiment en fonction des séquences que l'on souhaite.

Dans les deux cas, en tout état de cause, un concours d'architecture sera nécessaire. Ainsi, même l'option du bâtiment historique permettra d'intégrer la création contemporaine.

On le voit, lieu historique ou bâtiment neuf, si l'on s'en tient à ce premier critère, le choix est binaire. Il faut néanmoins avoir présent à l'esprit que certains lieux historiques sont moins marqués que d'autres par le poids de l'histoire.

³⁰Vincennes par exemple, c'est Saint Louis et c'est Charles V, le duc d'Enghien et Daumesnil, ce sont aussi les architectes et les maçons qui ont construit le château, les résistants qui sont tombés dans ses fossés sous les balles allemandes ; c'est même le duc de Beaufort, dont l'évasion fictive dans *Vingt ans après* est rappelée par une plaque. L'hôtel de la Marine, c'est Thierry de Ville d'Avray, Marie-Antoinette, Victor Schoelcher, c'est la place de la Concorde, c'est le peuple de la Révolution et du 6 février 1934, ce sont les marins, ce sont les fonctionnaires du ministère des colonies, c'est Guy de Maupassant. « Tout un monde lointain, absent, presque défunt » (Charles Baudelaire), auquel il convient de redonner vie et présence.

b) Un lieu accessible à tous les publics

Le critère de l'accessibilité est évidemment très important pour une institution qui a vocation à accueillir des centaines de milliers, voire des millions de visiteurs. Et il est clair que, quelle que soit sa force d'attraction, la fréquentation de la Maison de l'Histoire ne sera pas la même selon qu'elle sera commodément accessible ou non.

De ce point de vue, une localisation au centre de Paris est idéale puisque c'est là que se concentrent public, musées et monuments, à condition toutefois de prévoir un espace suffisant pour le stationnement des cars. On observera que la plupart de nos voisins ont choisi cette position centrale. Ainsi des Allemands puisque le *Deutsches Historisches Museum* est situé à proximité de l'île des musées au centre de Berlin. « Le musée doit 30 % de ses visiteurs à sa situation topographique et à ses qualités architecturales » (Hans Ottomeyer).

Mais, justement, cette concentration, avec tout ce qu'elle comporte d'encombrement, peut conduire à privilégier la périphérie de la capitale. C'est ce raisonnement qui a conduit la Ville et l'Etat à décider d'implanter la Philharmonie de Paris porte de Pantin, au Sud du parc de la Villette, même s'il est vrai que les contraintes des spectateurs d'un concert ne sont pas les mêmes que celles des visiteurs de musée.

Question : une telle situation constitue-t-elle un frein à la fréquentation ? Celle de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires installé dans le bois de Boulogne, aux portes du jardin d'acclimatation, n'a jamais vraiment décollé. En revanche, aux limites nord du XIXe arrondissement, la Cité des sciences et de l'industrie draine chaque année plus de trois millions de visiteurs. Ce qui tend à prouver que si l'offre est suffisamment attrayante - et celle de la Maison de l'Histoire le sera - le public peut malgré tout être au rendez-vous.

Les réflexions en cours sur le Grand Paris permettent même d'envisager une option encore plus éloignée du centre de la capitale au nom de l'aménagement du territoire francilien. Ce serait un choix politique parfaitement défendable. Mais il faut alors que les réseaux de transport soient organisés de telle sorte que la Maison de l'Histoire de France soit accessible le plus rapidement possible, en limitant les ruptures de charge, notamment entre le train et le bus.

Pour conclure sur ce point, on ne peut pas ne pas relever que la localisation de la Maison de l'Histoire de France influencera sa programmation. Plus elle sera proche du centre de Paris et mieux elle pourra satisfaire les envies de visites rapides, liées à un élément de l'actualité. Mieux elle pourra organiser les activités qui trouvent traditionnellement place en fin de journée : conférences, avant-premières, visites nocturnes... Si elle se trouve éloignée de ce centre, la Maison de l'Histoire deviendra une destination, un lieu où l'on s'attarde pour profiter pleinement de toutes les ressources qui y sont offertes. La visite prendra alors un autre sens, par certains côtés plus profond.

c) La présence de collections

On l'a dit : la Maison de l'Histoire de France n'a pas vocation à détenir des collections autres que celles qui seront présentées dans sa galerie permanente. Il n'empêche que, comme toute institution muséale, elle aurait intérêt à en disposer, ne serait-ce qu'à titre de contrepartie pour obtenir des prêts ou des dépôts.

La question sera résolue d'entrée de jeu si son socle est constitué, comme on le propose (cf 2.-), par le rassemblement des musées nationaux qui conservent des collections historiques.

Si tel n'est pas le cas, il est certain que le projet gagnerait à se situer dans un lieu historique disposant de collections, ce qui n'est cependant pas le cas de tous.

d) La solution la plus économique

Le coût du projet est une composante importante de la décision. Les tensions qui marquent le budget du ministère de la Culture confronté à la montée en puissance de projets déjà décidés (Pierrefitte-sur-Seine, le quadrilatère Richelieu, la Philharmonie, le Palais de Tokyo, le MUCEM...) et, plus largement, la situation des finances publiques, imposent que l'on prenne sérieusement en considération les solutions les plus économiques. Et cela même si la dépense est susceptible, du moins en ce qui concerne la construction, de s'étaler sur plusieurs années : autour de cinq ans suivant les cas.

Pour l'estimer, il a semblé que la méthode la plus fiable consistait à multiplier le nombre de m² de chacun des sites examinés par un coefficient établi par l'établissement public de maîtrise d'ouvrage de la culture (EMOC) tenant compte du coût de la muséographie³¹. Un économiste a plus spécialement travaillé sur les sites de Fontainebleau et de Vincennes. On obtient ainsi des données homogènes et comparables.

Les estimations et les ratios sont donnés « toutes dépenses confondues », c'est-à-dire en incluant la maîtrise d'œuvre, les assistances, les aléas, les assurances, la TVA, le 1% artistique...³²

Par prudence et en accord avec l'EMOC, des ratios élevés ont été choisis, incluant un bon niveau de qualité de prestations.

Comme on l'a déjà souligné, ces évaluations constituent des estimations qui ne se transformeront en coûts prévisionnels que, lorsque le site ayant été choisi, des études approfondies auront été menées. A ce stade, elles donnent des ordres de grandeur qui permettent d'utiles comparaisons entre les sites examinés.

e) Le temps de la réalisation

On le sait, l'idée de créer un « centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France » est apparue en 2007. A la demande de Christine Albanel, Hervé Lemoine a jeté les bases de la Maison de l'Histoire de France (mai 2008) et Jean-Pierre Rioux a recensé (mai 2009) les lieux d'accueil possibles de ce grand équipement. Dès sa nomination, en juin 2009, Frédéric Mitterrand a fait de ce projet une priorité de son action et, par voie de conséquence, de la nouvelle direction générale des patrimoines qui rassemble Archives, Musées, Architecture et Patrimoine. En deux ans, il s'est installé dans le paysage, suscitant des débats de spécialistes et des interrogations des milieux directement concernés, attentifs aux expressions du Président de la République sur le sujet (discours de Nîmes en janvier 2009, de la Cité de la musique en janvier 2010).

Au point où nous en sommes, c'est le choix du site qui lancera véritablement le projet aux yeux de l'opinion publique et qui permettra de connaître le terme prévisible de sa réalisation. Du site retenu dépend en effet le calendrier des travaux à mener, car construire un bâtiment neuf ou réhabiliter un monument historique n'implique pas les mêmes délais. Chaque monument a en outre ses contraintes propres.

D'une manière générale, si l'on cumule le temps de la mise au point du programme du nouvel équipement (14 mois environ), celui du concours d'architecte (8 mois) qu'il faudra

³¹ Suivant les lieux, ces ratios, qui sont donnés toutes dépenses confondues, varient en fonction des particularités de chaque aménagement. D'une manière générale, ils se situent entre 6240 et 9360€ par mètre carré pour la construction et la réhabilitation, entre 3120 et 4680€ par mètre carré pour la muséographie.

³² Le coût « toutes dépenses confondues » est obtenu en multipliant le coût hors taxe par 1,56.

lancer quelle que soit l'hypothèse retenue, celui des études et des autorisations administratives (16 à 18 mois), celui enfin des travaux proprement dits (2 à 3 ans suivant les lieux), la Maison de l'Histoire de France n'ouvrira ses portes, dans le meilleur des cas, qu'en 2015 et plus sûrement en 2016 ou 2017. Avec ce calendrier, le choix du maître d'œuvre pourrait cependant être effectué début 2012, si le choix du site intervient rapidement.

Il n'y a rien là d'extraordinaire si l'on se rappelle que la Bibliothèque nationale de France et le musée du quai Branly ont mis une dizaine d'années à naître et que ce sera probablement aussi le temps de la gestation de la Philharmonie et du MUCEM.

Importante, de ce point de vue, sera également la mise en place de l'établissement qui portera le projet de la Maison de l'Histoire de France car elle permettra de lui donner corps, de l'incarner, de l'animer avant même que son centre n'ouvre ses portes. C'est dans cette perspective que la proposition (cf 2.-) de créer dès le début de l'année prochaine le socle de la nouvelle institution prend tout son sens.

3.- Analyse des différents sites

Le choix du site de la future Maison de l'Histoire de France sera donc le fruit d'une combinaison de plusieurs critères une fois tranchée la question du caractère historique du lieu. On peut le dire dès maintenant : si plusieurs lieux sont qualifiés pour accueillir cette institution nouvelle, aucun ne s'impose sans discussion. Ils ont tous leurs avantages et tous leurs inconvénients.

Alors qu'Hervé Lemoine s'est concentré sur les Invalides, Jean-Pierre Rioux a expertisé une quinzaine de sites, allant au-delà, comme il lui était loisible de le faire, de la liste figurant dans la lettre de mission que lui a adressée Christine Albanel³³. Même si son rapport n'a pas été publié, on sait qu'il en a retenu cinq : les Invalides, le Grand Palais, le palais de Chaillot, Vincennes et Fontainebleau.

Nommé ministre de la Culture et de la Communication en juin 2009, Frédéric Mitterrand a rouvert le jeu en demandant que soit intégrés à la réflexion des sites récents ou à construire, tels que les ATP (ancien musée national des Arts et Traditions populaires) et l'île Seguin.

S'agissant des sites anciens, on a considéré que, bien que qualifiés par Jean-Pierre Rioux de « monuments-phare » au sein desquels l'installation de la Maison de l'Histoire de France « ne manquerait pas d'allure », ni le Grand Palais, ni le palais de Chaillot ne devaient être retenus. Tous deux sont en effet porteurs de projets³⁴ qui ne laissent guère de place à l'histoire. En contrepartie, deux sites parisiens ont fait l'objet d'une étude plus approfondie. L'hôtel de la Marine parce que la décision prise par le ministère de la défense de ne plus le vendre rend plausible une autre utilisation publique. Quant au quadrilatère des Archives nationales, la question se pose de son devenir à mesure que se rapproche la date de livraison du centre de Pierrefitte-sur-Seine.

Dès lors, en se fondant largement sur les travaux de Jean-Pierre Rioux qui conservent leur validité et leur pertinence, le présent rapport examine sept sites à l'aune des critères précédemment décrits : les Invalides, l'hôtel de la Marine, les Archives nationales, les ATP, Vincennes, l'île Seguin et Fontainebleau³⁵.

³³ Versailles, Soubise, (c'est-à-dire les Archives nationales), Vincennes, les Invalides et Fontainebleau

³⁴ La gouvernance et le projet du Grand Palais vont être renouvelés autour d'un projet associant Arts et Sciences dessiné par Jean-Paul Cluzel, chargé de cette mission par le Président de la République. Le Palais de Chaillot, pour sa part, accueille le projet de rénovation du musée de l'Homme.

³⁵ Pour Vincennes comme pour Fontainebleau, qui supposent de fortes interventions architecturales, des

a) Les Invalides : « Un Capitole pour l'Histoire »

Emblématiques de l'Histoire de France, les Invalides le sont à l'évidence comme le souligne Jean-Pierre Rioux : « La création par Louis XIV d'un l'hôtel royal des Invalides qui deviendra un témoignage particulièrement éloquent du goût classique en architecture civile, militaire et religieuse, en peinture, en sculpture et même en musique (...), la permanence jusqu'à nos jours de sa fonction hospitalière, la transformation par Louis-Philippe de l'aplomb du dôme en mausolée napoléonien, la présence ancienne et officialisée en 1905 d'un musée des armes, des trophées et des armées, la reconnaissance nationale qui y entoure les mémoires de Louis XIV, Napoléon et le général de Gaulle, les cérémonies de reconnaissance nationale d'ordre militaire toujours attachés à la cathédrale Saint-Louis et à la cour d'honneur, tout donne une pertinence historique incontestable aux Invalides devenus « hôtel national ».

Ce monument superbe - « quel goût dans cette simplicité ! » disait Chateaubriand - le plus vaste monument historique de la capitale puisqu'il couvre seize hectares, est au surplus idéalement situé, à quelques centaines de mètres de la Seine à laquelle le relie une magnifique esplanade.

Ses murs renferment des collections historiques exceptionnelles : celles du musée de l'Armée (26 000 m² environ), bien sûr, mais aussi celles, injustement méconnues, du musée des Plans-reliefs (4400 m²), ainsi que celles du musée de l'Ordre de la Libération (2400 m²) et du musée d'histoire contemporaine (685 m²)³⁶. D'où l'idée, si le site des Invalides est retenu, de fédérer ces quatre musées³⁷ pour constituer le socle de la Maison de l'Histoire de France³⁸.

Compte tenu des équipements dont disposent déjà ces institutions aux Invalides (espaces d'accueil du public, auditoriums...), les travaux à y entreprendre sont moins importants qu'ailleurs. Pour y créer la galerie du Temps et les espaces d'expositions temporaires qui font aujourd'hui défaut, une surface un peu supérieure à 7000 m² serait nécessaire dans la façade principale³⁹. A la demande de Jean-Pierre Rioux, l'EMOC a estimé, en 2009, que le coût de ces travaux se situerait dans une fourchette comprise entre 40,6 et 51,5 M€ TDC sur la base d'un coût au m² de 5460 à 7020€ TDC⁴⁰, muséographie comprise. En raison des incertitudes qui marquent les interventions dans ce type de bâtiment, il est apparu plus prudent, en accord avec l'EMOC, de prendre en compte un ratio plus élevé de 7800€ TDC par mètre carré, ce qui porte l'estimation à 54,6 M€ TDC⁴¹. Comme on le verra, même réévalué, ce montant de travaux fait des Invalides le projet le moins coûteux de ceux ici examinés, à l'exception de celui des ATP.

C'est aussi celui qui pourra être réalisé le plus rapidement, d'une part parce que les travaux à effectuer sont relativement moins importants qu'ailleurs et, d'autre part, parce que

esquisses ont été demandés à des architectes pour mesurer l'effet de l'intégration d'éléments contemporains dans ces deux châteaux. Christian Biecher a conduit ce travail pour Fontainebleau et Philippe Gazeau pour Vincennes.

³⁶ Le rapport d'Hervé Lemoine décrit précisément ces musées et leurs collections.

³⁷ Qui occupent de fait une surface d'environ 35 000 m².

³⁸ Cette hypothèse complète la proposition qui est faite dans la deuxième partie de ce rapport de réunir les musées nationaux détenteurs de collections historiques portant sur une période particulière de notre histoire.

³⁹ Le rapport de Jean-Pierre Rioux propose d'installer la galerie du Temps dans la grande façade des Invalides, celle qui donne sur l'esplanade. L'entrée se ferait ainsi par le porche central, dans l'axe du bâtiment. Le visiteur débiterait ainsi sa visite par la galerie du Temps, avant de se rendre dans les autres espaces muséographiques du monument.

⁴⁰ Le rapport Rioux présente des coûts HT : des ratios compris entre 3500 et 4500€ et une estimation variant entre 26 M€ et 33 M€ HT.

⁴¹ 7800 x 7000 = 54 600 000

l'expérience acquise lors de la rénovation du musée de l'Armée commencée en 1999⁴² sera très utile. L'installation de la Maison de l'Histoire de France nécessitant le déménagement de plusieurs organismes, heureusement peu nombreux, et le relogement des autorités militaires qui occupent des logements de fonction dans la façade principale du bâtiment, il est vraisemblable que le projet pourrait être achevé dans le courant de l'année 2015.

Emblématiques de notre histoire, idéalement situés au cœur de Paris, connus dans le monde entier pour abriter le tombeau de l'Empereur, disposant de collections historiques exceptionnelles, nécessitant des travaux d'une ampleur moindre que ceux des autres sites et réalisables dans des délais plus courts, les Invalides semblent tout désignés pour accueillir la Maison de l'Histoire de France. C'est du reste ce qui explique qu'ils aient inspiré les propositions d'Hervé Lemoine.

Alors, les Invalides, siège idéal pour la Maison de l'Histoire de France ? Pas sûr car l'empreinte militaire sur le lieu est très forte. « Les Invalides sont à la fois un symbole fort de l'État-Nation construit par les armes et un haut-lieu spécifiquement militaire » (Jean-Pierre Rioux). C'est la maison des soldats. Les collections qu'on y conserve sont pour l'essentiel celles du musée de l'Armée. Dans les caveaux de l'église des soldats et du dôme reposent notamment Turenne, Vauban, Lyautey, Leclerc. Il n'est pas jusqu'au lieu même qui ne soit marqué aujourd'hui encore par l'institution militaire : postes de garde aux entrées, prises d'armes présidées par le chef des armées, hommages de la Nation...

A partir de là, deux points de vue s'affrontent que seul un choix politique peut départager.

Le premier relève que les Invalides appartiennent à l'Armée - avec un grand A - et qu'ils doivent par conséquent rester le temple de l'institution militaire. A cette opinion se rallient ceux qui craignent que le musée de l'Armée ne perde son identité en s'intégrant dans la Maison de l'Histoire de France. Ceux aussi qui estiment que cette localisation marquerait trop la nouvelle institution, donnant à ses visiteurs le sentiment que la France s'est faite uniquement par l'épée.

Le second, évidemment, est inverse : elle fait valoir que l'installation de la Maison de l'Histoire de France aux Invalides serait une exceptionnelle occasion de concrétiser les efforts que déploie l'institution militaire pour renforcer le lien de l'Armée avec la Nation mis à mal par la suspension de la conscription. Elle insiste aussi sur le fait que l'histoire militaire est une composante importante de notre histoire.

Ni la Maison de l'Histoire de France, ni les Invalides ne pouvant s'accommoder de demi-mesures, on s'accorde avec Jean-Pierre Rioux pour dire que si la nouvelle institution devait y trouver place, il est essentiel d'afficher qu'elle réunira, au sein d'un même établissement, tous les musées existants afin que la dimension militaire de ces organismes, tout en étant préservée, ne soit pas dominante. De la même manière, il faut que la galerie de l'Histoire de France s'installe dans la façade principale du monument, pour que l'histoire de notre pays occupe une place à sa mesure dans ce bâtiment prestigieux.

⁴² Le ministère de la Défense a financé un important effort de rénovation du musée de l'Armée. Ce programme ambitieux a permis la réhabilitation de l'ensemble du musée et la construction de l'Historial Charles de Gaulle. Baptisée ATHENA, l'entreprise avait également pour objectif de transformer un musée d'objets en un musée d'histoire. Le coût global est de l'ordre 75 M€.

b) L'hôtel de la Marine : « La place de l'Histoire »

Comme celle des Invalides, la légitimité de l'hôtel de la Marine à accueillir la Maison de l'Histoire de France ne fait pas de doute, ce que le rapport Rioux a bien sûr relevé : « Sans avoir à revenir sur l'histoire du bâtiment, sur sa conception par Gabriel, ses frontons aux allégories de la Magnificence et de la Félicité publique, il apparaît immédiatement que l'emplacement même de l'hôtel, place de la Concorde, à proximité du Louvre, du jardin des Tuileries et des Champs-Élysées, face à l'Assemblée nationale, lui donne une pertinence historique exceptionnelle. Sa noblesse vient en outre d'être rehaussée par une remarquable restauration, achevée en 2009, de ses salons d'apparat et de ses galeries en façade par le mécénat de compétence de l'entreprise Bouygues ». On ajoutera simplement que c'est un autre magnifique symbole du goût français et qu'en sa qualité de Garde-meuble royal, il fut, parce que, certains jours, ses galeries étaient ouvertes au public, le premier musée français. Devenu le siège du ministère de la Marine depuis 1789 et, de manière intermittente celui des Colonies, il inscrit en outre l'histoire de France au sein de celle du monde.

Témoin de tant d'événements qui se déroulèrent sous sa colonnade depuis l'exécution de Marie-Antoinette jusqu'au défilé annuel du 14 juillet en passant par l'érection de l'obélisque et les émeutes de 1934, il présente également la caractéristique, à la différence cette fois des Invalides placés à l'ombre tutélaire de Louis XIV, de Napoléon et du Général de Gaulle, de ne pouvoir être identifié d'emblée à aucune figure ou moment particulier de notre histoire.

Il n'est guère besoin d'insister sur le fait qu'il est remarquablement situé sur une des places les plus célèbres du monde, ce qui constituerait un atout de taille pour la future Maison de l'Histoire de France.

L'hôtel de la Marine conserve d'importantes collections de mobilier et d'art décoratif qui témoignent de son ancienne fonction de garde-meuble royal et participent de la majesté du lieu.

Disposant d'une surface totale de 23 000 m², répartis sur quatre niveaux et deux sous-sols, dont 1.200 m² de salons, et une cour d'environ 1.000 m², l'hôtel de la Marine est suffisamment grand pour accueillir la Maison de l'Histoire de France. On observera néanmoins que la circulation à l'intérieur de l'hôtel n'est pas facile parce que les ensembles sont étroits et les escaliers peu nombreux. Il faudra tout le savoir-faire des architectes pour créer dans ce bâtiment immense mais très cloisonné les espaces d'exposition indispensables.

Actuellement occupé par l'état-major de la Marine qui doit le quitter à la fin de l'année 2014 pour rejoindre le site de Balard, dans le quinzième arrondissement, il nécessitera, quelle que soit son utilisation, des travaux lourds et complexes, qu'il faudra conduire avec beaucoup de soin. C'est qu'à la différence de l'hôtel de Crillon voisin qui n'a d'authentique que la façade, celui de la Marine a gardé la structure architecturale conçue par Gabriel et se présente, d'une part « comme un brillant témoin de l'architecture royale du XVIII^e siècle » mais aussi comme « un rare conservatoire des matériaux anciens et de l'évolution des techniques architecturales du second œuvre et des arts décoratifs », si l'on en croit l'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment commandée par le ministère de la Défense à Etienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques.

D'où la prise en compte, pour estimer le coût des travaux de la transformation d'un état-major en espaces muséographiques d'un ratio élevé de 9360€ par m², muséographie comprise⁴³. Sur cette base, l'enveloppe nécessaire serait de 176M€ TDC⁴⁴ pour les 23 000 m² disponibles.

⁴³Ce ratio, muséographie comprise, est appliqué à la moitié de la surface. On applique à l'autre moitié un ratio de 6240 € par mètre carré.

⁴⁴ (11500 x 9360) + (11500 x 6240) = 176 M€ TDC

La dépense pourrait cependant être plus faible si, plutôt que de lui affecter tout l'hôtel, on réservait à la Maison de l'Histoire de France les 15 000 m² du préprogramme augmentés de la surface des salons (1200 m²) qui doivent évidemment lui être dévolus. Dans cette hypothèse, le coût de l'opération s'élèverait à 117M€ TDC⁴⁵ sachant que les 6800 m² restants pourraient être soit affectés à un autre usage public, soit concédés au privé.

Compte tenu de la date de départ de l'état-major de la Marine (fin 2014) et de la durée des travaux nécessaires à la remise en l'état de l'hôtel (au moins deux ans), c'est dans le courant de l'année 2017 que pourrait être inaugurée la Maison de l'Histoire place de la Concorde.

Mais on ne saurait passer sous silence le fait, qu'en l'état actuel des choses, l'hôtel de la Marine est partie intégrante de l'équation financière qui doit permettre la réalisation du nouvel état-major interarmées de Balard. Après avoir renoncé à le vendre sous la pression des défenseurs du patrimoine inquiets de voir ce monument cédé au secteur privé, le ministère de la Défense et le ministère chargé du Budget en attendent désormais une redevance, dont ni forme, ni le montant ne sont encore arrêtés, en contrepartie d'une location de très longue durée⁴⁶.

Dans ces conditions, la seule chose que l'on puisse dire, c'est que l'installation de la Maison de l'Histoire de France en face de l'Assemblée nationale constitue une alternative crédible à son transfert au secteur privé.

c) Le quadrilatère des Archives : « Aux sources de l'Histoire »

Troisième site central, les Archives nationales ont un caractère historique moins affirmé que les Invalides ou l'hôtel de la Marine, mais nous sommes là au cœur du Marais, dans la résidence d'Olivier de Clisson, compagnon de Du Guesclin, des Guise et des Rohan-Soubise, là où Napoléon loge, en 1808, les Archives de la Nation. Nul doute que les visiteurs, frappés par l'élégance du lieu trouveront naturel qu'on y raconte l'Histoire de France. Comme on l'a dit, l'endroit héberge d'ailleurs un musée, créé sous Napoléon III, qui porte ce nom depuis la fin des années 30, mais qui ne présente plus que des expositions temporaires⁴⁷.

⁴⁵ (7500 x 9360) + (7500 x 6240) = 117 M€ TDC

⁴⁶ Au coût des travaux de transformation de l'hôtel, il faudra donc ajouter la « non recette » découlant de ce changement d'affectation. Dans l'attente du cahier des charges qui permettrait le lancement d'une véritable consultation, il est impossible de l'évaluer. On peut simplement faire observer qu'elle sera inversement proportionnelle au coût des travaux à réaliser par le repreneur.

⁴⁷ Jean-Pierre Rioux, dans son rapport, évoque ce musée : « En effet, les Archives nationales y abritent déjà, au sein de leur département de l'action culturelle et éducative, un « musée de l'Histoire de France », dénomination prise à la veille de la Seconde Guerre mondiale par l'ancien « musée des Documents français », ou « musée des Archives », ouvert par Léon de Laborde en 1867 à l'occasion de la réinstallation et de la réorganisation du site et des dépôts par volonté de Napoléon III.

Ce musée a affiché et maintenu sa vocation première, d'ordre sigillographique et paléographique surtout, ce qui a conduit l'institution-mère à considérer que toute l'Histoire de France est dans ses cartons. À l'inverse des galeries historiques de Versailles, où les écrivains, les artistes et les Beaux-arts avaient donné le ton, où le souverain leur avait passé commande, ici les « actes » majeurs de la Nation parlaient d'eux-mêmes, l'« abrégé des preuves », les « monuments écrits de la Patrie » scandaient et authentifiaient une Histoire de France que Jules Michelet avait senti palpiter, après 1830, au « murmure » des archives. [...]

Le parcours fixe a longtemps présenté une histoire qui s'achevait en 1914. Inscrit sans valorisation particulière dans des activités culturelles des Archives nationales, le musée n'a donc guère été repensé et actualisé. Il est resté un lieu de « médiation entre le document et le visiteur », où le contact le plus immédiat avec la source brute passe pour avoir vertu intrinsèquement probante et démocratique. Si bien qu'en 1995, la présentation permanente de documents n'a été abandonnée qu'au seul prétexte que la lumière naturelle des salles les détériorait. Une étude de programmation de 2005 portant sur une refondation du musée, soutenue pourtant par un éminent comité scientifique, n'a pas pu aboutir dès lors que le projet de déménagement à Pierrefitte avait pris corps ».

Le quadrilatère formé par la rue des Archives, la rue des Quatre Fils, la rue Vieille du Temple et la rue des Francs Bourgeois se situe à un jet de pierre du Centre Pompidou, à quelques dizaines de mètres du musée de la Nature et de la Chasse, du musée Picasso et du musée Carnavalet, tous lieux extrêmement fréquentés. Si l'accessibilité du quartier est évidente, il faudrait que la décision d'y installer la Maison de l'Histoire de France s'accompagne du lancement d'une réflexion sur les conditions de stationnement, même s'il existe déjà un parking sous le bâtiment moderne de la rue des Quatre Fils.

Sur le plan symbolique, et, on peut l'espérer, aussi sur un plan pratique, que l'Histoire de France prenne place au milieu des archives a du sens. Notamment parce que les archives sont « lieu de création » de l'Histoire de France (Michelet), « à la source de l'histoire », le matériau le plus utilisé par les historiens...

Reste à savoir si les espaces sont disponibles et à quelles conditions.

La réponse à cette question n'est pas facile parce que si l'on sait le projet de construction d'un nouveau centre de consultation des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine en très bonne voie⁴⁸, si un partage des fonds s'esquisse entre ce nouveau centre, Paris et Fontainebleau et que l'on semble être déterminé à garder à Paris les fonds d'Ancien Régime, on ignore en revanche l'impact qu'aura à terme la poursuite des programmes de numérisation du patrimoine écrit. Cet impact peut être double. Il pose la question de la pertinence et de l'intérêt de conserver *in situ* certaines séries d'archives fragiles alors qu'un bâtiment aux normes aura été construit ; il interroge aussi sur l'intérêt de garder de nombreuses salles de lecture alors que celles qui existent ont tendance à se vider. Afin d'évaluer avec pertinence les réponses à ces questions, il sera nécessaire de solliciter le service interministériel des Archives de France auquel sont rattachées les Archives nationales.

Cela étant, dans la mesure où le quadrilatère, auquel on accède par le porche monumental de l'hôtel de Soubise, offre plus de 34 000 m² répartis sur un ensemble de bâtiments prestigieux⁴⁹, il n'est pas incongru d'imaginer qu'on y trouve, une fois l'espace redistribué, les 15 000 m² requis par le préprogramme de la Maison de l'Histoire de France. A fortiori parce que, comme aux Invalides, quoique dans des proportions moindres, la nouvelle institution bénéficiera des espaces d'accueil existants.

Il ne faut pas se dissimuler que, à l'instar de l'hôtel de la Marine, la reconfiguration des lieux sera compliquée et coûteuse. A l'exception des grands dépôts édifiés au XIXe siècle et classés monuments historiques, les espaces, constitués par la réunion de plusieurs hôtels particuliers, y sont en effet très cloisonnés. Bien sûr, beaucoup dépendra du talent de l'équipe d'architectes à laquelle sera confié le soin de réaménager les lieux, et il n'est pas impossible que les hommes de l'art réussissent à tirer un beau parti de cet ensemble de bâtiments, de cours et de jardins magnifiques à proximité immédiate desquels le grand public passe sans rien apercevoir.

Sur le plan financier, les premières études effectuées par les Archives nationales prévoient un coût compris entre 80 et 100 M€ HT pour la seule réhabilitation du quadrilatère. Estimons donc que pour un programme de 15000 m², la moitié de ces travaux serait à la charge de la Maison de l'Histoire de France, soit 62,4M€. Le programme lui-même, en utilisant les mêmes ratios qu'à l'hôtel de la Marine reviendrait à 117 M€, soit un coût de 179,5 M€ TDC⁵⁰.

⁴⁸ Ce projet qui devrait coûter plus de 240 millions d'euros doit être inauguré début 2013. Il offrira immédiatement plus de 200 klm linéaires d'espaces de conservation pour atteindre plus de 300 klm une fois tous ces aménagements intérieurs achevés.

⁴⁹ Dont 4 500 m² d'espaces publics, 17 000 m² de magasins et 6 000 m² de bureaux selon les plans communiqués par l'EMOC.

⁵⁰ (7500 x 9360) + (7500 x 6240) + 64 700 000 = 179,4 M€ TDC

En termes de délais, le nouveau centre de Pierrefitte devant ouvrir au début de 2013 et trois années d'études et de travaux au moins étant nécessaires pour réaménager le site, la Maison de l'Histoire de France pourrait donc y ouvrir ses portes en 2016

Si on résume la situation, il faut souligner que le site des Archives nationales est en harmonie avec la vocation de la Maison de l'Histoire, très bien situé dans Paris, agrémenté de jardins⁵¹ et, qu'en première analyse, il dispose des surfaces nécessaires.

Demeure cependant l'incertitude concernant la localisation exacte de la nouvelle institution dans le quadrilatère des Archives qui ne pourra être levée que lorsque le besoin d'un lieu de conservation et de de consultation d'archives au centre de Paris aura été précisément évalué.

d) Le bâtiment du musée des Arts et Traditions populaires (ATP) : « L'Histoire pour chacun »

Avec les ATP, on change complètement de registre.

D'architecture fonctionnaliste, construit par un élève de Le Corbusier, le bâtiment a été conçu pour être un musée. Ouvert au public en 1972, il a accueilli, jusqu'à sa fermeture en 2005, le musée national des Arts et Traditions populaires dont le transfert à Marseille a été décidé⁵².

En 1954, la Ville de Paris, à laquelle appartient le terrain, met à la disposition de l'Etat le *Palmarium*, édifice en mauvais état, et consent à ce qu'il soit détruit au profit d'une construction neuve. Une délibération du conseil municipal de 1957 prévoit deux conditions à la jouissance par l'Etat du nouveau bâtiment :

- la Ville de Paris reprendra possession des bâtiments lorsqu'ils ne seront plus affectés à un musée ;
- la convention d'occupation de 30 ans, signée en 1954, sera renouvelable par tacite reconduction.

Sur le fondement de cette convention, l'Etat acquitte en outre une redevance qui égale la moitié des recettes brutes du musée, ce qui serait difficilement tenable pour un établissement public.

Sa localisation, avenue du Mahatma Gandhi, dans le bois de Boulogne, entre l'entrée du Jardin d'Acclimatation et la future Fondation Louis Vuitton pour l'art contemporain conçue par Frank Gehry, est séduisante. Il faudra cependant que toutes ces institutions unissent leurs efforts pour améliorer l'accessibilité du site car, à l'heure actuelle, l'éloignement du métro et la difficulté à se garer dans le bois constituent autant de freins au développement de la fréquentation.

Les collections des ATP sont d'un grand intérêt pour la Maison de l'Histoire de France parce qu'elles permettent d'illustrer la vie quotidienne des habitants de notre pays :

⁵¹ Qu'il faudrait en tout état de cause rendre accessibles au public dans un arrondissement qui, en dehors de la place des Vosges, ne dispose pas d'espaces verts importants.

⁵² Le musée national des Arts et Traditions populaires s'est ainsi transformé en musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et s'est installé à Marseille. Son projet scientifique et culturel est en cours de redéfinition pour une ouverture en 2013 – année de « Marseille, capitale européenne de la Culture » – sur trois sites : un site de réserves à la Belle-de-Mai et deux sites d'exposition, le fort Saint Jean et un nouveau bâtiment construit par Rudy Ricciotti sur le môle J4.

alimentation, habitat, ameublement, fêtes, traditions.... De ce point de vue, certaines des « unités écologiques »⁵³ de la galerie culturelle appelées à rejoindre Marseille seraient parfaitement à leur place dans la galerie de l'Histoire de France. Autre exemple : pour une exposition consacrée au Pain, la grande vitrine qui décrit son processus d'élaboration et de commercialisation capterait toute l'attention.

Le lieu présente cependant l'inconvénient de n'offrir que des surfaces d'exposition modestes (un peu plus de 5000 m² sur 15 000 m² environ) qui impliqueront une modification du programme de la Maison de l'Histoire de France. Le bâtiment se compose en effet d'un socle à l'angle duquel est construite une tour. Le socle horizontal comprend lui-même trois plateaux de 2500 m² chacun, l'un abritant les réserves, le deuxième la galerie scientifique et le troisième la galerie culturelle du musée conçu par Georges-Henri Rivière. Une colonne de onze étages de 500 m² accueille des bureaux, deux auditoriums de 80 et 332 places, une bibliothèque et le laboratoire d'ethnologie.

Dans son rapport de juillet 2000, Michel Colardelle⁵⁴, alors directeur du musée, relevait les difficultés d'utilisation d'un bâtiment mal fini, mal entretenu, dont l'esthétique, malgré son caractère attachant, s'est incontestablement démodée. On ajoutera que, de tous les sites étudiés, c'est celui dont la monumentalité est la moins marquée...

Mais, corrélativement, c'est aussi sans doute le projet le moins coûteux à mettre en œuvre. Si on évalue à 6M€ TDC la remise en état du bâtiment (désamiantage, mise hors d'eau, mises aux normes) et que l'on ajoute la muséographie pour les 5000 m² de l'exposition permanente (avec un ratio de 4680€) par mètre carré, on obtient ainsi un coût de 29,4M€ TDC⁵⁵.

Enfin, trois années paraissent suffisantes pour mener études et travaux à leur terme.

En résumé, le bâtiment des ATP offre l'assurance d'un voisinage agréable (Jardin d'Acclimatation, Fondation Louis Vuitton), un lien naturel avec les collections du Mucem et des locaux faciles à réaménager, au désamiantage près.

Y installer la Maison de l'Histoire de France suppose néanmoins une réduction des ambitions du projet initial. Est-on prêt à l'accepter ?

A cette question de fond s'ajoute qu'une telle décision repose sur plusieurs paris. Pari de l'accessibilité que les ATP n'ont jamais gagné. Pari d'un fonctionnement harmonieux en dépit des contraintes architecturales. Pari surtout de l'adéquation du lieu avec la vocation de la Maison de l'Histoire de France. On sait le goût des Français pour les symboles. Auront-ils envie de se plonger dans l'épaisseur du temps à quelques mètres des manèges et des barbes-à-papa ?

e) Vincennes : « A l'Orée de l'Histoire »

On empruntera à nouveau à Jean-Pierre Rioux son analyse de la pertinence historique du lieu qui ne fait aucun doute tant Vincennes et son château évoquent la longue durée de l'Histoire de France, depuis les Capétiens jusqu'aux résistants de 1944. « Occupé depuis l'époque capétienne, témoin d'événements historiques jusqu'à la Libération, le site de Vincennes est de toute évidence un lieu de première importance dans l'histoire de France, notamment pour la période médiévale, minutieusement explorée ici par les archéologues et les historiens. Haut-lieu d'affirmation du pouvoir royal, des Capétiens au XVI^e siècle, puis de la

⁵³ ensembles présentant tous les objets d'un lieu particulier, tels qu'ils étaient dans leur contexte naturel (un intérieur de Basse-Bretagne, une forge du Queyras).

⁵⁴ Michel Colardelle a été le promoteur de la transformation du MNATP en MUCEM et du transfert des collections vers Marseille.

⁵⁵ 6 000 000 + (5000 x 4680) = 29,4 M€

présence de l'armée dans la vie de la Nation (...), Vincennes pourrait renvoyer aussi à une histoire plus générale grâce à la qualité culturelle des espaces qui l'entourent, la présence du bois de Vincennes (...) et celle de nombreux lieux d'ordre historique dans le département du Val-de-Marne. »

« Cet imposant ensemble monumental, bien enceint, dominé par ses remparts, ses tours, sa Sainte-chapelle et son donjon (...), non seulement met en branle les imaginaires médiévaux autour du « château-fort » (...), arbore de nobles bâtiments du XVII^e (pavillons du Roi et de la reine, Orangerie, portique de Le Vau) et du XIX^e siècle (pavillon des Armes) et peut joindre à la prestance militaire et politique une longue vocation religieuse (sa chapelle est sainte), mémorielle, artistique, technique (...) et l'agrément populaire de la ville, du bois et de la Marne ». On ajoutera simplement que donjon et Sainte-chapelle viennent d'être restaurés.

Situé aux portes de Paris, facilement accessible grâce à la ligne 1 du métro et à la ligne A du RER, le château n'est qu'à 22 minutes du Châtelet⁵⁶.

Il abrite le service historique de la Défense, c'est-à-dire le deuxième service d'archives français et l'une des toutes premières bibliothèques patrimoniales nationales.

L'installation de la Maison de l'Histoire de France y est possible. Mais, contrairement à ce qui a pu être écrit ici ou là, il n'y a pas dans le fort vieux de place disponible. Tout l'espace est occupé par les archives militaires. Il faut donc soit les déménager, soit construire, soit faire les deux⁵⁷.

C'est vers cette formule mixte que s'est orienté Jean-Pierre Rioux qui a examiné deux hypothèses : déménagement de la casemate Nord et reconstruction de la casemate Nord-Ouest⁵⁸; construction d'un bâtiment neuf sur les vestiges du manoir capétien et utilisation du pavillon des Armes⁵⁹.

Aucune de ces deux solutions⁶⁰ ne permettant de satisfaire le besoin de surfaces de la Maison de l'Histoire, l'ouvrage a été remis sur le métier. Très vite, une nouvelle piste s'est ouverte grâce à l'intervention de l'architecte mandaté par le ministère de la Culture et de la Communication pour réfléchir à l'insertion d'un bâtiment contemporain dans ce lieu historique. Philippe Gazeau suggère en effet de considérer que c'est tout le château qui accueille la nouvelle institution dont les installations seraient réparties en plusieurs lieux : un bâtiment nouveau serait édifié à l'emplacement du pavillon du Génie pour accueillir les visiteurs ; la casemate Nord-Ouest serait reconstruite pour regrouper les activités pédagogiques⁶¹ ; la Sainte-

⁵⁶ Jean-Pierre Rioux estime cependant que cet éloignement du centre de Paris risque de poser problème, aux touristes notamment : « Il faudrait imaginer des solutions en termes de transport pour dynamiser la fréquentation (accord par exemple avec la RATP pour faire de sa ligne de métro n°1 une « ligne de l'Histoire de France », renforcement de la liaison avec les autoroutes et le boulevard périphérique). Sinon, Vincennes pourrait allonger la liste de ces établissements culturels aux portes de Paris en déficit d'attractivité ».

⁵⁷ Dans la note qu'il a adressée le 4 mars 2009 à Jean-Pierre Rioux, le directeur de la Mémoire, des Archives et du Patrimoine du ministère de la Défense indique que celui-ci « considère que le service historique doit demeurer à Vincennes, d'une part en raison de la commodité d'accès pour les chercheurs que représente cette localisation, et, d'autre part, en raison de l'impossibilité d'une autre implantation et du coût d'un tel transfert. Le service historique de la défense occupe avec des archives et des bureaux la quasi-totalité des bâtiments affectés au ministère de la défense... ».

⁵⁸ Il s'agit des bâtiments de stockage qui s'appuient sur le mur d'enceinte du château. La première est remplie d'archives, la seconde a été détruite en 1944 par les Allemands.

⁵⁹ Le pavillon des Armes est un rare exemple d'architecture militaire de la Restauration. Il abrite aujourd'hui des magasins d'archives.

⁶⁰ 5300 m² dans un cas, 6000 dans l'autre.

⁶¹ Dont la vue serait dégagée sur le donjon et la Sainte-chapelle par la démolition du pavillon du

chapelle servirait de lieu d'exposition temporaire ; enfin, des espaces nouveaux seraient créés sous l'esplanade qui sépare le pavillon du Roi et le pavillon de la Reine pour que la galerie de l'Histoire de France puisse s'y développer. Tous ces bâtiments, anciens et nouveaux, seraient disposés sur une pelouse couvrant toute la surface de l'enceinte.

A l'image de cette pelouse unificatrice, l'installation à Vincennes d'une institution nationale de l'importance de la Maison de l'Histoire, présente, à plusieurs endroits, et nécessairement intéressée par le donjon et la Sainte-chapelle, devrait avoir pour effet de simplifier la gestion du site qui ne pourra pas rester militaire⁶².

Si l'on se fonde sur les 13 850 m² développés par Philippe Gazeau et sur la base d'un coût moyen au m² de 8736€ TDC, muséographie comprise, l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des travaux s'élève à environ 121 M€ TDC⁶³ non compris les éventuels déménagements d'archives et les travaux de rénovation des monuments historiques (façades des pavillons du Roi, de la Reine et des Armes, travaux des espaces extérieurs).

L'ensemble des travaux devraient pouvoir être achevés en 2016.

On le voit, la candidature de Vincennes, que soutiennent activement les élus concernés, dispose de très grands atouts (profondeur historique, cadre agréable, facilité d'accès, possibilité d'y construire) si l'on veut bien considérer que le château n'est pas trop éloigné de Paris et à condition de modifier la gouvernance du site.

f) L'île Seguin ou la « Fabrique de l'histoire⁶⁴ »

L'île Seguin n'appartient pas à la catégorie des « sites emblématiques de notre histoire » même si elle n'est pas sans histoire et s'il ne faut pas sous-estimer le souvenir des usines de Billancourt, de l'aventure industrielle de Renault et des luttes sociales qui l'ont marquée.

L'idée, là, est de se libérer des pesanteurs du passé, de fuir ces monuments qui l'enferment, ces ombres tutélaires qui le hantent. L'idée, là, est d'édifier un bâtiment neuf, autorisant toutes les audaces, pour inscrire l'Histoire de France au cœur de la modernité, sur une île qui se projette résolument vers le futur.

Dès lors, on ne s'étonnera pas que l'on ne trouve sur place aucune collection susceptible d'alimenter la galerie du Temps de la Maison de l'Histoire de France. D'où l'intérêt que revêt, en particulier dans cette hypothèse, la proposition de constituer le socle de la nouvelle institution à partir des musées nationaux qui conservent déjà des collections historiques.

Se pose cependant la question de l'accessibilité de l'île. Du centre de Paris, on estime qu'il faut actuellement 45 minutes pour rejoindre, en métro puis à pied, le cœur de l'île. Il en faut nettement moins en voiture lorsque la circulation est fluide. Compte tenu de l'ampleur des transformations dont elle fait l'objet en même temps d'ailleurs que les rives qui lui font face, notamment celle de Boulogne, cette accessibilité s'améliorera nécessairement dans le cadre des schémas de transport existant et dans le cadre de ceux envisagés pour le Grand Paris. On évoque notamment le métro automatique, le prolongement de la ligne 9 et des lignes de tramway. Il reste que cette distance relative induit un type de visite qui ressemblera davantage à celui que

Harnachement.

⁶² Aujourd'hui, l'ensemble du site dépend du ministère de la Défense, à l'exception du donjon et de la Sainte-Chapelle qui relèvent du Centre des monuments nationaux. Une commission interministérielle du château de Vincennes a comme mission de favoriser la coopération entre les occupants et de promouvoir des projets communs de valorisation du site.

⁶³ 13 850 x 8736 = 120,9 M€ TDC

⁶⁴ Nous empruntons ce titre à l'émission d'Emmanuel Laurentin sur France Culture.

l'on effectuera à Fontainebleau que dans n'importe quel site du centre de la capitale. C'est-à-dire une visite moins impulsive, plus organisée, plus programmée, plus longue peut-être aussi. Les étrangers et même les provinciaux, qui disposent de peu de temps lorsqu'ils viennent à Paris, prendront-ils celui de distraire plus d'une demi-journée de leur programme ? C'est tout le pari.

En concertation étroite entre la Ville de Boulogne, le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat, une association dirigée par Daniel Janicot a reçu pour mission de réfléchir aux équipements culturels qui pourraient s'installer sur l'île, l'ambition étant d'en faire un espace ouvert à la création et à la culture. A l'heure actuelle, le parti retenu associe un pôle musical financé par le Conseil général, des espaces de présentation de collections d'art contemporain, des cinémas, des boutiques et des hôtels. De son côté, Jean Nouvel a été mandaté pour donner une cohérence d'ensemble aux projets déjà engagés et à ceux qui restent à décider.

C'est dans ce cadre que deux options ont été proposées pour l'implantation de la Maison de l'Histoire de France sur l'île Seguin qui, en sa qualité d'institution nationale, jouera un rôle structurant à la fois sur le plan culturel et sur le plan architectural. La première se situe à la pointe amont de l'île, la seconde se déroule le long de la Seine, face à Boulogne.

A la pointe amont, une plate-forme de 6000 m², assise sur une base de 10 000 m² surplomberait la Seine à plus de 30 mètres de hauteur.

Le long de la Seine, deux hypothèses sont possibles. Dans un cas, c'est une galerie de 400 mètres de long qui court sur deux niveaux, couvrant 11 000 m² et s'ouvrant sur la station de bateaux côté Seine, sur le jardin et la rue commerciale côté île. Le socle de cette galerie accueillerait les autres éléments du programme pour 5000 m². Dans l'autre cas, selon une formule plus ramassée dans l'espace, un belvédère surplomberait le socle pour accueillir la galerie du Temps. Dans les deux cas, cette localisation entre les deux ponts génère des réserves de constructibilité qui permettent de disposer de 21 000, de 25 000 ou de 31 000 m².

Les surfaces développées répondent au besoin exprimé par le préprogramme avec, dans les deux cas, environ 16 000 m². Muséographie comprise, et sur la base d'un ratio de 11 700€ par m², le coût de construction de ce bâtiment serait d'environ 156 M€ TDC⁶⁵.

Quant aux délais nécessaires à sa réalisation, qui incluent le concours d'architecture qu'il faudra organiser, ils sont difficiles à évaluer compte tenu de la multiplicité des chantiers qui doivent se dérouler à peu près concomitamment sur l'île. A l'heure actuelle, c'est le pôle musical, déjà lancé, qui devrait être achevé le premier. Qu'en serait-il pour la Maison de l'Histoire de France ? L'équipe de conception du projet avance une hypothèse de réalisation en 2015 qui paraît optimiste. Il vaut sans doute mieux tableur sur 2016, voire 2017.

Le site de l'île Seguin n'est à nul autre comparable, sauf, dans une petite mesure, aux ATP, parce qu'il s'affranchit délibérément de toute référence historique et revendique une forme de liberté créatrice. C'est ce qui le rend intéressant.

Comme on l'a vu, la place a été trouvée pour accueillir la Maison de l'Histoire de France qui, à n'en pas douter, en serait l'élément phare. Reste à savoir si la greffe prendra et si le public fera aisément le déplacement.

⁶⁵ On applique le ratio comprenant la muséographie à la moitié de la surface. Soit le calcul suivant : (8000 x 11700) + (8000 x 7800) = 156 M€ TDC

g) Fontainebleau : « La Maison des siècles »

Fontainebleau s'inscrit dans la lignée des sites les plus prestigieux de notre histoire, de ceux qui ont fait l'histoire, de ceux que l'histoire a faits. Huit siècles de présence souveraine l'ont façonné. Philippe le Bel est né et mort dans le donjon qui existe toujours. Avec le Primatice, avec Rosso, avec Serlio, François 1^{er} y a inventé la Renaissance à la française, encourageant la naissance de la première Ecole de Fontainebleau. Henri IV a considérablement embelli sa résidence secondaire favorite. Louis XIV y a révoqué l'Edit de Nantes. De Saint-Hélène, Napoléon, qui a tant aimé cette résidence, témoin de son abdication et de ses adieux, s'en souvient comme de « la vraie demeure des rois, la Maison des siècles ».

C'est du reste à l'Empereur que l'on doit de pouvoir admirer aujourd'hui, dans leurs décors d'origine, les exceptionnelles collections de mobilier et d'objets d'art que conserve le château. Désireux d'y accueillir le pape Pie VII en 1804, Napoléon a en effet ordonné que les meubles précieux transférés à Paris lors de la Révolution soient réinstallés dans ses appartements. Lui-même et ses successeurs ont par ailleurs conduit une politique de remeublement extrêmement active qui fait de Fontainebleau un des châteaux les plus richement meublés et un monument inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Comme le souligne Jean-Pierre Rioux : « Tout donne à l'ensemble complexe que constitue le château une grande profondeur temporelle et lui permet de faire feuilleter au visiteur un catalogue d'exemples archétypiques très parlants : le donjon, la cour carrée ou ovale, la chapelle, la galerie, le parterre à la française et le jardin à l'anglaise, la chasse, le décor peint et sculpté, la salle de bal, l'appartement princier, le boudoir, la galerie savante, le jeu de paume, l'ameublement et l'art de la table, l'art oriental, le théâtre de Cour et le spectacle musical, l'Histoire de France au temps de Louis-Philippe, l'hommage à Napoléon... ».

En termes d'accessibilité, il est clair que le château de Fontainebleau ne peut pas rivaliser avec les autres sites dans la mesure où il est situé à 64 km du centre de Paris. Pour les Parisiens, la desserte routière et autoroutière par l'A5, l'A6, la N37 ou la N606, est parfois encombrée, ce qui prolonge le trajet au-delà d'une heure. En transports en commun, le château est à 1h15 du Châtelet via la gare de Lyon. Depuis l'année dernière, les trains partent toutes les demi-heures et le trajet dure 35 minutes. Mais c'est à la gare de Fontainebleau-Avon que les choses se compliquent car il faut attendre en moyenne cinq minutes le départ d'un bus qui, traversant le centre-ville, en met seize pour arriver au château. Cela étant, la communauté de communes de Fontainebleau-Avon s'est engagée à tout faire pour améliorer la situation : accueil des touristes à la gare, accès direct au parc du château pour les piétons et les cyclistes, et même prise en charge des visiteurs dès la sortie du train par un système de navettes.

Deux quartiers historiques sont susceptibles d'accueillir la Maison de l'Histoire de France : le quartier Henri IV d'une part, entre la ville et le château auquel il servait d'avant-cour, et le quartier des Héronnières d'autre part, héronnières de François 1^{er} transformées en écuries devenues école d'artillerie, de l'autre côté du canal. Ces deux ensembles présentent l'avantage de ne pas être occupés.

Comme Philippe Gazeau pour Vincennes, Christian Biecher a réalisé à Fontainebleau une série d'esquisses architecturales pour y simuler l'installation de la Maison de l'Histoire.

Le quartier Henri IV est constitué de trois corps de bâtiments dont le clos et le couvert viennent d'être refaits, de deux niveaux et de 100 mètres de long formant un U. Pour ce quartier, Christian Biecher a imaginé la création, sous la cour centrale, d'un vaste sous-sol destiné à l'accueil des visiteurs et des expositions temporaires auquel on aurait accès par une faille alignée sur l'axe qui relie la porte monumentale ouvrant sur la place d'Armes à la porte du Baptistère. Cette idée ingénieuse lui permet de développer 5270 m² en sous-sol auxquels s'ajoutent les 5930 m² utilisables dans les bâtiments anciens, soit un total de proche de 11 200

m². Même si des espaces peuvent être mutualisés entre le château lui-même et la Maison de l'Histoire de France, réduisant d'autant les besoins, il faudra cependant ajuster à la baisse le programme de départ.

Sur le plan financier, la solution du creusement a évidemment un coût, mais elle ne nécessite pas de muséographie contrairement aux galeries situées dans les bâtiments, qui devront, quant à elles, être consolidées pour qu'y soit installée la galerie du Temps. Sur la base d'un ratio de 9360€ par m², le coût de réalisation avoisinerait 105 M€ TDC⁶⁶.

Les Héronnières offrent de leur côté une vue superbe sur le château. Elles se présentent comme un magnifique ensemble de bâtiments, dont certains dessinés par Gabriel, formant un carré autour d'un corps central entouré d'arbres. Pour ce quartier, qui est très dégradé à l'intérieur comme à l'extérieur, l'architecte a conçu un projet axé sur le Sud et nécessitant le remplacement d'un bâtiment militaire du XIX^e par un bâtiment contemporain qui marquerait l'entrée de la Maison de l'Histoire de France. Sur le modèle des campus américains immergés dans la nature, la nouvelle institution se déploierait dans toute l'enceinte, sur plus de 18 000 m² dont 10 000 environ de construction nouvelle. En appliquant un ratio moyen de 9048€ par m², on obtient pour cet ensemble un coût total de 163 M€ TDC⁶⁷. Comme dans le cas de l'hôtel de la Marine, ce coût pourrait être réduit à 136M€⁶⁸ si le programme se limite aux 15 000 m² initialement envisagés. Les surfaces disponibles (de l'ordre de 3 000 m²) pourraient alors être concédées au privé.

Une alternative à ce projet consisterait à restaurer les bâtiments existants sans construire de bâtiment neuf. Dans cette hypothèse, plus conservatrice, mais néanmoins efficace, le coût du projet s'élèverait à 93,6M€ TDC, en appliquant à 12 000 m² un ratio de 7800 € par mètre carré, muséographie comprise.

Quelle que soit la solution retenue, on estime que les études et les travaux dureront quatre ans, ce qui renvoie à 2015 l'ouverture de la Maison de l'Histoire de France.

Ce n'est donc pas sans raisons que Fontainebleau prétend accueillir la Maison de l'Histoire de France : un passé prestigieux encore très présent, une architecture, des décors, un ameublement et des collections d'objets qui suscitent l'admiration, de très beaux espaces aménageables à ses portes dans des délais raisonnables...

Il reste que, si ce lieu était retenu de préférence à un site plus proche du centre de Paris, il modifierait la nature de la visite à la Maison de l'Histoire. On ne « passe » pas à Fontainebleau comme on pourrait passer aux Invalides, à l'hôtel de la Marine ou aux Archives nationales. On y vient. On se met en mouvement pour y aller. C'est un but, une destination. Et, du coup, on y reste. A la visite de la galerie de l'Histoire de France s'ajoutera sûrement celle des expositions temporaires, sans doute aussi celle d'une partie du château avant, peut-être, une ballade dans la forêt voisine qui accueille chaque année quelque 17 millions de visiteurs.

*
* *

Invalides, hôtel de la Marine et Archives nationales, ATP et île Seguin, Vincennes et Fontainebleau, chacun de ces sites a plus d'un titre à faire valoir pour accueillir la Maison de l'Histoire de France. Ce qui est certain, c'est qu'elle représenterait pour chacun d'entre eux une chance, une promesse de développement.

⁶⁶ 9360 x 11200 = 104,8 M€

⁶⁷ 18000 x 9048 = 162,8 M€

⁶⁸ Estimation faite en appliquant une règle de trois.

On a poussé l'analyse aussi loin qu'elle pouvait l'être quand tous les choix sont encore possibles. Il faut maintenant que soit prise la décision politique qui, seule, permettra d'aller véritablement au fond des choses, de fixer m², coûts et délais.

Alors, un grand projet culturel de plus ?

Et si c'était le projet qui nous manque aujourd'hui ? Celui que « le corps social attend » selon le mot de Gabriel de Broglie. Celui qui donnera enfin à l'histoire, à cette part essentielle de notre identité nationale, la place qui lui revient, au cœur de notre pacte républicain. Et si, en plus, c'était une dépense d'avenir ?

Vaste ambition, dira-t-on, pour une simple Maison ! Mais, on l'aura compris, le projet n'en manque pas comme le rappelait Frédéric Mitterrand : « Il ne faut pas s'y tromper, la création d'une Maison de l'Histoire de France voulue par le Président de la République est un projet dont l'ambition est à la fois culturelle, politique et sociale ».

La culture pour chacun. Un grand projet populaire.

Parce qu'il s'adresse à tous, sans exclusive, sans exclus. A ceux qui visitent notre pays pour qu'ils en saisissent la singularité. A nous qui y vivons pour que nous comprenions d'où nous venons. Aux passionnés d'histoire et à ceux qui n'y entendent rien. Aux familles et aux visiteurs individuels. Aux 15 millions d'élèves et d'étudiants que compte notre pays bien sûr. A leurs enseignants aussi, et pas seulement en histoire-géographie. A ceux qui fréquentent régulièrement les lieux culturels et à ceux qui n'en poussent pas les portes. La Maison de l'Histoire de France est pour eux tous.

Mais elle devra aussi se faire avec eux, ce qui est plus nouveau, pour que chacun se l'approprie avant même qu'elle ne soit installée dans ses murs. Pour ce faire, il faudra inventer des formes de communication qui mobilisent les futurs visiteurs de la Maison de l'Histoire de France, qui suscitent chez eux une envie, une attente, qui les invitent à participer. Ce que savent très bien faire les Anglo-Saxons, beaucoup moins les Français, plus habitués à ce que les institutions leur délivrent un discours. Des actions spécifiques (concours, forums...) pourraient être organisées pour les élèves, pour les étudiants, pour les enseignants et - pourquoi pas ? - pour le grand public, via un site internet à ouvrir très vite.

Aux Pays-Bas, l'équipe chargée de concevoir le musée d'histoire dont le Parlement néerlandais a décidé la création, a fait accrocher sur la principale place d'Amsterdam, dix portraits de personnalités controversées, dont le roi Louis, frère de Napoléon, roi de Hollande, en posant cette question simple au public : « Ont-ils leur place dans notre musée et pourquoi ? ».

A quand un accrochage de ce type sur les grilles de l'Assemblée nationale ?

ANNEXES

LETTRE DE MISSION

*Liberté Egalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Réf : SDU/CC/4584

Monsieur Jean-François HEBERT
Président de l'Etablissement Public
du Château de Fontainebleau
Place du Général de Gaulle
77300 FONTAINEBLEAU

22 SEP. 2009

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, Nicolas Sarkozy a annoncé à Nîmes, le 13 janvier dernier, sa décision de créer un musée d'histoire de France.

Le Président de la République souhaite en effet qu'il soit mis fin à une situation paradoxale. Alors que notre histoire est l'une des plus anciennes d'Europe et qu'elle passionne nos compatriotes, notre pays, à la différence de ses voisins, est le seul à ne pas disposer d'un lieu qui présente les grandes étapes de son histoire.

Nécessaire à toute époque, la connaissance de notre histoire l'est plus encore aujourd'hui. Elle fournit des savoirs et des repères essentiels dans un monde toujours plus complexe. Elle est un antidote à la tentation du relativisme qui nivelle toutes les valeurs. Elle n'implique ni vision passéiste, ni repli sur soi. Parce qu'elle est constitutive de notre identité nationale, elle doit au contraire nous permettre, et singulièrement aux plus jeunes d'entre nous, de faire face à l'ouverture du monde et aux défis du temps présent avec la conscience de notre héritage commun au sein d'une Europe qui, pour les mêmes raisons, se dote de son propre musée d'histoire.

Compte tenu de votre expérience de la gestion des grands équipements culturels et de votre connaissance du dossier, j'ai décidé de vous confier la responsabilité de la création du musée d'histoire de France au moment même où vous accédez à la présidence du château de Fontainebleau qui ne saurait être étranger à un tel projet.

Les contours de cette nouvelle institution ont été dessinés par Hervé Lemoine dans le rapport qu'il a remis en avril 2008 à mon prédécesseur et je souscris à sa proposition de la désigner en tant que « Maison de l'histoire de France » dans la mesure où elle répond à plusieurs objectifs.

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

La première mission de cette Maison de l'histoire est de proposer au grand public, et notamment au public scolaire, un parcours chronologique qui restitue les grands moments de notre histoire, du « moment français » selon l'expression de Pierre Nora. Cette présentation permanente et évolutive de la construction de notre société et de notre Etat-Nation s'accompagnera d'expositions temporaires thématiques. Ainsi s'incarnera l'aphorisme de Fernand Braudel qui estimait qu'il faut « décrire, voir et faire voir pour faire comprendre l'histoire ».

Le deuxième rôle assigné à la Maison de l'histoire est de réunir autour d'objectifs communs le millier de musées, petits ou grands, qui traitent de questions historiques. Ils détiennent bien souvent des collections exceptionnelles mais sont loin d'avoir la notoriété des musées des beaux-arts. Il faut les rassembler au sein d'un réseau et créer pour eux un référent national comme le Louvre, Orsay et le Centre Georges Pompidou le sont chacun dans leur domaine.

Le futur établissement doit enfin être un instrument de valorisation, de diffusion au plus large public, de la recherche en histoire, donnant une large audience aux débats qui animent le monde universitaire et qui ne manquent pas, surtout lorsqu'ils sont polémiques, d'intéresser nos concitoyens. Il devra en outre être un lieu privilégié d'échanges et de coopération avec les grands musées d'histoire existant en Europe et dans le monde. Ces dimensions du projet devraient répondre au souhait des historiens en soulignant l'utilité sociale de la recherche en histoire et sa contribution au développement de l'esprit critique et au soutien de l'esprit civique.

Il vous appartient maintenant de mettre en œuvre ce projet inédit.

Pour ce faire, je souhaite que vous élaboriez le projet scientifique et culturel du nouvel établissement. Dans cette perspective, vous vous entourerez d'une équipe pluridisciplinaire et vous vous appuierez sur un conseil scientifique composé d'historiens et de personnalités, français et étrangers, susceptibles de vous aider à concevoir une institution qui doit bien entendu être porteuse d'un discours irréprochable mais aussi se situer à la pointe de la modernité en termes de muséographie et d'accueil du public. Ce projet doit en effet être l'occasion de lancer un vaste chantier de réflexion sur la muséographie des musées de société et d'histoire comme Georges-Henri Rivière le fit en son temps. Je crois également opportun que vous lanciez dès à présent une réflexion sur les expositions temporaires qui préfigureront celles qui marqueront l'ouverture de la Maison de l'histoire.

Il vous faudra aussi nouer des relations étroites avec toutes les administrations ou institutions intéressées par le projet. Cela va de soi pour le ministère de la culture et de la communication et les grands établissements publics qui en dépendent dont l'expérience vous sera éminemment utile. Il en va de même pour l'Education nationale puisque la Maison de l'histoire a vocation à recevoir un très grand nombre de groupes scolaires et pour l'Enseignement supérieur et la Recherche puisqu'elle sera aussi la maison des historiens. Le ministère de la défense est également directement concerné par le projet dans la mesure où les musées de France qui lui sont rattachés, notamment le musée de l'armée, devront s'intégrer au réseau qui sera mis en place.

S'agissant de la localisation de la Maison de l'histoire, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de Jean-Pierre Rioux sur les différents sites possibles et j'en ai visité plusieurs. Mon objectif étant de proposer rapidement un choix définitif au Président de la République, je souhaite que nous approfondissions ensemble cette question déterminante pour le positionnement de la nouvelle institution.

Lorsque ce paramètre important du projet aura été arrêté, je vous demanderai d'établir un calendrier de mise en œuvre ainsi qu'une évaluation des moyens nécessaires à sa réalisation.

Il ne faut pas s'y tromper, la création d'une Maison de l'histoire de France voulue par le Président de la République est un projet dont l'ambition est à la fois intellectuelle, culturelle, politique et sociale. Il nous faut rappeler que l'histoire est avant tout un rapport au temps dans toute sa profondeur, que les traces et les lieux de mémoire qui en témoignent sont multiples, que leur sens n'est pas univoque, que l'histoire de France ne se réduit ni à celle de Paris, ni à celle de Versailles et qu'elle ne peut se confondre avec celle de Bruxelles.

C'est, à n'en pas douter, un projet exaltant qui marquera durablement le paysage culturel de notre pays et je vous fais confiance pour le conduire avec succès.



Frédéric MITTERRAND

**LISTE DES PERSONNALITES SCIENTIFIQUES RENCONTREES
LORS DES MISSIONS D'HERVE LEMOINE, DE JEAN-PIERRE RIOUX
ET DE JEAN-FRANÇOIS HEBERT**

Liste des personnalités scientifiques rencontrées

Fabrice d'Almeida, historien, professeur des Universités, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent

Pierre Arizzoli-Clémentel, directeur général de l'établissement public du musée et du domaine de Versailles

Valérie Bajou, conservateur au musée national du château de Versailles

Elie Barnavi, historien, directeur scientifique du musée de l'Europe

Colette Beaune, historienne

Jean-Jacques Becker, historien, président du centre de recherche de l'Historial de la Grande Guerre

Lucien Bély, historien, professeur à l'université de la Sorbonne, Paris IV

Isabelle Benoit, historienne, chargée des relations internationales et de la recherche, Tempora, musée de l'Europe

Dominique Borne, historien, doyen honoraire de l'inspection générale de l'Education nationale

Jean-François Bourasseau, secrétaire général du musée national Clemenceau de Lattre de Tassigny

Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France

Thierry Crépin-Leblond, directeur du musée national de la Renaissance à Écouen

Philippe Delorme, historien

Nicolas Esgain, historien, chef de projet Tempora du musée de l'Europe

Florence Descamps, historienne, maître de conférence à l'Ecole pratique des hautes études

Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de documentation contemporaine, et du musée d'histoire contemporaine

Marc Ferro, historien

Guillaume de Fonclare, historien, directeur de l'Historial de la Grande Guerre

Jacques Frémeaux, historien, professeur des Universités, Sorbonne-Paris IV

Laurent Gervereau, historien, président de l'Institut des Images

Olivier Guyot Jeannin, historien, professeur à l'Ecole nationale des Chartes

Jean-Noël Jeanneney, historien, ancien ministre, ancien président de la BnF

Marie-Paule Jungblut, directrice du musée d'Etat de Luxembourg, ancien directeur-fondateur du musée de l'Europe d'Aix-la-Chapelle

Amaury Lefébure, directeur du musée national de la Malmaison et de Bois-Préau

Pierre Nora, académicien, historien, directeur de recherche et président du comité « liberté pour l'histoire »

Hans Ottomeyer, directeur général du *Deutsches Historisches Museum* de Berlin

Irène Paillard, adjointe à la directrice de la bibliothèque de documentation contemporaine

Patrick Périn, directeur du musée de l'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye

Franklin Picard, président de l'Institut des Archives sonores

Jean-Robert Pitte, président de la Société de géographie

Guillaume Piketti, historien, directeur de recherche à l'Institut d'études politiques de Paris

Alain Pillepich, historien, membre de l'Institut Napoléon

Max Polonowski, directeur du musée des plans reliefs

Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France

Paule René-Bazin, conservatrice générale du patrimoine

Jacqueline Sanson, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France

Béatrix Saule, directrice du centre de recherche du château de Versailles

Yves Saint-Geours, président de l'établissement public du Grand Palais

Thierry Sarmant, conservateur en chef du patrimoine, historien, conservateur au musée Carnavalet

Jean-François Sirinelli, directeur du centre d'Histoire de Sciences-Po

Emmanuel Starcky, directeur du musée national de Compiègne

Elisabeth Taburet-Delahaye, directeur du musée national de Cluny

Laurent Theis, historien et éditeur

Hubert Tison, secrétaire général de l'association des professeurs d'histoire-géographie de l'enseignement public

Vladimir Trouplin, conservateur du musée de l'Ordre de la Libération

Françoise Verges, historienne, présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage

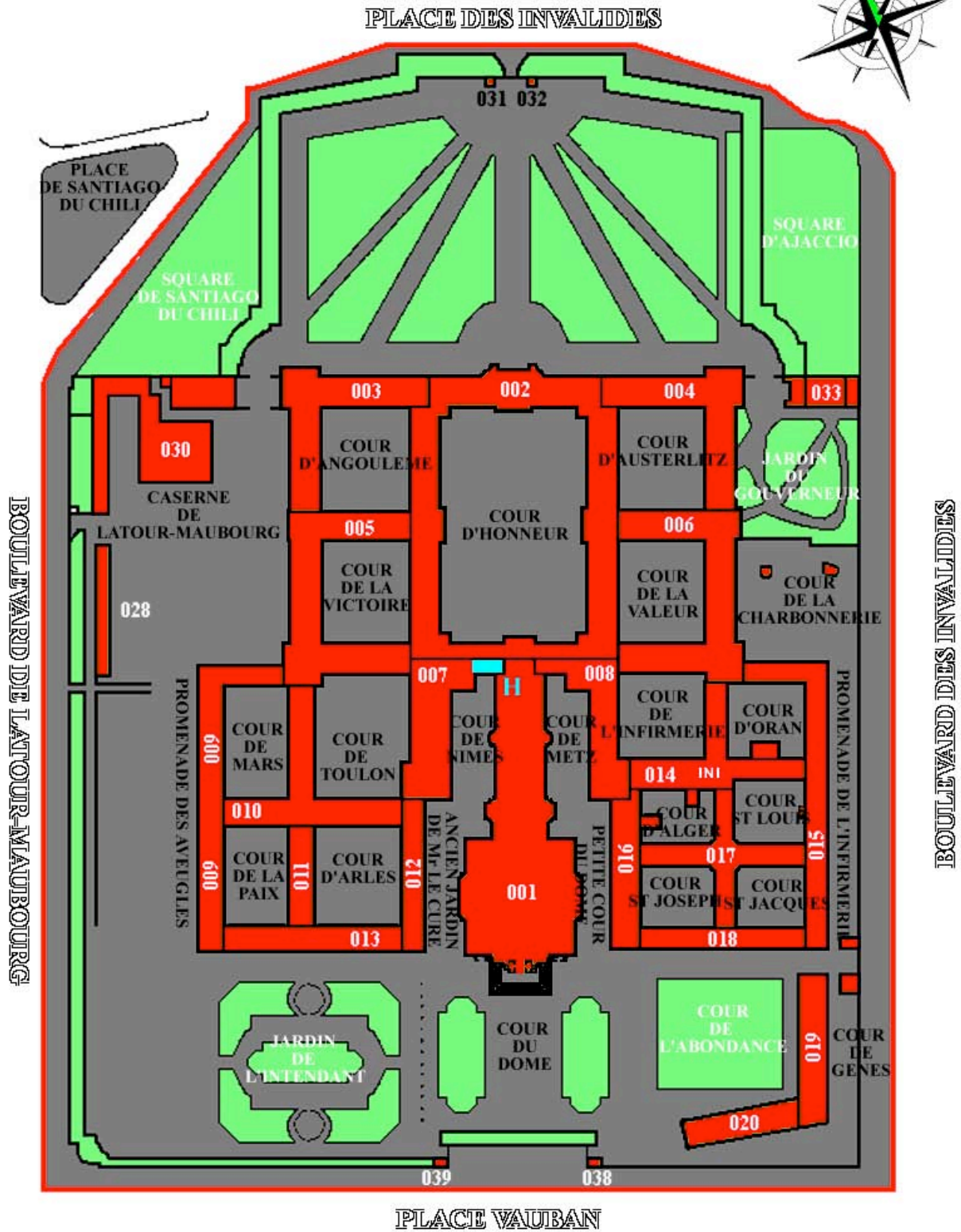
ANNEXE 3

**LES INVALIDES,
« Un Capitole pour l'Histoire »**

HÔTEL DES INVALIDES



HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES



BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG

BOULEVARD DES INVALIDES

PLACE DES INVALIDES

PLACE VAUBAN

Les Invalides

Localisation : Paris 7ème arrondissement

Accessibilité

Transports en commun : RER C, bus (9 lignes) et métro (2 lignes)

Temps de trajet : 20 min, depuis la poste du Châtelet

Stationnement **parking** : public souterrain de l'esplanade des Invalides ; stationnement des bus place Vauban + 500 places de stationnement sur l'esplanade lors des manifestations.

Caractéristiques générales du site

Superficie parcellaire : 7,34 hectares

Propriétaire/affectataire : Etat - ministère de la Défense

Bâti existant : Bâtiments XVIIe comprenant une cinquantaine d'occupants dont plusieurs musées et le tombeau de Napoléon

Fréquentation annuelle : 1,2 million de visiteurs ; 3 millions de passants

Fonctions support sur site : accueil, salles d'expositions temporaires, auditorium, ateliers pédagogiques, sécurité, sûreté, maintenance

Emprises concernées par le projet : Façade sur l'esplanade des Invalides +/- une aile en retour.

Bâti existant : partie nord de l'édifice

Affectation et occupations actuelles : 14 occupants de statut divers (AOT, conventions sans affectation, occupations sans titre...) :

- musée de l'Armée, musée d'histoire contemporaine, musée des plans et relief ;
- gouverneur militaire de Paris, commandement militaire des Invalides, chef d'état major de l'armée de terre, région de gendarmerie de Paris, service local d'infrastructure... ;
- secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants ;
- détachement de la brigade des sapeurs pompiers de Paris ;
- architecte en chef des monuments historiques ;
- société d'entraide des membres de la légion d'honneur, association nationale des membres de l'ordre national du mérite, Comité de la flamme ;

Scénario d'aménagement : compte tenu des surfaces disponibles, le musée devrait se développer sur la totalité de la façade plus éventuellement l'aile est de la cour d'Austerlitz.

Paramètres d'aménagement

Lisibilité/visibilité : lisibilité pouvant être problématique à l'échelle du site mais possibilité de repérage en façade principale accès direct pouvant être trouvé depuis le porche central de l'Aile nord.

Protection MH et Sites : bâtiments classés monuments historiques.

Contraintes réglementaires : avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire.

Contraintes architecturales : bâtiment étroit (10 m de large) de faible hauteur sous plafond, redécoupé par des refends porteurs et doté de nombreuses ouvertures.

Contraintes fonctionnelles : emprise longiligne coupée par 3 porches et des cages d'escaliers dont 2 escaliers monumentaux; répartition sur 5 niveaux...Difficulté de réaliser des salles de grandes dimensions. difficulté de localisation de l'accueil nécessité de repenser la circulation de l'ensemble du site.

Contraintes techniques : Nécessité d'un diagnostic complet de la zone. Aléas structuraux suivant degré d'intervention et maintien ou non des structures en place.

Contraintes de réalisation : chantier en site occupé.

Modalités de mise à disposition : déménagement des occupants au préalable pouvant nécessiter une réalisation phasée.

Délais : 4 à 5 ans

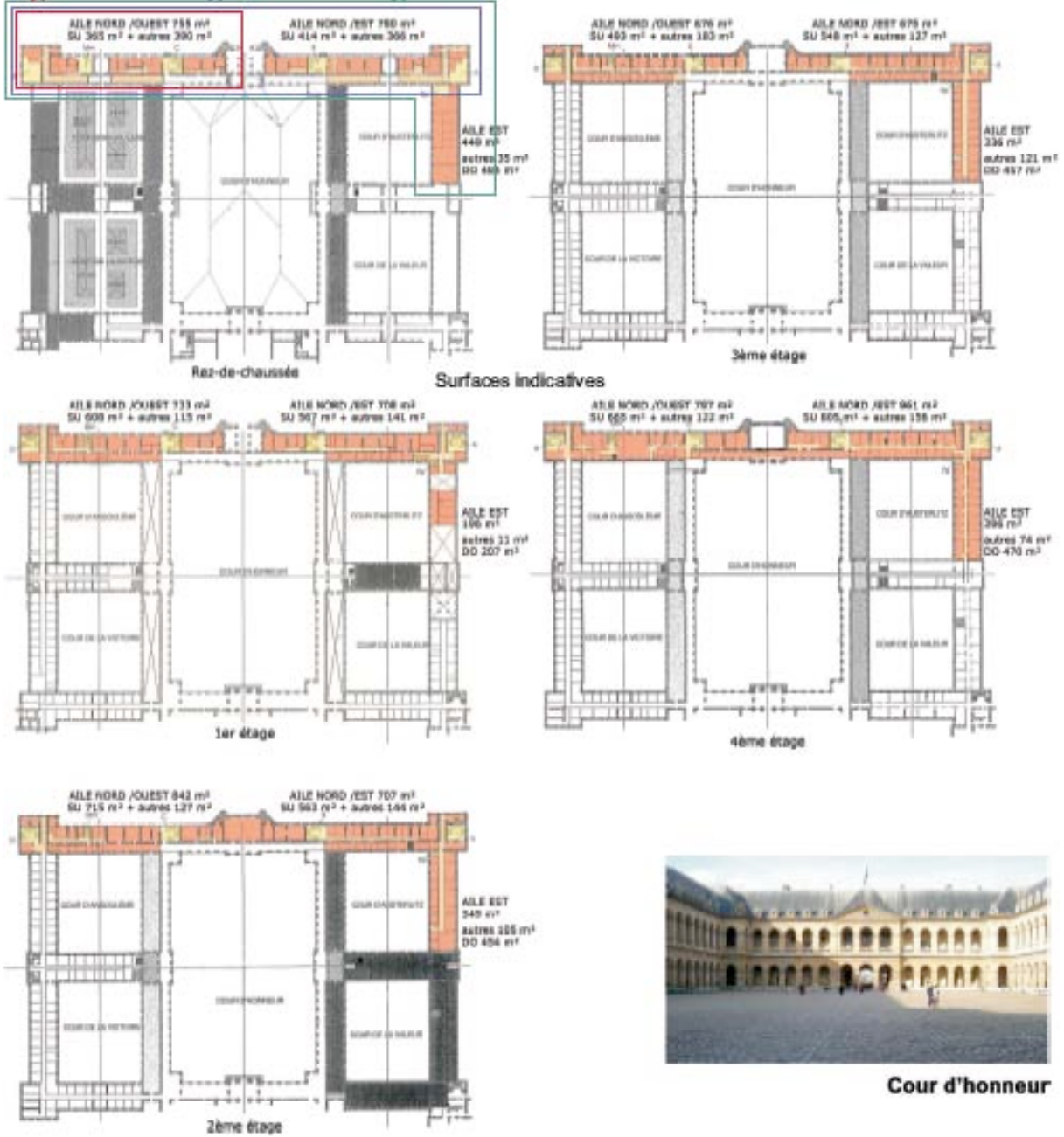
Coûts : environ 52 M€ TDC

HOTEL NATIONAL DES INVALIDES – OPTIONS D'IMPLANTATION¹

Hypothèse 1

Hypothèse 2

Hypothèse 3



Cour d'honneur



Porche latéral



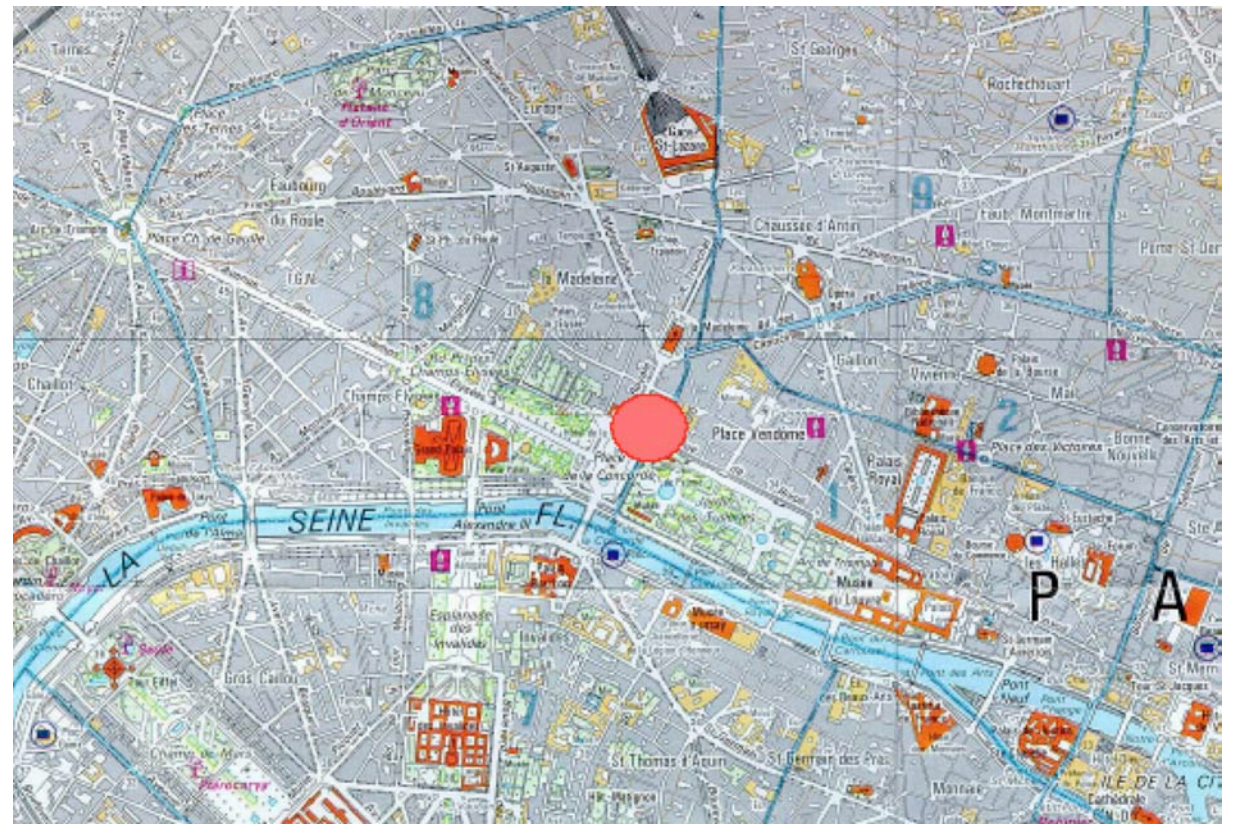
Porche central

¹ Les hypothèses 1,2,3 sont celles du rapport Rioux. Seule la 3 est retenue ici.

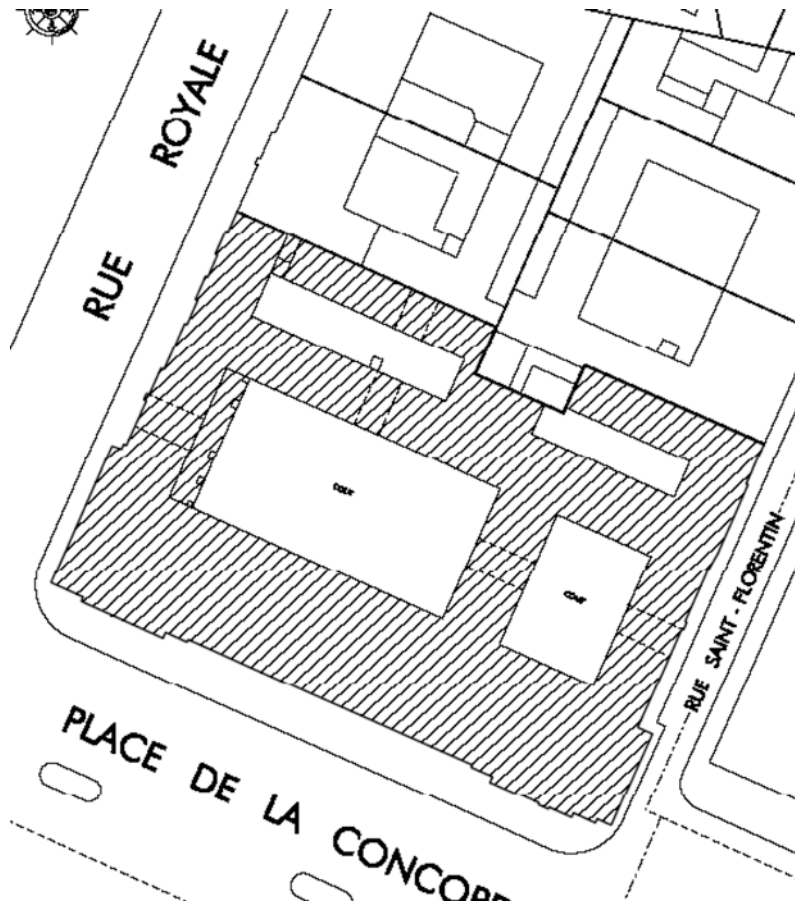
ANNEXE 4

**HÔTEL DE LA MARINE,
« La Place de l'Histoire »**

HÔTEL DE LA MARINE



HÔTEL DE LA MARINE - PLAN MASSE ET PHOTOGRAPHIE AERIENNE



Hôtel de la Marine

Localisation : Hôtel de la Marine - Paris VIII^e arrondissement

Accessibilité

Transports en commun : bus (7 lignes) et métro (4 lignes) gare Saint Lazare

Temps de trajet : 11 minutes depuis la poste du Châtelet

Stationnement : parkings souterrains

Caractéristiques générales du site

Superficie parcellaire : 5520 m²

Propriétaire/affectataire : Etat - ministère de la Défense

Bâti existant : Bâtiments XVIII^e construits par Gabriel occupés par l'Etat-major de la Marine.

Fréquentation annuelle : nombreuse lors des journées du patrimoine

Equipements à proximité du site : centre de Paris

Emprises concernées par le projet : ensemble du bâtiment

Affectation et occupations actuelles : état-major de la Marine

Scénario d'aménagement : Le musée pourrait se déployer sur l'ensemble du bâtiment. Un scénario d'occupation précis est à concevoir.

Surface utile potentielle : 23 000 m²

Paramètres d'aménagement

Lisibilité/visibilité : excellente. Situation sur la place de la Concorde, face à la Seine et à l'Assemblée Nationale.

Protection MH et Sites : bâtiments classés monuments historiques

Contraintes réglementaires : avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire

Contraintes architecturales : bâtiment cloisonné, nombreuses contraintes architecturales, peu de circulations verticales.

Contraintes fonctionnelles : difficulté de réaliser des salles de grande dimension - nécessité de repenser la circulation de l'ensemble du site

Contraintes techniques : Nécessité d'un diagnostic complet de la zone. Aléas structuraux suivant le degré d'intervention et le maintien ou non des structures en place.

Modalités de mise à disposition : déménagement de l'état-major en 2014

Autres projets en cours : projets divers de location du bâtiment

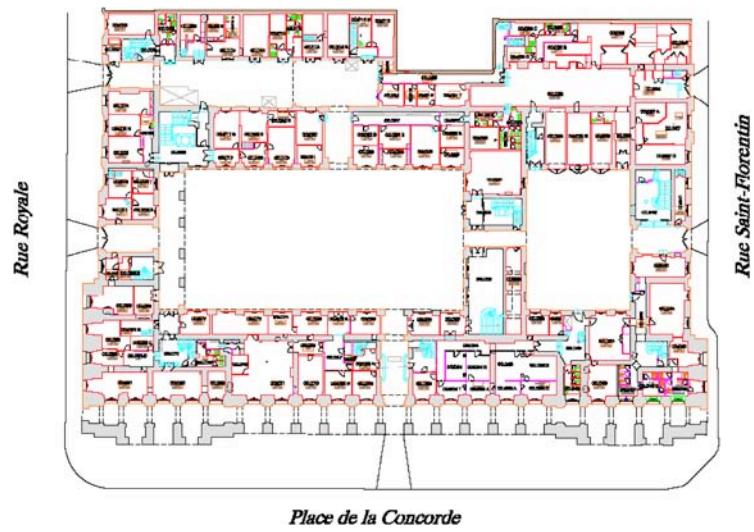
Délais : 2017

Coûts : environ 176 M€ TDC pour une utilisation de la surface totale, 117 M€ TDC pour le programme.

HÔTEL DE LA MARINE - PLANS

REZ DE CHAUSSEE

HOTEL DE LA MARINE



1ER ETAGE

HOTEL DE LA MARINE

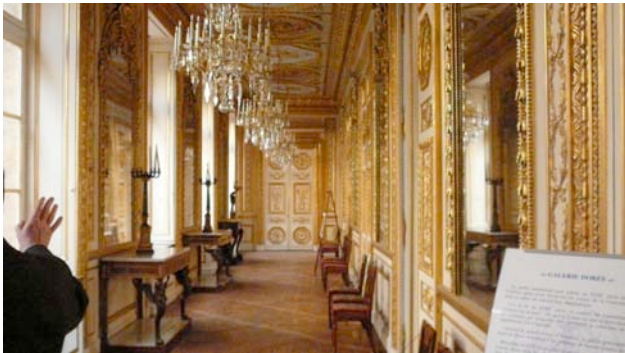


2ÈME ETAGE

HOTEL DE LA MARINE



HÔTEL DE LA MARINE – PHOTOGRAPHIES

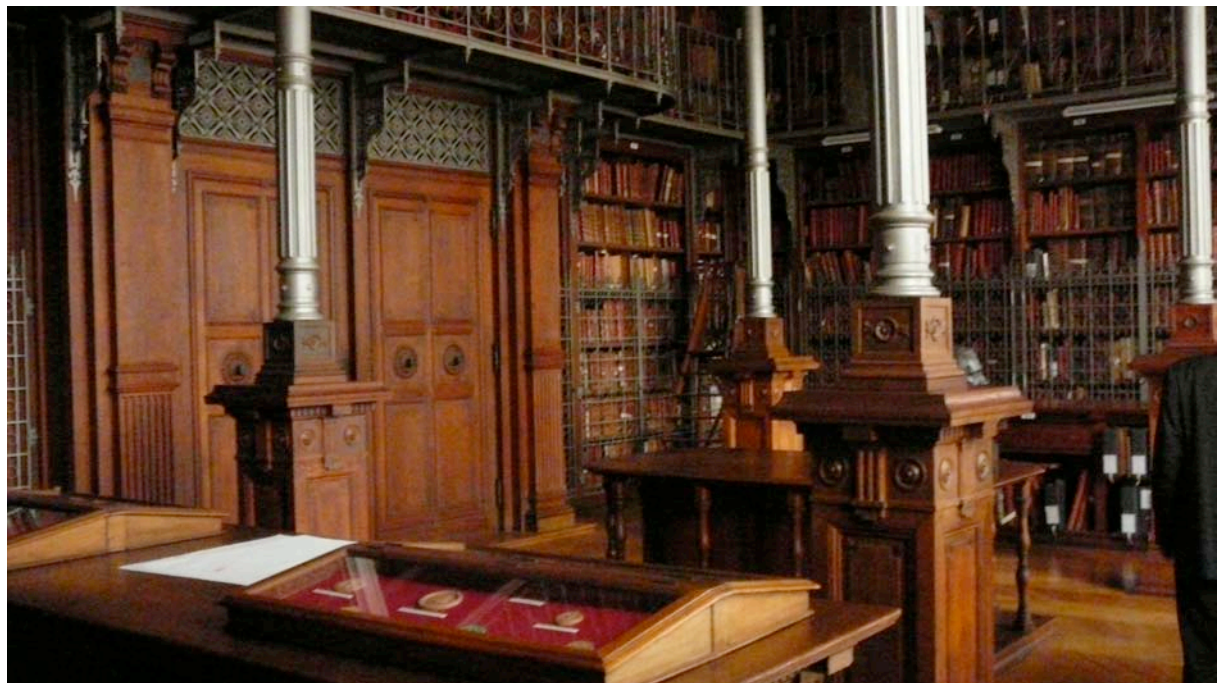
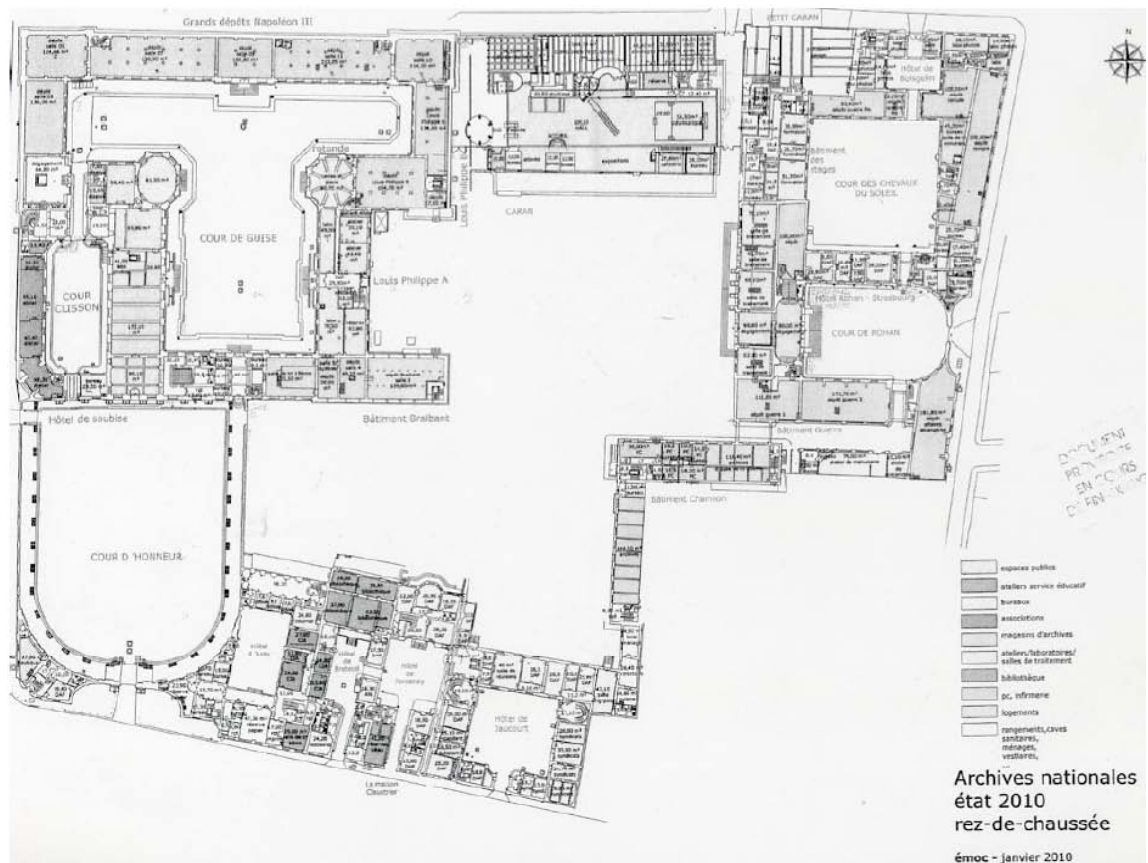


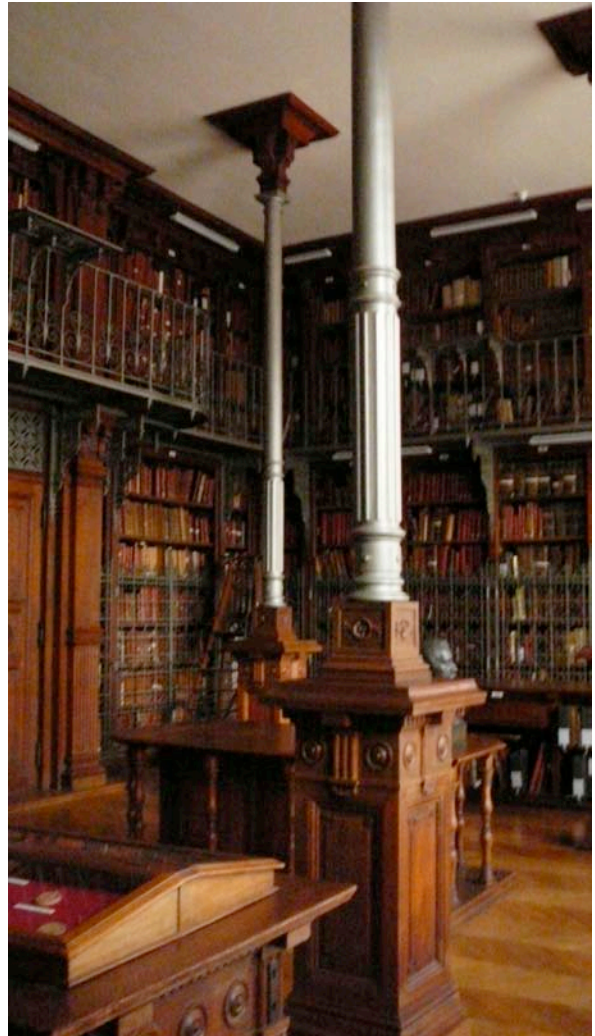
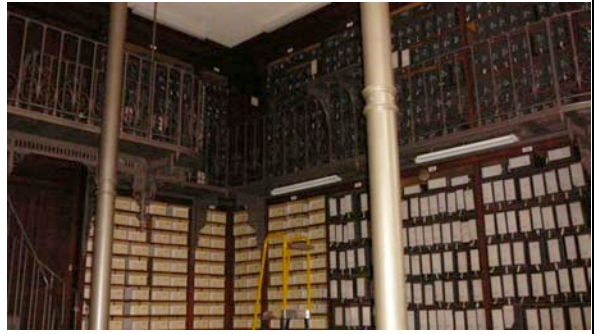
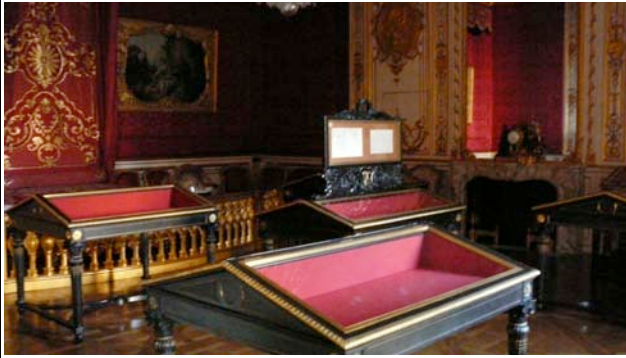
ANNEXE 5

QUADRILATERE DES ARCHIVES,

« Aux sources de l'Histoire »

QUADRILATERE DES ARCHIVES – PLANS ET PHOTOGRAPHIES





ANNEXE 6

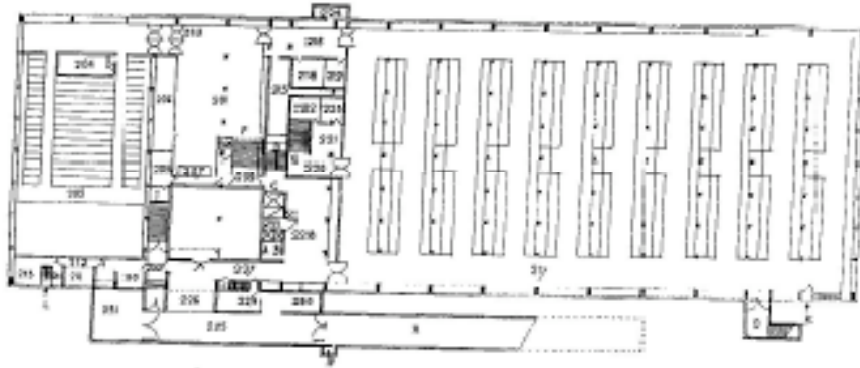
MUSEE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES,

« L'Histoire pour chacun »

BATIMENT DU MUSEE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES

PLANS ET PHOTOGRAPHIES

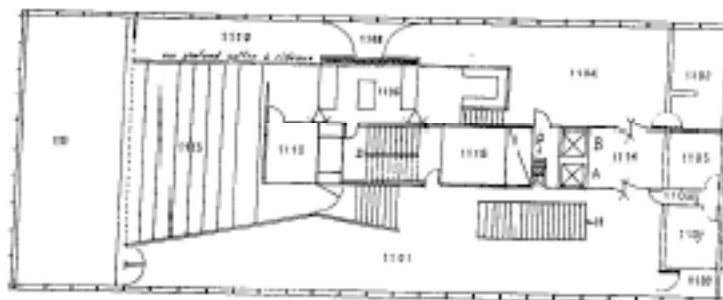
ATP - Nouveau siège
NIVEAU 2



V/200
0 2 4 6 8 m

ex. collé 04.02
-00-0-01
-44-0-02
-4-0-04
C. 65,70
15,7,12

ATP - Nouveau siège
NIVEAU II



V/200
0 2 4 6 8 m

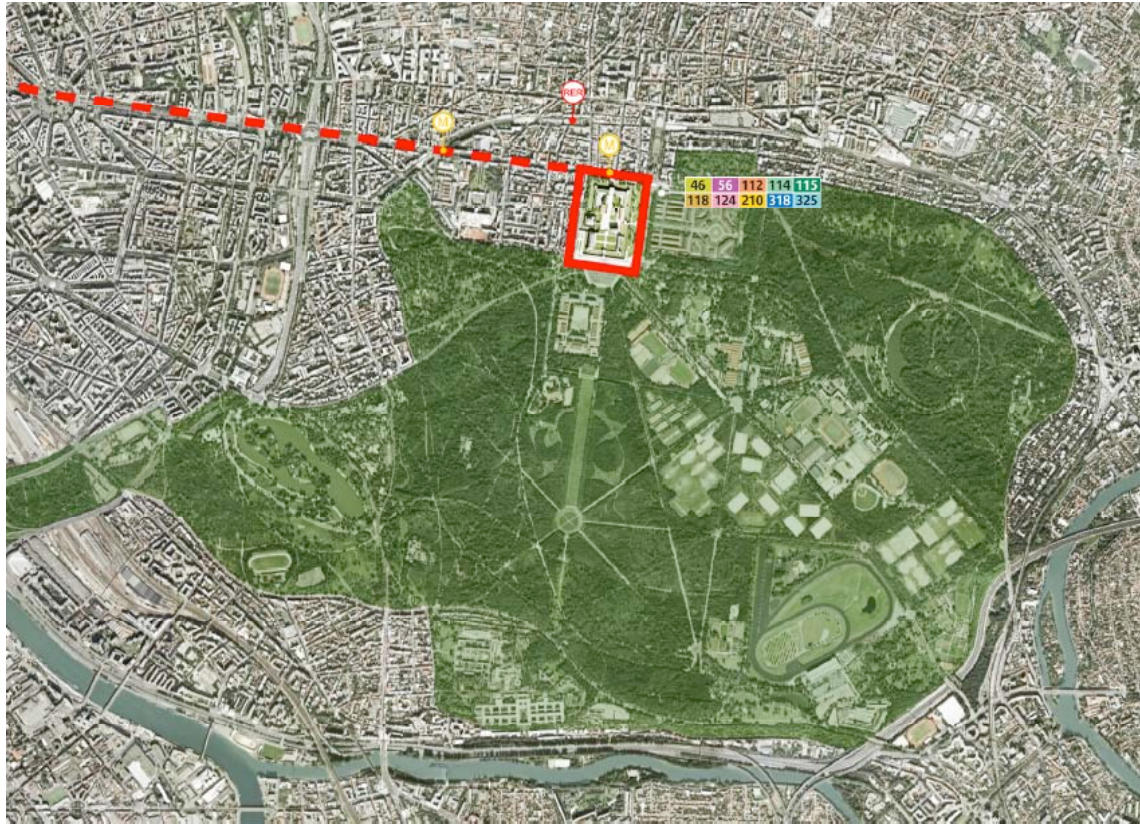
ex. collé 04.02
-44-0-01
C. 65,70
15,7,12



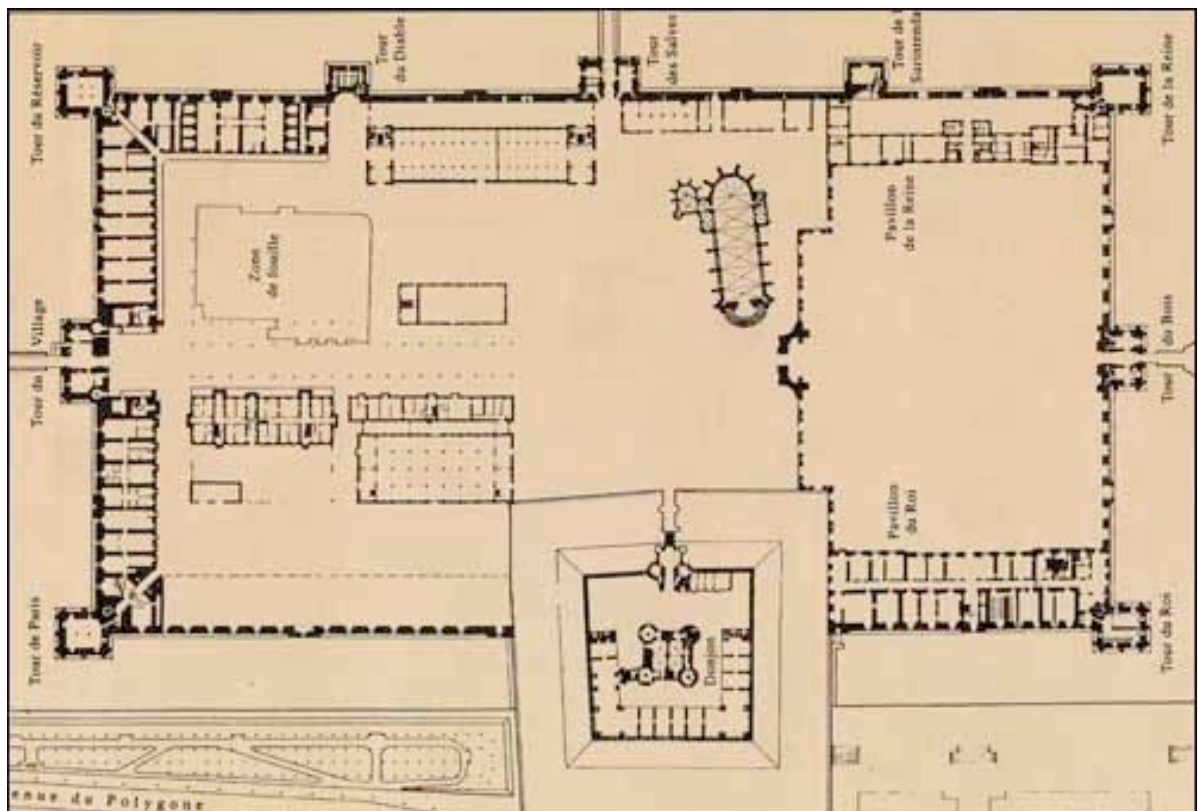
ANNEXE 7

VINCENNES,
« A l'Orée de l'Histoire »

VINCENNES



VINCENNES - VUES GENERALES



Vincennes

Localisation : Château de Vincennes, à Vincennes (48 000 habitants environ; Val-de Marne)

Accessibilité

Transports en commun : métro Ligne 1, bus (10 lignes), RER A

Temps de trajet : 22 minutes depuis la poste du Châtelet

Desserte routière : périphérique Porte de Vincennes, N34 (avenue de Paris)

Stationnement : côté bois de Vincennes + possibilité de création de 800 places de parking souterrain

Caractéristiques générales du site

Superficie parcellaire :

Propriétaire/affectataire : État - ministère de la culture (donjon, chapelle), Etat - ministère de la défense pour le reste

Bâti existant : ancienne résidence royale du XIIe siècle, donjon et enceinte du XIVe siècle, Sainte-Chapelle XIV-XVIe siècles; pavillons du XVIIe siècle ; l'un des châteaux forts les plus vastes et les mieux conservés d'Europe.

Surface bâtie totale : 41 370 m²

Fréquentation annuelle : 160 000 visiteurs en 2007

Fonctions support sur site : sécurité, sûreté, entretien général (SH de la Défense), services de conservation; archives; bibliothèque historique (1 million de volumes); atelier de numérisation

Equipements à proximité du site : centre ville de Vincennes; médiathèque municipale avec deux auditoriums : 200 places et 150 places

Emprises concernées par le projet : ensemble du site, principalement emplacement casemate Nord-Ouest et emplacement manoir médiéval, pavillon de la Reine, Sainte-Chapelle, destruction possible des pavillons du harnachement et du génie.

Scénario d'aménagement : bâtiment d'accueil à l'emplacement du manoir capétien, lieux consacrés à la recherche et aux ateliers pédagogiques à l'emplacement de la casemate, galerie permanente enterrée entre le pavillon du Roi et celui de la Reine.

Paramètres d'aménagement

Lisibilité/visibilité : Excellente lisibilité, implantation au cœur du site

Protection MH et Sites : site et bâtiments classés

Contraintes réglementaires : avis des services archéologie et monuments historiques; demande de permis de construire

Contraintes architecturales : Une construction neuve offre la possibilité de créer de grands volumes spécifiques en fonction de la programmation. Pour la partie neuve, les contraintes résident dans la prise en compte du site archéologique, les exigences de conservation et de valorisation de ces vestiges (crypte archéologique ?), le gabarit autorisé à construire, et le degré de liberté de création architecturale restant à préciser.

Contraintes fonctionnelles : La solution mixte (réalisation+construction neuve) imposera de traiter finement les liens entre les deux parties du projet.

Contraintes techniques : études complémentaires à mener: étude de sol...+/- diagnostic technique complet pour la partie existante. Aléas liés à la construction sur des vestiges archéologiques.

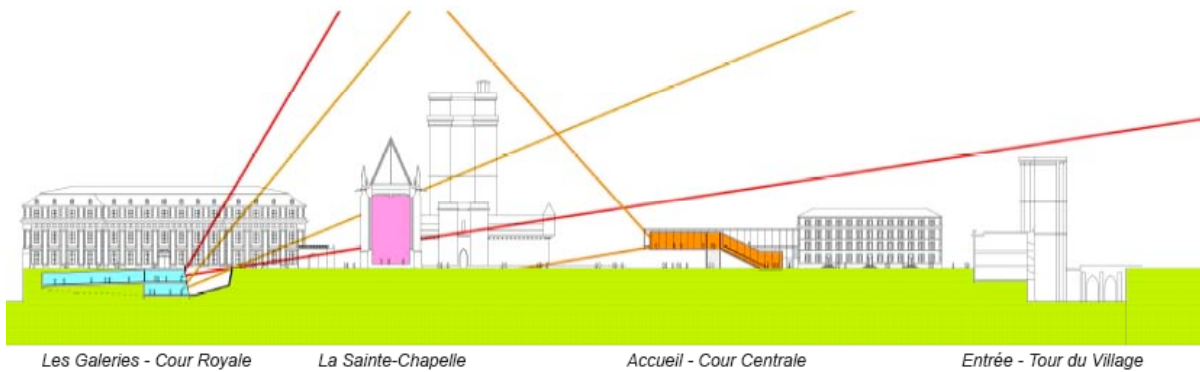
Contraintes de réalisation :

Modalités de mise à disposition : déménagement de bureaux et d'archives

Délais : de 5 à 6 ans

Coûts : environ 121 M€ TDC

VINCENNES – HYPOTHESE D'IMPLANTATION

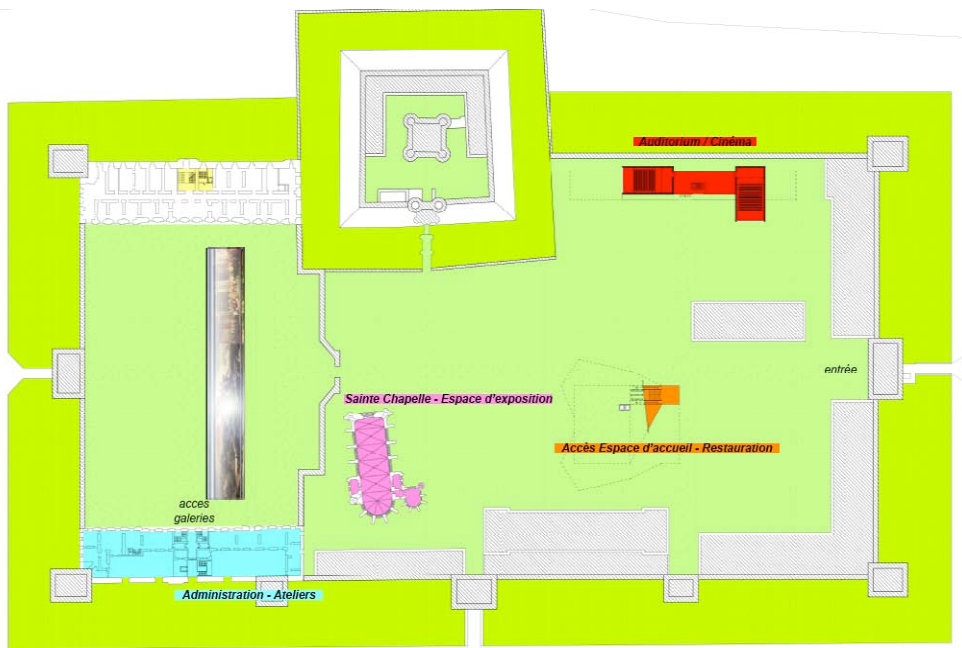


Les Galeries - Cour Royale

La Sainte-Chapelle

Accueil - Cour Centrale

Entrée - Tour du Village



VINCENNES – HYPOTHESE D'IMPLANTATION



ANNEXE 8

FONTAINEBLEAU

« La Maison des siècles »

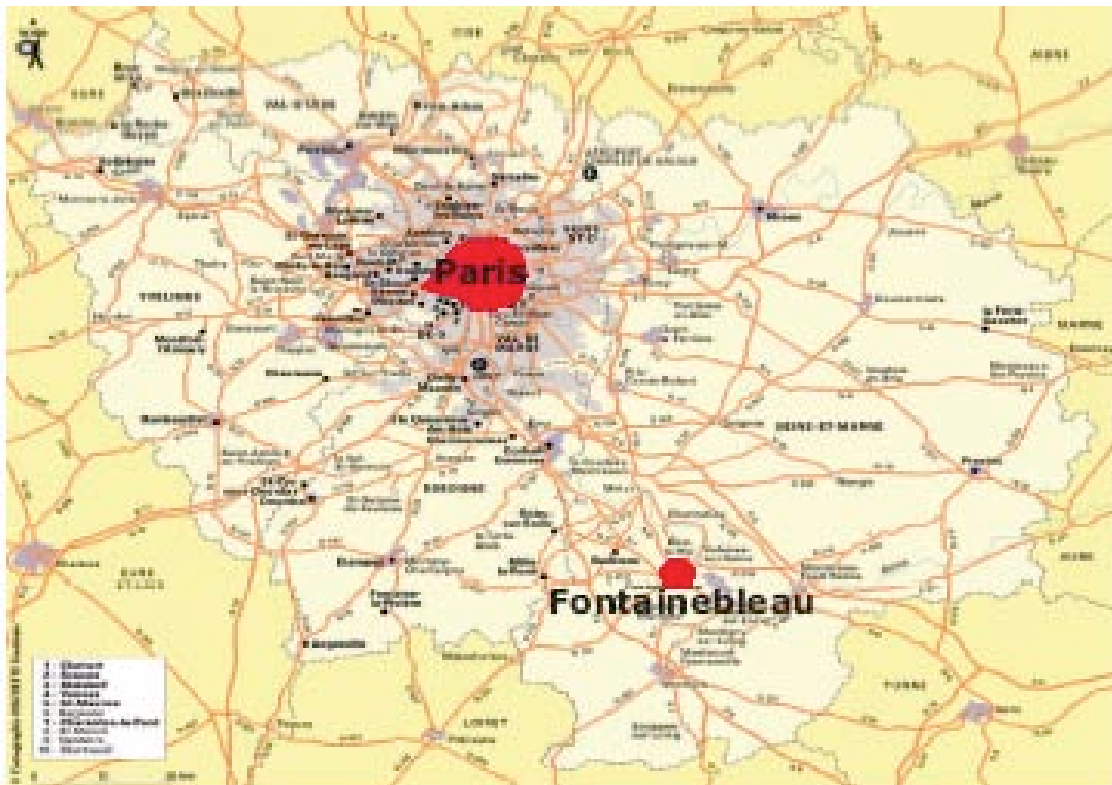
FONTAINEBLEAU



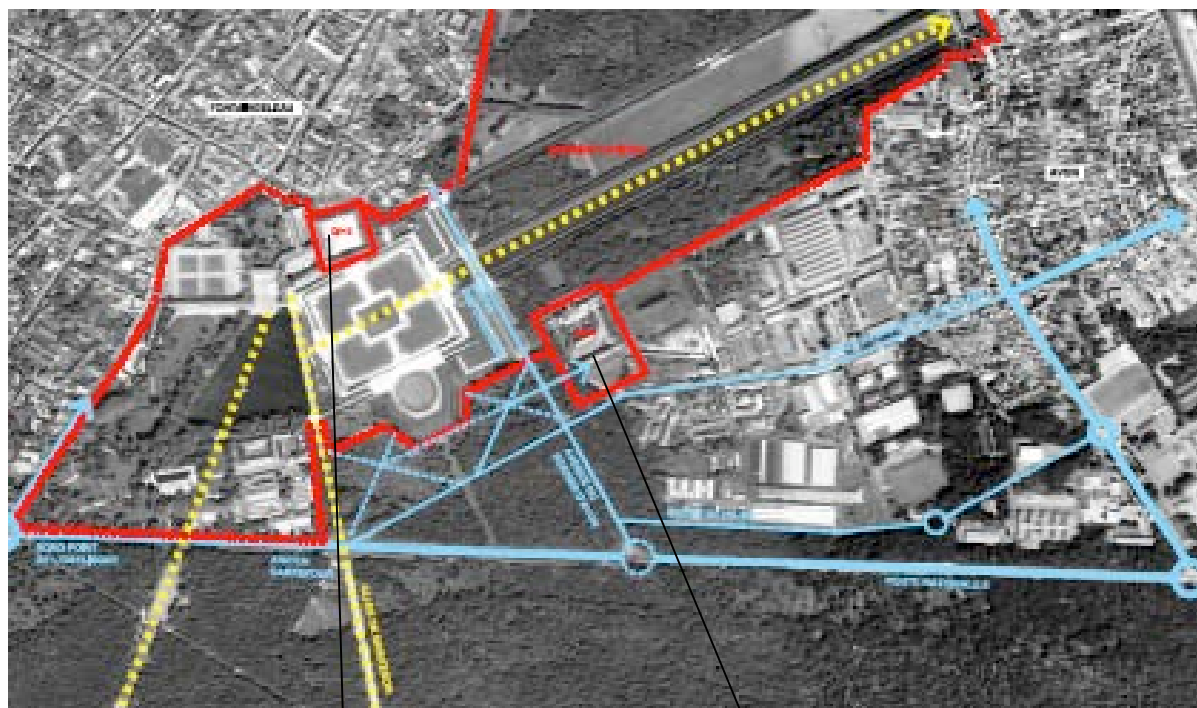
Quartier Henri IV



Les Héronnières

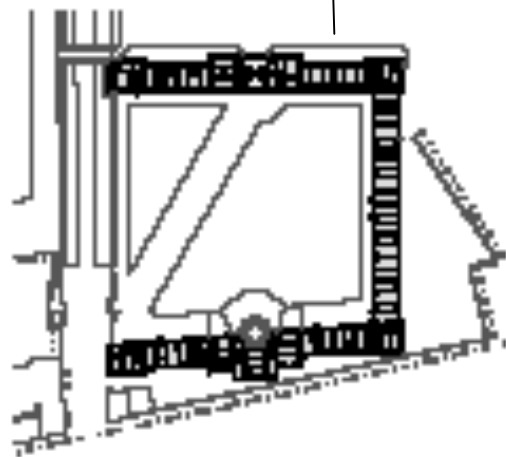


FONTAINEBLEAU – QUARTIER HENRI IV ET HERONNIERES



HERONNIERES

HENRI IV



4 000 m



17 000 m

Fontainebleau Henri IV

Localisation : Château de Fontainebleau à Fontainebleau (16 000 habitants environ et 37 000 pour l'agglomération; Seine-et-Marne, 64 km au sud-est de Paris)

Accessibilité

Transports en commun : Trains de banlieue et TER Gare de Lyon, Bus locaux Véolia (15 mn de trajet, arrêt à proximité du château)

Temps de trajet : depuis la poste du Châtelet, environ 1h15 (train + bus). Trains toutes les 1/2 h. Gare d'Avon à 2,8 km du château

Desserte routière : A6, N7. Environ une heure depuis porte d'Orléans (hors encombrements)

Stationnement : en cours de développement

Caractéristiques générales du site

Propriétaire/affectataire : Etat - EP 1er juillet 2009

Bâti existant : château royal, bâtiments Xlle-XIXe siècle; parc de 115 hectares

Surface bâtie totale : 41 370 m²

Fréquentation annuelle : 400 000 visiteurs par an

Fonctions support sur site : salles disponibles dans le château pour réunions, conférences et autres autour de la Cour Ovale (salle de bal, salle des colonnes...);

Equipements à proximité du site : centre ville de Fontainebleau;

Emprises concernées par le projet : Quartier Henri IV: Les trois ailes de la cour des offices du château de Fontainebleau, dues à l'architecte Androuët du Cerceau comptent parmi les plus beaux édifices civils du début du XVIIe siècle.

Bâti existant : anciens bâtiments des communs (écuries, cuisines...) du château

Affectation et occupations actuelles : ministère de la Culture - domaine national de Fontainebleau /espaces inoccupés

Scénario d'aménagement : Compte tenu des surfaces disponibles, le musée devrait se développer sur les trois ailes et s'étendre sous la cour pour l'accueil et les expositions temporaires. Une partie des bâtiments de la Cour Ovale (pavillon du Tibre...) pourrait être également dévolue au projet.

Surface utile potentielle : un peu plus de 10 000 m²

Paramètres d'aménagement

Lisibilité/visibilité : lisibilité à travailler à l'échelle du château

Protection MH et Sites : site et bâtiments classés

Contraintes réglementaires : avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire

Contraintes architecturales : bâtiment étroit (7 m de large; 10 m parfois pour les salles les plus larges) et doté de nombreuses ouvertures; hauteurs libres courantes de 4,5 m en rdc et environ 2,5 à 3,40 m en étage; étages 2 et 3 partiels (dans les pavillons centraux et d'angle).

Contraintes fonctionnelles : emprise organisée en trois ailes avec pavillons d'extrémité, d'angle et deux pavillons centraux; trois niveaux courants (à cinq niveaux dans les pavillons); pièces en enfilade (50 à 70 m²) avec des escaliers dans les pavillons d'extrémité, d'angle et centraux. Difficulté de réaliser des salles de grandes dimensions.

Contraintes techniques : problèmes structurels (stabilité des façades imposant la mise en place de raidisseurs)

Contraintes de réalisation : certains travaux ont déjà été réalisés en 2008-2009: clos couvert et curage intérieur, planchers intermédiaires déposés, pavage de la cour. Ne reste donc que l'aménagement intérieur à réaliser et le creusement de la cour.

Modalités de mise à disposition : bâtiment libre

Délais : 2015

Coûts : environ 105 M€ TDC

Fontainebleau Héronnières - fiche technique

Localisation : Château de Fontainebleau à Fontainebleau (16 000 habitants environ et 37 000 pour l'agglomération; Seine-et-Marne, 64 km au sud-est de Paris)

Accessibilité

Transports en commun : Trains de banlieue et TER Gare de Lyon, Bus locaux Véolia (15 mn de trajet, arrêt à proximité du château)

Temps de trajet : depuis la poste du Châtelet, environ 1h15 (train + bus). Trains toutes les 1/2 h. Gare d'Avon à 2,8 km du château

Desserte routière : A6, N7. Environ une heure depuis porte d'Orléans (hors encombrements)

Stationnement : en cours de développement

Caractéristiques générales du site

Propriétaire/affectataire : Etat - EP 1er juillet 2009

Bâti existant : château royal, bâtiments XlIIe-XIXe siècle ; parc de 115 hectares

Surface bâtie totale : 41 370 m²

Fréquentation annuelle : 400 000 visiteurs par an

Fonctions support sur site : salles disponibles dans le château pour réunions, conférences et autres autour de la Cour Ovale (salle de bal, salle des colonnes...);

Equipements à proximité du site : centre ville de Fontainebleau;

Emprises concernées par le projet : bâtiments des Héronnières, conçus sur des plans de Gabriel

Bâti existant : pavillons XVIIIe, anciennes écuries du château, casernement et espaces d'instruction XIXe

Affectation et occupations actuelles : EP de Fontainebleau, bâtiments vides

Scénario d'aménagement : 2 possibilités, soit conservation et utilisation des bâtiments anciens soit destruction de la caserne XIXe siècle pour construire un bâtiment contemporain

Surface utile potentielle : 18 000 m²

Paramètres d'aménagement

Lisibilité/visibilité : extérieur du château, à travailler

Protection MH et Sites : bâtiments inscrits

Contraintes réglementaires : avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire

Contraintes fonctionnelles : bâtiments séparés, courant sur divers niveaux

Modalités de mise à disposition : bâtiments libres

Autres projets en cours : pôle de tourisme

Délais : 2015-2016

Coûts : jusqu'à 163 M€ ; pour le programme 136 M€ TDC ; 93,5 M€ sans construction neuve.

FONTAINEBLEAU – HENRI IV



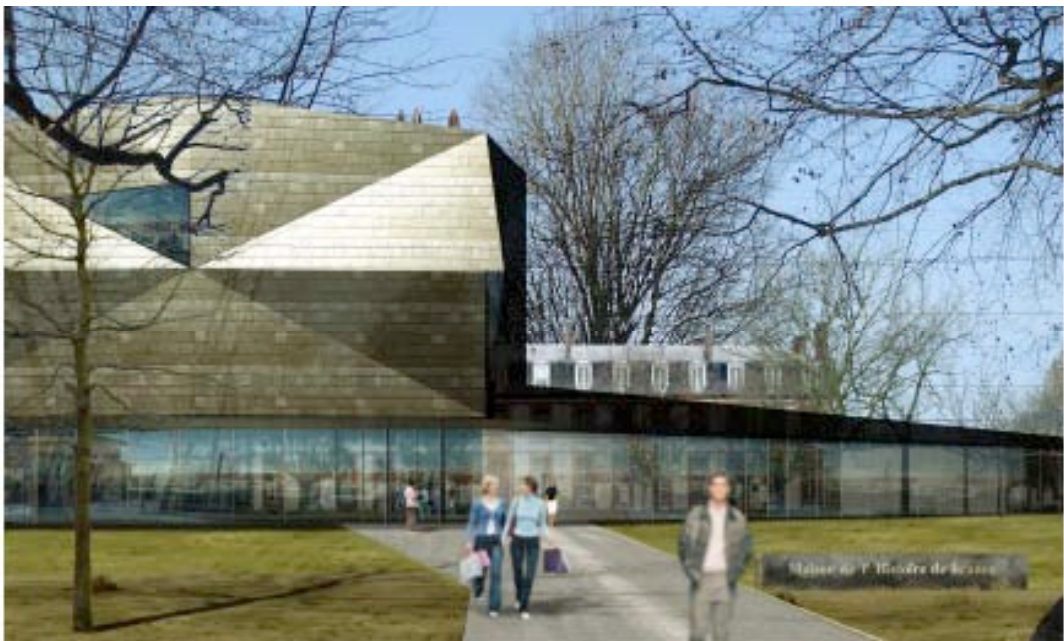
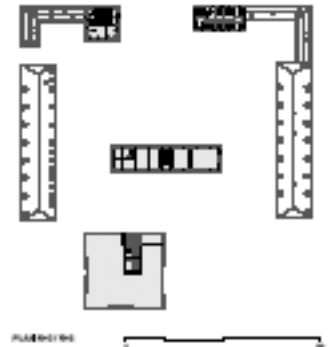
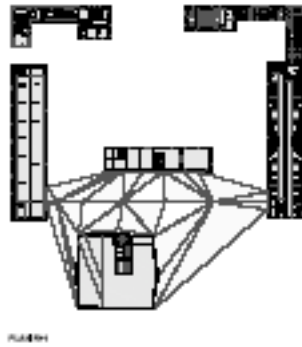
COUPÉE A



COUPÉE B



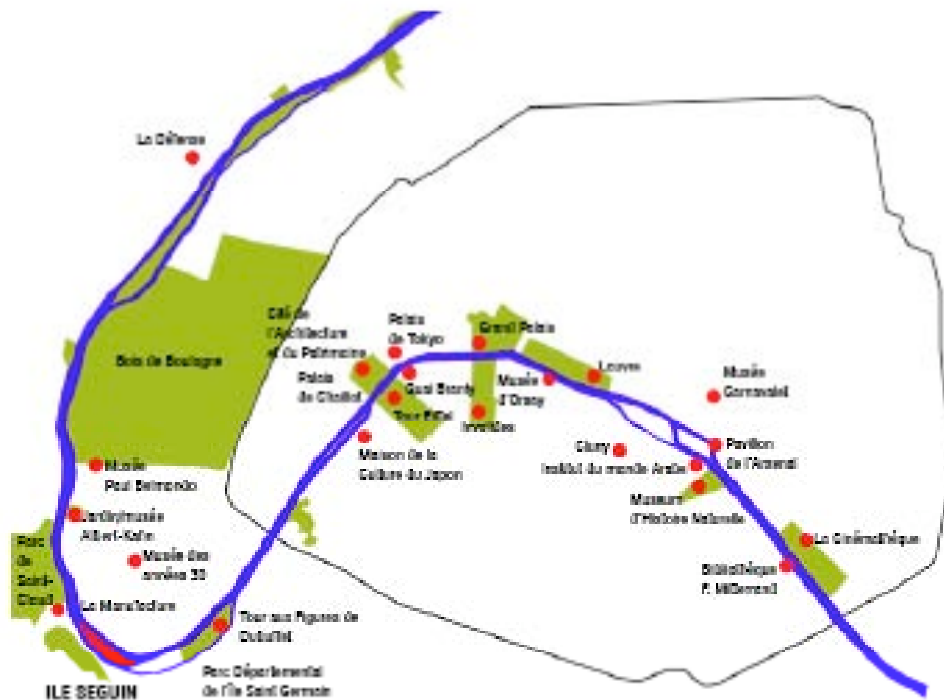
FONTAINEBLEAU – HERONNIERES



ANNEXE 9

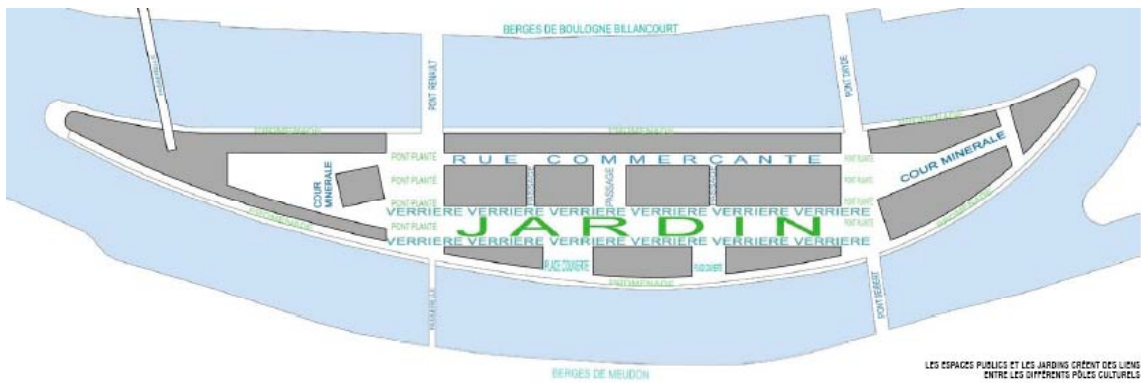
**ILE SEGUIN,
« La Fabrique de l'Histoire »**

ILE SEGUIN

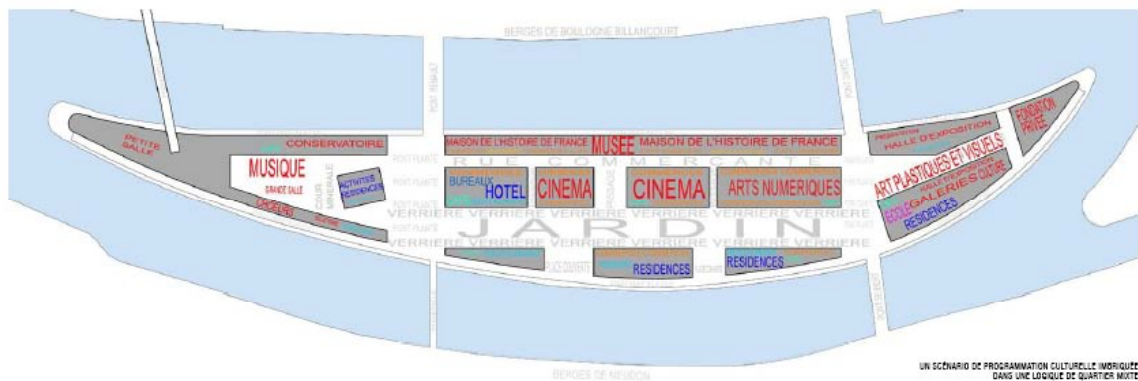


INSTITUTIONS CULTURELLES LE LONG DE LA SEINE

ILE SEGUIN - SCHEMA GENERAL



LES ESPACES PUBLICS ET LES JARDINS CREENT DES LIENS ENTRE LES DIFFERENTS POLES CULTURELS



UN SCENARIO DE PROGRAMMATION CULTURELLE IMAGINE DANS UNE LOGIQUE DE QUARTIER MIXTE

Ile Seguin

Localisation : Ile Seguin - Boulogne-Billancourt - Hauts-de-Seine

Accessibilité

Transports en commun : ligne 9 du métro, tramway T2, 13 lignes de bus partent du pont de Sèvres

Temps de trajet : 45 minutes depuis la poste du Châtelet

Desserte routière : N118, pont de Sèvres

Stationnement : parc de 600 places au pied du pont Renault

Caractéristiques générales du site

Superficie parcellaire : 11 hectares

Propriétaire/affectataire : ville de Boulogne

Fonctions support sur site : à terme, salles de spectacle et de cinéma

Equipements à proximité du site : équipements municipaux de la ville de Boulogne-Billancourt

Emprises concernées par le projet : soit le long de la Seine, face à Boulogne, soit à la pointe amont de l'île.

Scénario d'aménagement : 3 scénarios possibles :

- construction d'une longue galerie le long de la Seine ;
- construction d'un belvédère le long de la Seine ;
- construction d'un belvédère sur la pointe amont de l'île ;

Surface utile potentielle : 16 000 m² avec des réserves foncières

Paramètres d'aménagement

Lisibilité/visibilité : bonne. Le long de la Seine, aspect muraille ; la pointe amont est plus éloignée du pont de Sèvres.

Protection MH et Sites : non

Contraintes réglementaires : dépôt de permis de construire.

Contraintes de réalisation : plusieurs chantiers doivent se dérouler en même temps.

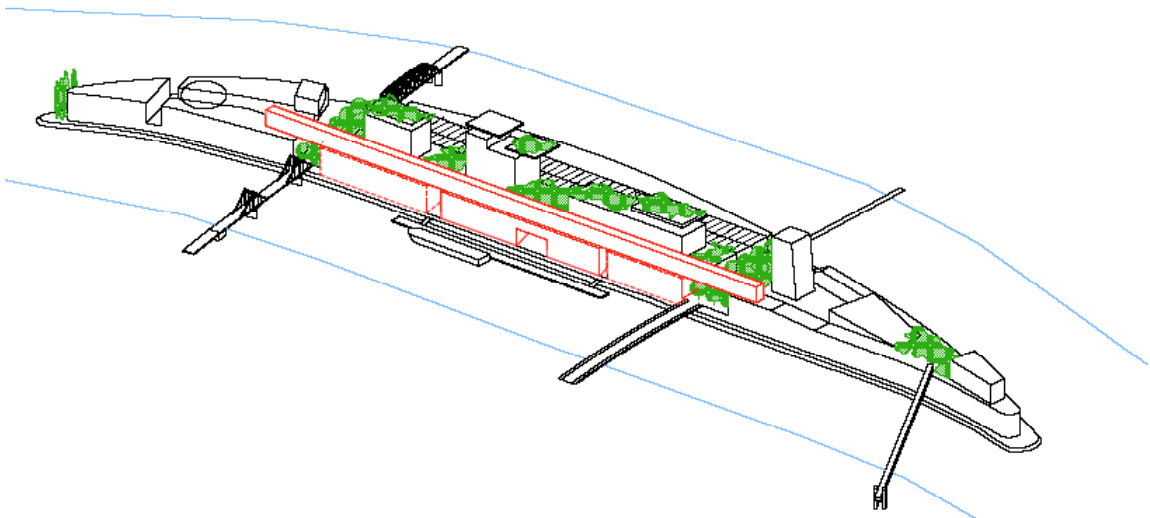
Modalités de mise à disposition : surfaces libres et viabilisées

Autres projets en cours : projets en cours sur toute l'île.

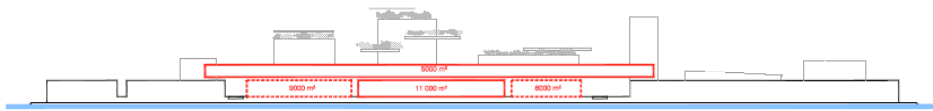
Délais : 2016

Coûts : 156 M€ TDC

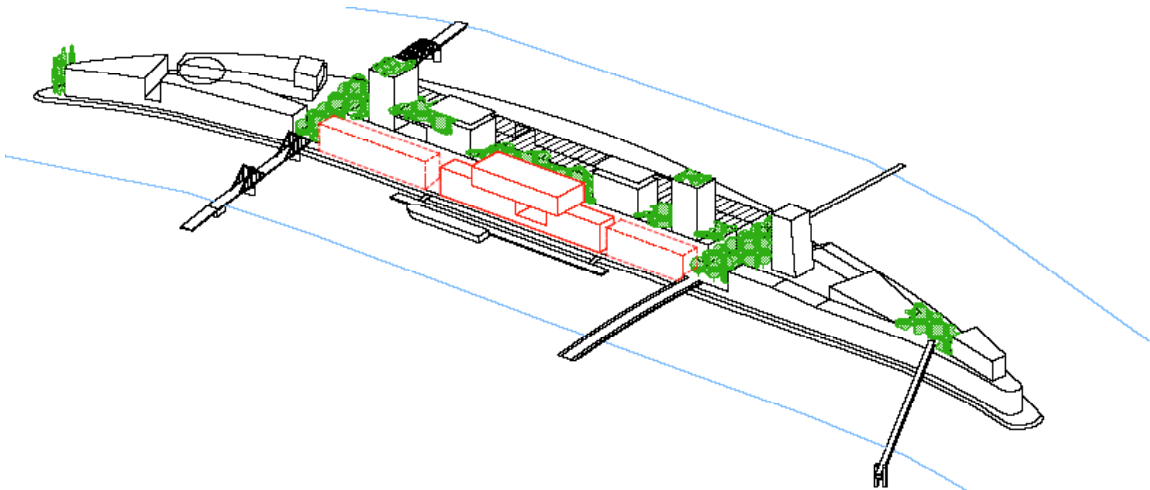
ILE SEGUIN – HYPOTHESES D'IMPLANTATION



LA GRANDE GALERIE LIE LES DEUX POINTES DE L'ILE



POSSIBILITÉ D'ADAPTATION DE 16 000 M² À 31 000 M²

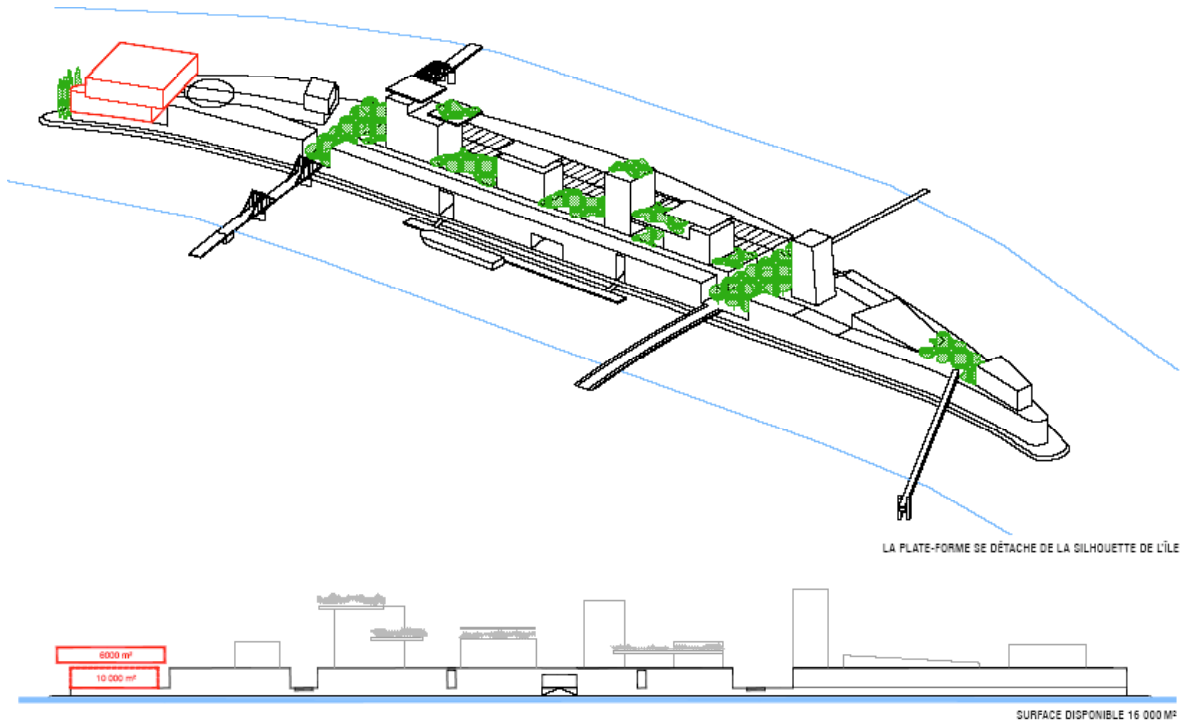


LE BELVÈRE SURPLOMBE LA SEINE



POSSIBILITÉ D'ADAPTATION DE 16 000 À 31 000 M²

ILE SEGUIN – HYPOTHESES D'IMPLANTATION



CREDITS

Tous les droits sur les documents présentés dans ce rapport et ses annexes sont réservés.